

Communication au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Point sur la situation sanitaire et mesures prises en conséquence.

Délibération numéro V-2020-592

Situation sanitaire :

Après une longue période d'amélioration, la situation sanitaire s'est régulièrement dégradée au cours de l'été avec des indicateurs correspondant maintenant à un niveau orange. D'autres territoires français ont déjà atteint le niveau rouge, comme l'Ile de France et les Bouches-du-Rhône.

La situation sanitaire est analysée notamment au regard du taux d'incidence pour 100.000 habitants sur 7 jours glissants qui correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps J-9 à J-3 pour 100 000 habitants. L'indicateur est vert s'il est inférieur à 10, orange entre 10 et 50 et rouge au-dessus de 50 cas pour 100.000 habitants.

Au 27 août 2020, le taux d'incidence à l'échelon départemental était de 31.3 pour 100 000 habitants qui se rapproche du niveau national.

Taux d'incidence - tous âges

Chiffres-clés 2020-S34

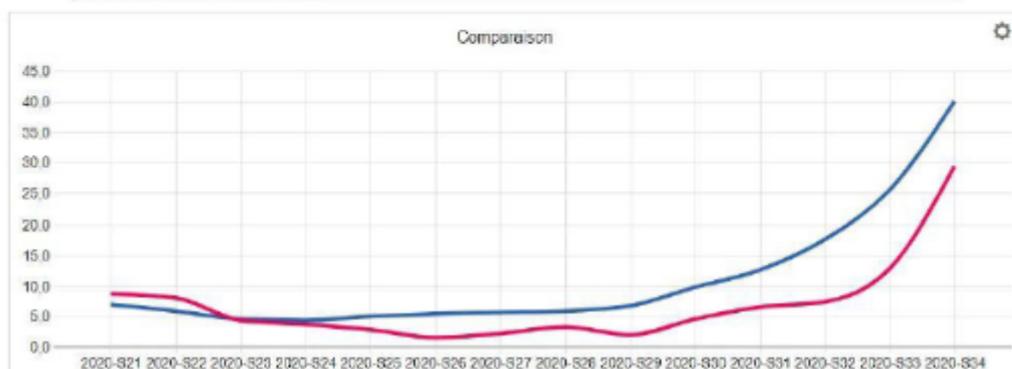
France : 40,1 pour
100 000 hab.

Bas-Rhin :
29,5 pour 100
000 hab.

Statistique	France
minimum	0,0 (Saint-Pierre et Miquelon - 975)
maximum	153,9 (Saint-Martin - 978)
médiane	19,0
observations valides	104 sur 104

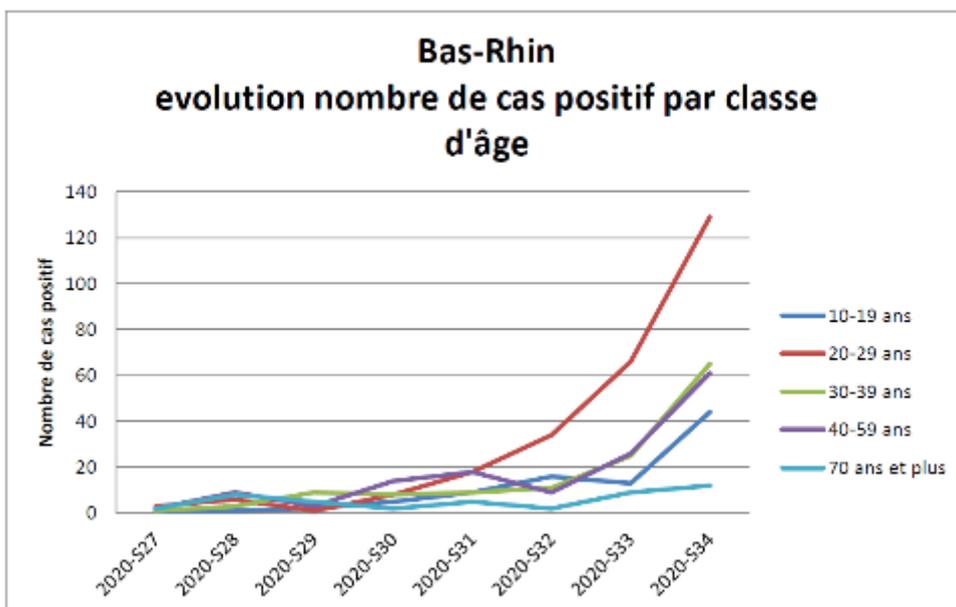
Graphiques et comparaisons

Évolution temporelle comparée



Cette situation touche essentiellement la **tranche des 15-44 ans** dont la moitié est **asymptomatique et très peu malade** (donc sans grandes répercussions hospitalières) et **majoritairement les 20-29 ans**, mais pouvant être à l'origine de contaminations graves chez les personnes fragiles, notamment dans la cellule familiale.

Il est cependant utile de préciser que le taux d'incidence augmente proportionnellement avec le nombre de tests pratiqués. Cette stratégie de dépistage massif, si elle révèle plus de cas, a aussi le mérite de participer à l'isolement des cas sur une logique de rupture des chaînes de contamination.



Au 23 août 2020, 124 patients sont hospitalisés sur le département et 3 en réanimation. Il n'y a à ce jour pas de tensions dans les hôpitaux du département.

	Passages aux urgences	Appels SOS médecins	Taux d'incidence (sur les 7 derniers jours)	Taux de positivité en % (sur les 7 derniers jours)	Personnes en réanimation	Hospitalisations	Décès cumulés	Sorties du SDIS Covid	Appels au SAMU	Nombre de nouveaux patients confirmés	Nombre de nouvelles personnes contacts identifiées
16/août			12,7	1,6				2	19	13	38
17/août	0	6	16,2	1,9	3	135	672	8	12	11	51
18/août	0	2	17,3	2,0	3	133	673	5	13	46	102
19/août	2	14			3	133	673	4	18	34	120
20/août	1	6			3	132	673	1	17	58	170
21/août			25,6	2,5	3	124	675	2			
22/août					3	124	675	4	32	21	89
23/août	3	12			3	124	675	8	19	60	141

Cette situation sanitaire appelle de la part de nos collectivités et de la ville de Strasbourg en particulier une grande vigilance et des réponses appropriées, en lien avec l'Eurométropole, l'Etat, les autorités sanitaires et les autres grandes collectivités.

Dispositifs de suivi de la crise :

La **crise sanitaire COVID-19**, inédite dans sa forme et son ampleur, a nécessité que les pouvoirs publics et les collectivités territoriales s'adaptent de façon structurelle et organisationnelle pour assurer l'accompagnement des habitants et la continuité du service public, dans le respect de la sécurité au travail des agents et le soutien à l'activité économique et sociale.

Au niveau de l'Etat, le pilotage et la coordination des acteurs sont assurés par la Préfète du Bas-Rhin, Préfète de la région Grand-Est. Les collectivités participent activement aux réunions du centre opérationnel départemental (COD) et aux réunions spécifiques à l'accompagnement de la sortie de crise et de la reprise de l'activité économique et sociale, dits COLLEC (Comité local de levée du confinement). Elles portent au débat nombre de préoccupations de nos habitants et propositions d'actions de premier ordre à mener, notamment en matière de logistique et de communication.

La Maire de Strasbourg anime de façon hebdomadaire, avec la Présidente de l'Eurométropole, en présence de l'adjoint à la santé, un comité de suivi COVID-19 pour adapter les réponses des collectivités au regard de l'évaluation de la situation sanitaire, sur la base des propositions de l'administration. La dégradation des données sanitaires justifie également que soit organisée, de façon périodique, une réunion des Maires des différentes communes membres de l'Eurométropole afin de partager l'information et coordonner la réponse à apporter par chacune des 33 communes.

Un point régulier de la situation sera également fait dans le cadre des conseils municipaux qui se réunissent désormais de façon mensuelle, hors période estivale.

Un Plan de continuité d'activité (PCA) a été déclenché au premier jour du confinement, le 17 mars 2020, et adapté régulièrement aux conditions sanitaires et aux mesures de protection des publics (habitants et agents). Il a été remplacé par un Plan de reprise d'activité (PRA), adapté en continu. A compter du 31 août, il évoluera encore en prenant en compte les incertitudes concernant la diffusion de la COVID-19.

Il faut également souligner que parallèlement à l'adaptation de notre organisation, une démarche de retour d'expérience (RETEX) et d'audit interne a été engagée. La méthodologie du RETEX s'organise autour de deux axes :

- un volet « gestion de la crise » qui vise à capitaliser les bonnes pratiques et à proposer des outils organisationnels - comme le PCA - adaptés à toutes situations et améliorés grâce aux enseignements tirés de cette épidémie ;
- un volet « tirer les enseignements de la crise » intégrant des enseignements en interne avec la transformation de l'administration (télétravail, management, locaux, dématérialisation, digitalisation de certains services, communication, ...) mais aussi en externe (relation avec l'utilisateur, nouveaux services...).

Ces trois démarches (les deux axes du RETEX et la mission d'audit interne) sont conduites en parallèle. Elles permettront d'adapter et d'améliorer la capacité de réponse de nos collectivités aux différentes problématiques posées par cette crise sanitaire majeure ou d'autres crises qui viendraient à survenir ultérieurement.

Mesures prises par la Ville et l'Eurométropole en tant qu'employeur

Depuis le début de la crise sanitaire, les deux collectivités ont décliné dans leur fonctionnement interne l'ensemble des règles et recommandations formulées par les autorités nationales pour garantir la santé de ses collaborateurs et, au-delà, de l'ensemble du territoire.

En s'appuyant sur l'expérience antérieure à la crise, et aux premiers retours positifs de l'extension du dispositif, un grand nombre d'agents a pu être maintenu en télétravail deux ou trois jours par semaine, au-delà de la période de confinement, pour réduire au maximum les concentrations d'agents dans les bureaux.

Les mesures de sécurité sanitaire passent également par un investissement matériel. À titre d'illustration, environ 10 000 masques en tissu, réutilisables, sont mis à disposition des agents chaque mois.

L'ensemble des mesures, qu'elles concernent le télétravail, l'adaptation des modalités d'accueil du public ou encore les aspects matériels, font l'objet d'un dialogue très régulier avec les organisations syndicales dans le cadre du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), afin de garantir la meilleure réactivité par rapport à l'évolution de la situation sanitaire. Une communication directe aux agents permet également de s'assurer de l'implication de l'ensemble des collaborateurs pour la bonne mise en œuvre de ces mesures.

Plan d'action COVID « Grandes métropoles » :

Le Premier Ministre, dans le cadre de l'élaboration du plan national de prévention et de protection renforcée (Plan P2R-COVID), visant à adapter les mesures sanitaires en fonction de la situation locale et le degré de propagation du virus, confie à nos collectivités, comme aux autres 21 métropoles l'élaboration d'un plan « *Grandes métropoles* ». Il a vocation à :

- prévenir la propagation de l'épidémie en impliquant les populations ;
- agir localement en s'appuyant sur les ressources locales mobilisables.

Ce plan doit intégrer des dispositifs reposant pour l'essentiel sur des compétences étatiques ou municipales. L'Eurométropole, en ce sens, est un point d'appui pour assurer le partage de l'information et la cohérence des dispositifs portés par les communes. A ce titre, les collectivités territoriales sont pleinement impliquées dans l'activation des mesures aux côtés de l'Etat. Ce plan doit permettre de définir la capacité de réponse de l'Eurométropole et de ses communes membres aux évolutions possibles de la situation, telles que prévues au niveau national, avec 4 niveaux :

- épidémie sous contrôle,
- reprise locale de l'épidémie,
- reprise diffuse et à bas bruit de l'épidémie,
- stade critique de l'épidémie.

En appui du pilotage métropolitain, la ville de Strasbourg et les services et délégations de compétences spécifiques apportent un éclairage tout particulier à la mise en œuvre de ce plan.

Préparation de la rentrée :

Les mesures sanitaires adaptées à la diffusion du virus

Des actions de sensibilisation au respect des gestes barrières sont d'ores et déjà réactivées :

- ✓ Actions de communication en cours d'élaboration sur différents supports (affichages, réseaux sociaux...) pour la mi-septembre ;
- ✓ Réactivation progressive des équipes de médiation en santé publique afin d'aller à la rencontre des habitants et les informer et les sensibiliser aux gestes barrières.

Par ailleurs, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, des campagnes de dépistage vont être organisées en différents lieux de l'agglomération (entreprises, espaces publics, mairies...).

Enfin, considérant l'évolution du taux d'incidence et de cas positifs dans le département, en date du 28 août 2020, la Préfète de la Région Grand-Est, Préfète du Bas-Rhin, a, par arrêté, imposé le port du masque pour les piétons de onze ans et plus dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants du département.

L'approvisionnement en masques des personnes en situation de fragilité

Au printemps, la ville de Strasbourg a distribué aux structures d'accueil du public vulnérable (hébergement et dispositif hôtelier) plus de 25 000 masques tissus (à raison de 2 masques par personne accueillie).

Des stocks de masques tissus/jetables sont également à disposition dans les structures d'accueil Ville (Centres médicaux sociaux, accueil CCAS, équipes mobiles) pour assurer des distributions en tant que de besoin.

Le Ministère de la Santé a engagé, il y a quelques jours, une distribution de masques à tous les bénéficiaires de la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire – 7 millions de personnes en France) par envoi postal ou par l'intermédiaire des CCAS pour les personnes domiciliées, à raison de 6 masques tissus lavables par personne.

Un chiffrage des besoins de l'ensemble des personnes vulnérables (personnes hébergées, aides alimentaires, accueil de jour) est également en cours par les services de l'Etat sur la base de 2 masques jetables par jour pour les 2 prochains mois, une nouvelle distribution devrait donc s'engager rapidement.

Enfin, une réflexion est en cours au niveau de la Ville et de l'Eurométropole afin de compléter le cas échéant ces dotations et d'organiser le mode de distribution le mieux adapté, en privilégiant autant que possible les masques tissus lavables.

La rentrée scolaire

Le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, a publié le 17 juillet 2020 une circulaire consacrée au plan de continuité pédagogique prévu en cas de reprise d'une circulation active du virus à la rentrée.

Si le scénario de la prochaine rentrée est, pour l'instant, celui d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire (rentrée « normale » avec maintien des gestes barrières), deux autres hypothèses sont néanmoins envisagées, en cas de reprise de l'épidémie :

- une situation de circulation « active » du virus, qui entraînerait « une réduction des capacités d'accueil » et donc une scolarisation alternée (par exemple 2 jours/2 jours). Les élèves des CP et CE1 en éducation prioritaire (classes dédoublées) seraient scolarisés à temps plein. Dans cette hypothèse la collectivité mettrait en place des

modes d'accueil (activités périscolaires) dans la limite de ses moyens humains et en locaux (écoles entièrement occupées par les enfants scolarisés).

- une circulation du virus « *très active* », localisée, qui pourrait nécessiter la fermeture des établissements « *sur une zone géographique déterminée* ». Cependant, la période de confinement ayant démontré, si besoin était, que rien ne pouvait remplacer l'action pédagogique d'un enseignant dans sa classe en présentiel, l'objectif est de maintenir un accueil en présentiel pour tous les élèves avec un nombre de jours de présence le plus élevé possible.

La fermeture des écoles, collèges et lycées ne devra être envisagée que localement et en dernier recours.

L'enseignement se déroulerait à distance. Dans ce cas, le ministère prévoit qu'un maximum d'attention devra être porté par les enseignants sur « *le maintien du niveau général des élèves* » et le fait d'éviter « *le décrochage des élèves en situation de difficulté scolaire ou issus de milieux défavorisés pour lesquels l'école à la maison peut être d'une complexité particulière.* » Chaque élève devra être contacté une fois par semaine, et une « *aide aux parents* » devra être apportée pour le suivi du travail des élèves.

Dans cette hypothèse, la collectivité mettrait en place des pôles d'accueil pour les enfants des personnels assurant la gestion de crise (personnels soignants notamment).

En tout état de cause, quelle que soit l'hypothèse, dès le 1^{er} septembre, l'obligation scolaire s'appliquera pleinement. La présence des élèves en classe, à l'école, au collège et au lycée, est impérative et n'est pas laissée à la libre appréciation des parents.

Dans le domaine du sport

En termes d'activités sportives et d'accès aux équipements pour la pratique, toutes les restrictions ont été levées par décrets du 10 juillet et 13 août 2020. Une distanciation physique de 2 mètres reste la règle sauf si l'activité ne le permet pas, ainsi que le port du masque hors pratique (temps de circulation dans l'équipement et encadrants).

La collectivité préconise néanmoins de ne pas autoriser l'utilisation des douches dans les gymnases et stades, vu l'impossibilité de porter un masque et la problématique du renouvellement d'air dans les vestiaires.

Concernant les piscines de l'Eurométropole, les mesures actuelles de distanciation, de circuit du baigneur lors de l'entrée dans l'équipement et de fréquentation maximale instantanée abaissée sont maintenues.

En termes d'événements, la jauge de 5 000 personnes maximum en extérieur est à respecter par les organisateurs.

Le championnat de Ligue 1 est encore incertain dans son déroulé cette année, d'une part car la Ligue de football professionnel décale les matchs si 3 joueurs d'une équipe sont testés positifs au COVID-19 ; d'autre part car la jauge de 5 000 personnes et les

contraintes sur les espaces VIP ne permettent pas d'équilibrer économiquement la tenue des rencontres, ni de reconduire à l'identique les partenariats.

Ceci est d'autant plus vrai pour les sports indoor de haut niveau comme le basket, le handball, le water-polo ou le hockey sur glace, pour lesquels les directives ministérielles devraient être annoncées début septembre.

En cas de durcissement des conditions de pratique voire de reconfinement, l'expérience du PCA – PRA et de leurs ajustements successifs, ainsi que l'acquisition de matériels de sécurisation de sites, permettra une réactivité optimisée.

Dans le domaine de la culture

La programmation des différentes institutions culturelles sera déployée dès la rentrée selon les mesures sanitaires en vigueur adaptées aux manifestations, aux équipements et aux activités artistiques : salles de spectacles, lieux d'enseignement artistiques, médiathèques, musées, service d'archives, espaces d'exposition et ateliers d'artistes.

Ces mesures comprennent notamment des jauges limitées, une distanciation physique adaptée et un placement exclusivement assis pour les salles de spectacle.

La gestion des manifestations

Les règles édictées par l'Etat et les autorités sanitaires s'appliquent scrupuleusement, avec la limitation de la jauge à 5.000 personnes jusqu'au 30 octobre 2020, la déclaration obligatoire des rassemblements de plus de 10 personnes et la possibilité donnée aux préfets d'imposer le port du masque.

Dans ce contexte, plusieurs manifestations ont pu et vont se dérouler. Le rôle de la collectivité, qu'elle se situe en position de soutien ou d'organisatrice, est de veiller au strict respect de ces règles, de promouvoir une action pédagogique auprès des responsables comme des participants et de jouer un rôle de facilitation auprès des différentes autorités pour la déclinaison équilibrée de ces dispositions.

Une attention toute particulière est portée à la Foire européenne qui constitue le grand événement économique et social de la rentrée. L'action concertée de Strasbourg Evènements, de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg ainsi que de l'Etat devrait permettre la tenue de cet événement très attendu et symbolique. Le bon déroulement de la manifestation sera un signal important pour d'autres événements à venir d'ici la fin de l'année 2020.

La prise en compte de la situation économique

L'Eurométropole en lien avec ses communes membres et avec la ville de Strasbourg a un rôle important à jouer auprès de ses partenaires : l'Etat, la Région, le Département pour soutenir l'activité économique et l'emploi local en s'appuyant sur les dispositifs déjà mis en œuvre comme le fonds « Résistance » et sur les nouvelles mesures soumises au Conseil métropolitain du 28 août 2020.

Communiqué le 31 août 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 2 septembre 2020

(Accusé de réception N°)

et affichage au Centre Administratif le 02/09/20

Délibération au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Aide d'urgence pour le Liban.

Délibération numéro V-2020-486

Le 4 août dernier, le Liban a connu une catastrophe sans précédent avec une double explosion dans le port de Beyrouth, faisant plus d'une centaine de morts et 6 000 blessés, laissant près de 300 000 personnes sans abri, et endommageant près de la moitié de la ville dont les principaux hôpitaux beyrouthins, dans un pays déjà frappé de plein fouet par une crise économique et sociale ainsi que par la crise sanitaire liée à la Covid 19.

De nombreux pays, dont la France, ont décidé d'apporter leur soutien suite à la catastrophe. Les collectivités territoriales françaises ne sont pas en reste et tiennent également à contribuer à l'aide d'urgence apportée au pays du Cèdre, avec lequel les liens historiques et culturels sont particulièrement forts.

La Ville de Strasbourg souhaite ainsi contribuer au Fonds de solidarité Liban mis en place par Cités Unies France (CUF), réseau de près de 400 collectivités territoriales françaises œuvrant à l'international, dont Strasbourg est membre. L'argent collecté sera versé sur un compte dédié géré de manière indépendante, supervisé par un comité des donateurs chargé du suivi rigoureux et transparent de son utilisation, qui prendra le temps de déterminer les besoins en dialogue constant avec les partenaires libanais. CUF est d'ailleurs en contact étroit avec le Bureau technique des villes libanaises (BTVL), ainsi qu'avec le secrétariat mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) afin d'envisager une réponse commune des collectivités à l'échelle internationale.

Une contribution de la Ville à ce fonds permettra de mutualiser et maximiser l'impact de cette aide en créant un véritable effet levier avec les autres collectivités participantes, d'assurer une meilleure coordination de l'action des collectivités françaises pour un plus grand impact sur le terrain, et de soutenir des actions en lien direct avec les compétences spécifiques des collectivités territoriales : le soutien apporté à Beyrouth visera en effet directement à un renfort des capacités, des infrastructures et de la gouvernance locale, afin de rendre le territoire plus résilient face à de futures crises. À l'image d'autres fonds de solidarité de CUF, celui sur le Liban visera à agir aux côtés des partenaires libanais et au service d'une action en aval de l'urgence humanitaire et complémentaire de l'aide internationale de la compétence des États. Le périmètre de l'aide apportée sera déterminé de façon à ce qu'elle puisse avoir un effet levier, notamment en aidant Beyrouth et les municipalités aux alentours à faire face aux besoins sociaux et humains prioritaires.

La Ville de Strasbourg, aux côtés de l'État français et de la communauté internationale dans son soutien et sa solidarité envers le peuple libanais dans cette rude épreuve, souhaite ainsi contribuer à hauteur de 15 000 Euros au Fonds de solidarité mis en place par CUF pour le Liban.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

- *d'allouer à Cités Unies France une contribution d'un montant de 15 000 € pour abonder le Fonds de solidarité pour le Liban,*
- *d'imputer cette dépense sur la fonction 041 – nature 6574 - programme 8052 - activité AD06C dont le disponible avant le vote est de 93 950 €.*

autorise

la Maire ou son représentant à signer la convention d'attribution y afférente.

**Adopté le 31 août 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 2 septembre 2020**

(Accusé de réception N°)

et affichage au Centre Administratif le 02/09/20

CONSEIL MUNICIPAL 31 AOUT 2020 – Point 2
Aide d'urgence pour le Liban.

Pour

58

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FELTZ-Alexandre, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Sorhia, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Communication au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Délibération numéro V-2020-446

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 28 avril 2014.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT passés par la Ville de Strasbourg, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 214 000 € HT (fournitures et services) et à 5 350 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020.

Procédures formalisées, marchés passés selon une procédure adaptée de niveaux 2, 3 et 4

(Le montant en euro HT prend en compte la durée totale du marché, périodes de reconductions comprises)

Accords-cadres à bons de commande

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum notifié € HT
2020/11	TRVX D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE CORRECTIVE DES SYSTEMES D'ALARME ANTI INTRUSION SUR LE PATRIMOINE	INEO INDUSTRIE ET TERTIAIRE EST	67810 HOLTZHEIM	280 000,00
2020/128	CONTROLE DE RESISTANCE STABILITE DES MATS ECLAIRAGE PUBLIC	ROCH SERVICE	95807 CERGY PONTOISE	392 000,00
2020/191	LOCATION ET MONTAGE DE SCENES SCENES MOBILES ET TRIBUNES RELANCE DU MARCHE 19014GV - LOT 3 LOCATION DE TRIBUNES	EVENT SYSTEM SVF	67270 DURNINGEN	20 000,00
2020/2	FOURNITURE D'ENVELOPPES ET DE POCLETTE	SIDE	67200 STRASBOURG	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/203	FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES LOT2 RACCORDEMENTS ANALOGIQUES RTC	SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE	75015 PARIS 15	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/204	FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES LOT3 LIAISONS FIBRE OPTIQUE	CELESTE	77420 CHAMPS SUR MARNE	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/206	FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES LOT 6 SERVICES DE TRANSPORT DONNEES	SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE	75015 PARIS 15	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/207	FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES LOT 7 SERVICE DE LIAISONS	BOUYGUES TELECOM	92366 MEUDON LA FORET CEDEX	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/222	FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES LOT 4 SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE	ORANGE	75015 PARIS	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/223	FOURN. DE MATERIEL SCOLAIRE ENFANTS ACCUEILLIS ETABLISSEMENT DIRECTION ENFANCE ET EDUCATION - LOT 1 PAPETERIE	PAPETERIES PICHON	42353 LA TALAUDIÈRE	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi

2020/224	FOURN. DE MATERIEL SCOLAIRE ENFANTS ACCUEILLIS ETABLISSEMENT DIRECTION ENFANCE ET EDUCATION - LOT 2 MATERIEL CREATION ARTISTIQUE	GERSTAECKER FRANCE GEANT BEAUX ARTS	67700 SAVERNE	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/232	FOURN. DE MATERIEL SCOLAIRE ENFANTS ACCUEILLIS ETABLISSEMENT DIRECTION ENFANCE ET EDUCATION - LOT 3 JEUX JOUETS MATERIEL EDUCATIF	PAPETERIES PICHON	42353 LA TALAUDIÈRE	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/233	FOURN. DE MATERIEL SCOLAIRE ENFANTS ACCUEILLIS ETABLISSEMENT DIRECTION ENFANCE ET EDUCATION - LOT 5 MATERIEL ROULANT VELOS	PAPETERIES PICHON	42353 LA TALAUDIÈRE	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/234	FOURN. DE MATERIEL SCOLAIRE ENFANTS ACCUEILLIS ETABLISSEMENT DIRECTION ENFANCE ET EDUCATION - LOT 7 MATERIEL AUDIOVISUEL	MANUTAN COLLECTIVITES	79000 NIORT	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/262	REPLACEMENT DES REPARTITEURS DE FRAIS DE CHAUFFAGE POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE STRASBOURG	PROXISERVE	59130 LAMBERSART	50 000,00
2020/273	FOURNITURE DES TENUES VESTIMENTAIRES POUR LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE PM - LOT1 FOURNITURE D'UNIFORME	SOCIETE ARCADIS S A	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	50 000,00
2020/277	PRESTATIONS D'ENTRETIEN DANS LES ESPACES VERTS - LOT3 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	SCOP ESPACES VERTS IDVERDE	67114 ESCHAU	60 000,00
2020/282	TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE VISIOPHONIE SR IP DANS PLUSIEURS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	SCHORO ELECTRICITE	67116 REICHSTETT	950 000,00
2020/3	MISSION COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE 2EME 3EME CATEGORIE - LOT 2 OPERATIONS DE BATS	PRESENTS	69426 LYON	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/315	FOURN. DE BOIS BRUT TRAVAILLES ET PRODUITS CONNEXES LOT 1 FOURN. DE BOIS	DISTRI MATERIAUX BOIS PANNEAUX DMBP	73000 CHAMBERY	32 750,00
2020/317	FOURNITURE DE BOIS BRUT TRAVAILLES ET PRODUITS CONNEXES- LOT 2 FOURNITURE BOIS BRUTS	WEBER ERNEST SCIERIE	67710 WANGENBOURG	32 750,00
2020/320	PRESTATIONS DE DEBARDAGE EN FORET COMMUNALE DE STRASBOURG HOHWALD	STUDLER MICHEL	67600 SELESTAT	70 000,00
2020/327	PRESTATION D'ENTRETIEN DANS LES ESPACES VERTS DE LA VILLE ET DE L'EMS / LOT 5 PLANS D'EAU ET BERGES	LA PAYSAGERIE	67230 KERTZFELD	50 000,00

2020/328	FOURN. LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC LOT 1 MOBILIER DE STYLE	SOC INDUSTRIELLE LENZI	36200 ARGENTON SUR CREUSE	100 000,00
2020/331	PRESTATIONS DE NETTOYAGE DANS DIVERSES ECOLES DE LA VILLE DE STRASBOURG NETTOYAGE GS SCHONGAUER	RH MULTISERVICES	67200 STRASBOURG	76 627,26 + part à bons de commande
2020/332	FOURN. LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC LOT 3 LUMINAIRE CIRCULAIRE	L ECLAIRAGE TECHNIQUE ECLATEC SA	54320 MAXEVILLE	300 000,00
2020/333	PRESTATION DE NETTOYAGE DANS DIVERSES ECOLES DE LA VILLE DE STRASBOURG NETTOYAGE GS CANARDIERE	DERICHEBOURG PROPRETE	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	67 192,92 + part à bons de commande
2020/335	FOURN. LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC LOT 5 LUMINAIRE ECONOMIQUE	SIGNIFY FRANCE	92150 SURESNES	300 000,00
2020/337	PRESTATIONS DE REGIE TECHNIQUE ET SECURITE EVENEMENTIELLE	REGIE ET CO	67200 STRASBOURG	200 000,00
2020/338	PRESTATION DE NETTOYAGE DANS DIVERSES ECOLES DE LA VILLE LOT 3 NETTOYAGE GS STE AURELIE	AF PROPRETE SERVICE	54710 LUDRES	40 651,77 + part à bons de commande
2020/339	PRESTATIONS DE NETTOYAGE DANS DIVERSES ECOLES DE LA VILLE DE STRASBOURG LOT 4 NETTOYAGE MATERNELLE CANONNIER	LIMA SERVICES	67390 MARCKOLSHEIM	14 850,00 + part à bons de commande
2020/340	ENTRETIEN DE VOIRIE DES RUES ET PLACES / LOT 1 STRASBOURG CENTRE	G C M	67330 BOUXWILLER	300 000,00
2020/373	ENTRETIEN DE VOIRIE DES RUES ET PLACES / LOT 2 STRASBOURG FAUBOURG SUD	EIFPAGE ROUTE NORD EST	67120 WOLXHEIM	300 000,00
2020/374	ENTRETIEN DE VOIRIE DES RUES ET PLACES / LOT 3 STRASBOURG FAUBOURG NORD	JEAN LEFEBVRE ALSACE	67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER	300 000,00
2020/376	FOURNITURE DE KITS LED D'ECLAIRAGE PUBLIC LOT1 KITS LED POUR LUMINAIRES	RAGNI	06610 LA GAUDE	30 000,00
2020/377	FOURNITURE DE KITS LED D'ECLAIRAGE PUBLIC LOT 2 KITS LED POUR LUMINAIRES	L ECLAIRAGE TECHNIQUE ECLATEC SA	54320 MAXEVILLE	80 000,00
2020/378	LOCATION DE PLATEFORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNELS VILLE ET EMS - LOT 1 MATS PLATEFORMES CISEAUX	DISTEL	67170 BRUMATH	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/378	LOCATION DE PLATEFORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNELS VILLE ET EMS - LOT 1 MATS PLATEFORMES CISEAUX	KILOUTOU	67100 STRASBOURG	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/378	LOCATION DE PLATEFORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNELS VILLE ET EMS - LOT 1 MATS PLATEFORMES CISEAUX	LOXAM	67100 STRASBOURG	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi

2020/379	LOCATION DE PLATEFORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNELS VILLE ET EMS - LOT 2 ELEVATEURS TELESCOPIQ NACELLE	DISTEL	67170 BRUMATH	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/379	LOCATION DE PLATEFORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNELS VILLE ET EMS - LOT 2 ELEVATEURS TELESCOPIQ NACELLE	KILOUTOU	67100 STRASBOURG	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/379	LOCATION DE PLATEFORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNELS VILLE ET EMS - LOT 2 ELEVATEURS TELESCOPIQ NACELLE	LOXAM	67100 STRASBOURG	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/382	LOCATION DE PLATEFORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNELS VILLE ET EMS - LOT 3 ELEVATEURS NACELLE PORTEUR PL	NACEL PLUS	67210 VALFF	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/383	LOCATION DE PLATEFORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNELS VILLE ET EMS - LOT 4 ELEVATEURS PORTEUR PL HAUTEUR	NACEL PLUS	67210 VALFF	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/39	MAINTENANCE DES LAMPADAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'ILLUMINATIONS PERMANENTES	SIGMATECH	67610 LA WANTZENAU	830 000,00
2020/390	FOURN MATERIEL SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DES ETABLISSEMENT GERES PAR LA DEE DE LA VILLE DE STRASBOURG MATERIEL DE SPORT ET ACCESSOIR	SPORTS ET LOISIRS	67129 MOLSHEIM CEDEX	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/405	MISE A DISPOSITION ET MAINTENANCE DE DISTRIBUTEURS ESSUIE MAINS PAPIER ET DE SAVON MOUSSE POUR LES ECOLES	ADELYA TERRE D HYGIENE	67720 HOERDT	600 000,00
2020/41	FOURN. DE GAZ CONDITIONNES BUTANE PROPANE ET AUTRES GAZ LOT 1 BUTANE PROPANE EN BOUTEILLE	ANTARGAZ FINAGAZ	92400 COURBEVOIE	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/432	PRESTATIONS D'AMENAGEMENT PAYSAGER FAUBOURGS NORDS CENTRE NORD	THIERRY MULLER WOLFF RENE MULT	67118 GEISPOLSHEIM	555 000,00
2020/433	PRESTATIONS D'AMENAGEMENT PAYSAGER FAUBOURGS SUDS CENTRE SUDS	THIERRY MULLER WOLFF RENE MULT	67118 GEISPOLSHEIM	300 000,00
2020/453	LOCATION DE VEHICULES ENGIN MATERIELS POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE STRASBOURG - LOT 1 LOCATION ENGIN TRAVAUX PUBLIC	LOXAM	67100 STRASBOURG	50 000,00

2020/454	LOCATION DE VEHICULES ENGIN MATERIELS POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE STRASBOURG - LOT 2 LOCATION D'ENGIN	KILOUTOU	59700 MARCQ EN BAROEUL	20 000,00
2020/455	LOCATION DE VEHICULES ENGIN MATERIELS POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE STRASBOURG - LOT 3 LOCATION DE PETITS MATERIELS	LOXAM	67100 STRASBOURG	10 000,00
2020/456	LOCATION DE VEHICULES ENGIN MATERIELS POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE STRASBOURG - LOT 4 LOCATION DE MATERIELS	LOXAM	67100 STRASBOURG	15 000,00
2020/457	LOCATION DE VEHICULES ENGIN MATERIELS POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE STRASBOURG - LOT 5 LOCATION DE MATERIEL ELEC.	KILOUTOU	59700 MARCQ EN BAROEUL	5 000,00
2020/458	LOCATION DE VEHICULES ENGIN MATERIELS POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE STRASBOURG - LOT 6 LOCATION VEHICULES LEGERS	HERTZ FRANCE	78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	20 000,00
2020/46	NETTOYAGE DES GAINES ET RESEAUX DE VENTILATION VDS ET EMS RECONSULTATION	VEMS	67800 HOENHEIM	1 200 000,00
2020/469	PA9049 FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TRACKING VELO SUR LA VILLE DE STRASBOURG	ANOVEO	67300 SCHILTIGHEIM	89 999,00
2020/491	NETTOYAGE DES SURFACES VITRÉES RECONSULTATION DE L'AFFAIRE 19VDS0114 TERRIT TECHNIQUES CENTRE EST	NETIMMO	67450 MUNDOLSHEIM	60 000,00
2020/492	NETTOYAGE DES SURFACES VITRÉES RECONSULTATION DE L'AFFAIRE 19VDS0114 TERRIT TECHNIQUES SUD ET OUEST	NETIMMO	67450 MUNDOLSHEIM	60 000,00
2020/565	TRVX ENTRETIEN ET MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ART VDS	SAERT	67230 BENFELD	100 000,00
2020/575	ETUDES DE SITES (POTENTIELLEMENT) POLLUES - LOT1 INGENIERIE DES SITES ET SOLS	ANTEA FRANCE	67960 ENTZHEIM	30 000,00
2020/580	CAPTATION ET TRAITEMENT DES VOIX DU CITOYENS	DEMOCRATIC FACTORY	67000 STRASBOURG	25 000,00
2020/60	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'INSTALLATION LE CONTROLE SUIVI ANNUEL DES PLANNINGS- LOT 02 ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE	ALGOE CONSULTANTS	69134 ECULLY CEDEX	260 000,00
2020/613	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES OUVRAGES LIFE + NATURE DANS LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ILE DU ROHRSCOLLEN METALLERIE MECANIQUE	CONSTRUCTIONS METALLIQUES BARTHEL	67160 WISSEMBOURG	92 500,00
2020/615	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES OUVRAGES LIFE + NATURE DANS LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ILE DU ROHRSCOLLEN ELECTRICITE AUTOMATISME	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMS ALSACE FRANC	67540 OSTWALD	43 500,00

2020/657	FOURN. MAINTENANCE DE LOGICIELS AUTRES QUE MICROSOFT POSTES DE TRAVAIL ET SERVEURS - LOT 1 POSTES DE TRAVAIL	SCC FRANCE	92000 NANTERRE	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/858	FOURN. DE FILS ET DE CABLES	SIEHR	67100 STRASBOURG	Accords-cadres à bons de commande sans mini sans maxi
2020/925	FOURN. POSE DEPOSE ILLUMINATIONS DE NOEL VDS LOT 1 FOURN. POSE DEPOSE	SIGMATECH S2EI	67610 LA WANTZENAU	800 000,00
2020/934	FOURN. POSE DEPOSE ILLUMINATIONS DE NOEL VDS LOT 2 NOUVEAUX CONCEPTS	BILD SCHEER	67800 HOENHEIM	300 000,00
2020/934	FOURN. POSE DEPOSE ILLUMINATIONS DE NOEL VDS LOT 2 NOUVEAUX CONCEPTS	SIGMATECH	67610 LA WANTZENAU	300 000,00

Marchés ordinaires ou à tranches optionnelles

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant notifié € HT
2020/1	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES MAMCS LOT 5 APPAREILS ELEVATEURS	SCHINDLER	67119 GEISPOLSHEIM	12 306,00
2020/100	TRVX DE CREATION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET DE MISE EN SECURITE, AMELIORATIONS THERMIQUES ET ACCESSIBILITE MENUISERIE - SERRURERIE	HIRSTEL HUGEL	67022 STRASBOURG CEDEX	120 540,00
2020/112	TRVX CREATION VESTAIRE ET CLUB HOUSE STADE EXES LOT 8 MENUISERIES EXT.	STUTZMANN AGENCEMENT	67320 DURSTEL	39 710,33
2020/114	TRVX CREATION VESTAIRE ET CLUB HOUSE STADE EXES LOT 9 REVETEMENT DE SOL	COMPTOIR DES REVETEMENTS	67412 ILLKIRCH CEDEX	47 374,95
2020/117	TRVX CREATION VESTAIRE ET CLUB HOUSE STADE EXES LOT 10 PEINTURE	KRATZEISEN PEINTURE	67171 BRUMATH	18 015,00
2020/125	TRVX CREATION VESTAIRE ET CLUB HOUSE STADE EXES LOT 7	RUIU SARL	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	20 000,00
2020/138	TRVX DE CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL PORT DU RHIN A STRASBOURG - RECONSULTATION LOT 4 ETANCHEITE TOITURE	RIED ETANCHE	67770 SESSENHEIM	84 379,33
2020/143	TRVX DE CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL PORT DU RHIN STRASBOURG - RECONSULTATION DU LOT 8 CLOISONS DOUBLAGE	OLRY CLOISONS	68230 TURCKHEIM	70 183,38
2020/145	TRVX RESTRUCTURATION CENTRE SOCIO-CULTUREL ELSAU LOT 15 PLATEFORME ELEVATRICE	CAMILLE ASCENSEUR	95640 SANTEUIL	18 500,00
2020/146	TRVX D'AMENAGEMENT BUREAUX IMMEUBLE LE JOUVENCE 17 RUE SCHULMEISTER A STRASBOURG LOT 2 CHAUFFAGE VENTILATION	EJ ENERGIES	67118 GEISPOLSHEIM	31 617,00
2020/150	TRVX D'AMENAGEMENT BUREAUX IMMEUBLE LE JOUVENCE 17 RUE SCHULMEISTER A STRASBOURG LOT 6 MENUISERIE INTERIEURE	STUTZMANN AGENCEMENT	67320 DURSTEL	46 454,30
2020/151	TRVX REHABILITATION PARTIELLE CENTRE SOCIO-CULTUREL CAMILLE CLAUS A STRASBOURG RECONSULTATION LOT 2 ETANCHEITE	SOPREMA ENTREPRISES	67026 STRASBOURG	16 951,48
2020/160	TRVX RESTRUCTURATION CENTRE SOCIO-CULTUREL ELSAU LOT 16 EQUIPEMENT DE CUISINE	MAINTENANCE EQUIPEMENT ALIMENTAIRE	67230 WESTHOUSE	4 421,00
2020/161	TRVX DE CONSTRUCTION NOUVEAU RESTAURANT GPE SCOLAIRE DU SCHLUTHFELD - RECONSULTATION - LOT 4 ECHAFAUDAGE	MGBTP	67700 FURCHHAUSEN	20 145,56

2020/162	TRVX RESTRUCTURATION CENTRE SOCIO-CULTUREL ELSAU LOT 18 EQUIPEMENTS SCENOGRAPHIQUES	LAGOONA STRASBOURG	67300 SCHILTIGHEIM	104 555,00
2020/164	TRVX CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PORT DU RHIN STRASBOURG - RECONSULTATION DU LOT 2 GROS OEUVRE	L SCHERBERICH	68000 COLMAR CEDEX	781 407,00
2020/165	TRVX CREATION VESTIAIRE ET CLUB HOUSE STADE EXES RECONSULTATION LOT 11 AMENAGMENT EXT.	EST PAYSAGES D ALSACE	67118 GEISPOLSHEIM	89 484,30
2020/176	SPECTACLE VIVANT "LES MOMES PORTEURS" DU 21 JANVIER AU 25 JANVIER 2020	ASSOCIATION LE MAILLON	67000 STRASBOURG	11 400,00
2020/179	TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT ANNEXE DU CSC ESCALE A STRASBOURG / LOT 3 ISOLATION EXTERIEURE	ISOLATIONS RAUSCHMAIER SAS	68000 COLMAR	84 041,20
2020/180	TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT ANNEXE DU CSC ESCALE A STRASBOURG / LOT 4 MENUISERIE EXTERIEURES	MENUISERIE JUNG SARL	67790 STEINBOURG	38 329,00
2020/183	TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT ANNEXE DU CSC ESCALE A STRASBOURG / LOT 6 SERRURERIE	SOBRIMA	67720 HOERDT	49 727,55
2020/184	TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT ANNEXE DU CSC ESCALE A STRASBOURG / LOT 7 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	MENUISERIE JUNG SARL	67790 STEINBOURG	11 052,44
2020/185	TRAVAUX CONCERNANT LA CREATION DE LOCAUX POUR LA CAISSE DES ECOLES A L'IMMEUBLE QUAI FUSTEL A STRASBOURG PLATERIE	RUIU SARL	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	6 680,00
2020/188	TRAVAUX CONCERNANT LA CREATION DE LOCAUX POUR LA CAISSE DES ECOLES A L'IMMEUBLE QUAI FUSTEL A STRBGM- MARCHE SIMILAIRE SANITAIRE CHAUFFAGE-	JUKI GENIE CLIMATIQUE	67190 STILL	1 724,63
2020/190	TRVX D'AMENAGEMENT DE L'ILOT MAISON DU BATIMENT PLACE DE HAGUENAU A STRASBOURG	EST PAYSAGES D ALSACE	67118 GEISPOLSHEIM	29 242,60
2020/194	COORDINATION SPS TRVX EXTENSION DU GYMNASSE ALBERT LE GRAND A STRASBOURG - LOT 2 CSDS NIVEAU 1	BUREAU ALPES CONTROLES	67202 WOLFISHEIM	8 295,00
2020/198	ELABORATION DE PROFITS DE BAINADE SUR DES VOIES D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE STRASBOURG	AUDIT CONSEIL ETUDE GEONAT ENVIRON	87000 LIMOGES	103 640,00
2020/216	FOURN. DE QUATRE VEHICULES SEGMENT SUV DIMENSIONS 4.30 METRE ET 4.50 METRES MAXI POLICE MUNICIPALE DE STRASBOURG	RENAULT RETAIL GROUP	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	87 914,48
2020/217	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE SIS 24 RUE DE WASSELONNE A STRASBOURG- MARCHE SIMILAIRE 3 CHAUFFAGE /VENTILATION	FRANCOIS	67300 SCHILTIGHEIM	1 159,00

2020/221	TRVX AMENAGEMENT PAYSAGER RUE DE VIENNE STRASBOURG NEUDORF	EST PAYSAGES D ALSACE	67118 GEISPOLSHEIM	25 780,50
2020/236	CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIO-CULTUREL ET MEDICO-SOCIAL DANS LE QUARTIER DU PORT DU RHIN A STRASBOURG MENUISERIE INTERIEURE	STUTZMANN AGENCEMENT	67320 DURSTEL	149 778,78
2020/237	CONTROLE TECHNIQUE TRVX EXTENSION GYMNASSE ALBERT LE GRAND A STRASBOURG - LOT 1 CONTROLE TECHNIQUE	QUALICONSULT	67960 ENTZHEIM	15 500,00
2020/239	TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT ANNEXE DU CSC ESCALE A STRASBOURG / LOT 8 PLATERIE PEINTURE	PEINTURE KORDE	67118 GEISPOLSHEIM	3 368,00
2020/240	TRAVAUX CSC RESIDENCE DES ARTS- LOT 1 SIGNALIETIQUE	GERNER	67202 WOLFISHEIM	5 532,00
2020/245	INSTALLATION D'EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC (CHAMBRE DE TIRAGE CANDELABRES D'ILLUMINATIONS, AINSI QUE LES TRVX	SOC ELECTRICITE ECLAIRAGE ILLUMINATION	67207 NIEDERHAUSBER GEN	86 901,50
2020/246	MARCHE SUBSEQUENT POUR TRANSPORT ALLER ET RETOUR DES OEUVRES EMPRUNTEES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION L'OEIL DE HUYSMANS	AXAL	68126 BENNWIHR	72 160,90
2020/250	TRVX RENOVATION DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT ANNEXE DU CSC ESCALE A STRASBOURG RECONSULTATION DES LOTS COUVERTURE ETANCHEITE	BEYER COUVERTURE	67170 BRUMATH	62 938,89
2020/251	TRVX DE CREATION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET DE MISE EN SECURITE AMELIORATIONS THERMIQUES ET ACCESSIBILITE	ADER	67720 HOERDT	167 707,77
2020/259	REPARATION SUR UNE HARPE SALVI CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	L INSTRUMENTARIUM	75015 PARIS 15	8 201,40
2020/267	TRVX AMENAGEMENT DE BUREAUX IMMEUBLE LE JOUVENCE 17 RUE SCHULMEISTER A STRASBOURG LOT 7 REVETEMENT DE SOL	DIPOL	67118 GEISPOLSHEIM	21 943,00
2020/270	FOURNITURE ET INSTALLATION DES MODULES D'HUMIDIFICATION DES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR DU MUSEE D'ART MODERNE	EST MAINTENANCE SERVICE	67800 HOENHEIM	40 399,00
2020/271	PRESTATIONS D ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI DES CLAUSES SOCIALES DES CONTRATS PUBLICS DE L'EMS MARCHE SIMILAIRE 2019/614	RELAIS 2D	67100 STRASBOURG	15 500,00
2020/28	MARCHE D'ASSURANCE DE L'ORCHESTRE PILLARMONIQUE DE STRBG LOT 02 ASSURANCE RESPONSABILITECIVILE	MUTUELLE ASSURANCE INSTITUTEUR FRANCE	79038 NIORT CEDEX	5 250,00

2020/280	TRAVAUX DE CREATION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET MISE EN SECURITE AMELIORATIONS THERMIQUES ET ACCESSIBILITE HANDICAPE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	ENERIOS ARTISANS ASSOCIES	68160 SAINTE MARIE AUX MINES	81 328,00
2020/287	TRVX DE CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL PORT DU RHIN A STRASBOURG - LOT 11 PLOMBERIE	ETABLISSEMENTS HOULLE	57206 SARREGUEMINES CEDEX	80 662,00
2020/288	TRAVAUX DE CREATION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET DE MISE EN SECURITE AMELIORATIONS THERMIQUES VOIRIE ESPACES VERTS	DENNI LEGOLL	67870 GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	89 017,30
2020/289	TRVX CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PORT DU RHIN STRASBOURG - RECONSULTATION LOT 10 ELECTRICITE	ELECTRICITE KOESSLER	67170 BRUMATH	131 328,00
2020/29	MARCHE D'ASSURANCE DE L'ORCHESTRE PILLARMONIQUE DE STRBG LOT4 ASSURANCE EVENEMENTIELLE	MUTUELLE ASSURANCE INSTITUTEUR FRANCE	79038 NIORT CEDEX	8 250,00
2020/290	TRVX CREATION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET MISE EN SECURITE AMELIORATIONS THERMIQUES ACCESSIBILITE HANDICAPES CANARDIERE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	ENERIOS ARTISANS ASSOCIES	68160 SAINTE MARIE AUX MINES	81 328,00
2020/291	DECONSTRUCTION CREATION DE SALLES DE CLASSE MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE MATERNELLE GPE SCOLAIRE STOCKFELD ASCENSEUR	ORONA EST	67200 STRASBOURG	23 951,85
2020/292	TRVX CONSTRUCTION NOUVEAU THEATRE DU MAILLON MARCHE SIMILAIRE - LOT 13 ELECTRICITE	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMS ALSACE FRANC	67540 OSTWALD	6 585,16
2020/294	CREATION DE SALLES DE CLASSE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE STOCKFELD GROS OEUVRE	ZWICKERT	68000 COLMAR	204 811,15
2020/295	CREATION DE SALLES DE CLASSE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE STOCKFELD PEINTURE	SPS PEINTURES	67117 FURDENHEIM	96 922,70
2020/296	CREATION DE SALLES DE CLASSE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE STOCKFELD ELECTRICITE	ELECTRICITE ILLER	67120 MOLSHEIM	288 624,65
2020/297	CREATION DE SALLES DE CLASSE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE STOCKFELD PLOMBERIE	FRANCOIS	67300 SCHILTIGHEIM	117 851,31
2020/299	COMMANDE ARTISTIQUE VITRINE DE L'UNION SOCIALE POLE D'ETUDE ET DE CONSERVATION DES MUSEES	EDITIONS 2024	67000 STRASBOURG	16 414,60
2020/300	TRAVAUX DE CREATION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET DE MISE EN SECURITE AMELIORATIONS THERMIQUES	MENUISERIE JUNG SARL	67790 STEINBOURG	221 126,80

2020/301	TRVX RENOVATION D'UN VESTIAIRE CENTRE DE FORMATION DU RACING CLUB DE STRASBOURG - LOT 1 CURAGE DEMOLITION	ZENNA BATIMENT	68920 WINTZENHEIM	11 995,50
2020/305	TRVX RENOVATION D'UN VESTIAIRE CENTRE DE FORMATION DU RACING CLUB DE STRASBOURG - LOT 2 DOUBLAGE PLAFOND	ABRI BATISSE	67100 STRASBOURG	14 193,08
2020/308	TRVX RENOVATION D'UN VESTIAIRE CENTRE DE FORMATION DU RACING CLUB DE STRASBOURG - LOT 4 CHAUFFAGE VENTILATION	SANICHAUF	57402 SARREBOURG CEDEX	26 000,00
2020/309	TRVX RENOVATION D'UN VESTIAIRE CENTRE DE FORMATION DU RACING CLUB DE STRASBOURG - LOT 5 ELECTRICITE VDI	ELECTRIFICATION INDUSTRIELLE DE L EST	67500 HAGUENAU	67 000,00
2020/312	SPECTACLE VIVANT INTITULE " CE QUI DEMEURE" DU 17/03 AU 19/03/2020	COMPAGNIE BABEL ELISE CHATAURET	93200 SAINT DENIS	14 396,00
2020/318	CREATION DE SALLES DE CLASSE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE STOCKFELD REVETEMENT DE SOL	JUNGER FILS	67720 HOERDT	44 014,91
2020/319	TRVX RENOVATION D'UN VESTIAIRE CENTRE DE FORMATION DU RACING CLUB DE STRASBOURG - LOT 3 MENUISERIE BOIS	REIMEL MICHAEL	57370 PHALSBOURG	12 710,00
2020/321	FOURNITURE DE MOBILIER POUR LA MAISON DES SERVICES DU CONSEIL DES QUINZES A STRASBOURG	A 4	67206 MITTELHAUSBERG EN	40 330,00
2020/342	ACQUISITION DE TROIS CAMIONNETTES 800 KG DE CHARGE UTILE POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET CIMETIERES DE LA VILLE DE STBG	CATRA 67	67640 FEGERSHEIM	60 621,00
2020/356	TRVX REAMENAGEMENT RUE HECHNER STRASBOURG ROBERTSAU RECONSULTATION LOT 1 ECLAIRAGE PUBLIC	SOC ELECTRICITE ECLAIRAGE ILLUMINATION	67207 NIEDERHAUSBER GEN	79 503,75
2020/357	TRVX REAMENAGEMENT RUE HECHNER STRASBOURG ROBERTSAU RECONSULTATION LOT 2 ESPACES VERTS	EST PAYSAGES D ALSACE	67118 GEISPOLSHEIM	7 899,00
2020/358	MISSION AMO ANALYSE JURIDIQUE DU PROJET KALEIDOSCOOP	SPQR	69003 LYON 3EME	15 000,00
2020/360	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA RUE DU CHAMP DE MANOEUVRE A STRASBOURG CRONENBOURG / LOT1 ECLAIRAGE PUBLIC	SPIE CITYNETWORKS	67411 ILLKIRCH CEDEX	79 467,50
2020/361	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA RUE DU CHAMP DE MANOEUVRE A STRASBOURG/ LOT2 AMENAGEMENT PAYSAGERS	IDVERDE	67810 HOLTZHEIM	14 500,80
2020/367	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PORT DU RHIN A STRASBOURG SOLS SOUPLES	LES PEINTURES REUNIES	67450 MUNDOLSHEIM	41 455,30

2020/369	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PORT DU RHIN A STRASBOURG CARRELAGE / FAIENCE	DIPOL	67118 GEISPOLSHEIM	10 010,00
2020/37	MARCHE D'ASSURANCE DE L'ORCHESTRE PILLARMONIQUE DE STRBG LOT 5 ASSURANCE TOUS RISQUES	MUTUELLE ASSURANCE INSTITUTEUR FRANCE	79038 NIORT CEDEX	11 792,00
2020/372	FOURNITURE DE MOBILIER POUR LA MAISON DES SERVICES DU CONSEIL DES QUINZES A STRASBOURG FOURNITURE MOBILIER D'ACCUEIL	MJP	67450 LAMPERTHEIM	17 545,00
2020/385	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ALLEE DE L'ORPHELINAT ET DE LA PLACE HENRI WILL A STRASBOURG NEUDORF LOT 01 AMENAGEMENTS PAYSAGERS	SCOP ESPACES VERTS	67114 ESCHAU	843 025,58
2020/386	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SECTEUR MARSCHALLHOF , SCHACH ET PLAINE MERMOZ A STRASBOURG NEUHOF / LOT1 ECLAIRAGE PUBLIC	SOGECA	67850 HERRLISHEIM	66 954,00
2020/387	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SECTEUR MARSCHALLHOF , SCHACH ET PLAINE MERMOZ A STRASBOURG NEUHOF / LOT2 AMENAGEMENTS PAYSAGERS	EST PAYSAGES D ALSACE	67118 GEISPOLSHEIM	295 508,30
2020/388	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA RUE DES SARCELLES SUD ET DE LA RUE DES BECASSES A STRASBOURG - MEINAU- ECLAIRAGE PUBLIC	BILD SCHEER	67800 HOENHEIM	76 220,50
2020/389	TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT ANNEXE DU CSC ESCALE A STRASBOURG RECONSULTATION DES LOTS 02 ELECTRICITE VENTILATION	DOMOSELEC	67100 STRASBOURG	24 471,00
2020/393	TRVX RESTRUCTURATION MISE EN SECURITE GPE SCOLAIRE SCHLUTHFELD STRASBOURG LOT 205 RAVALEMENT PIERRE	RAUSCHER TAILLEURS DE PIERRE ET MACONS	67320 ADAMSWILLER	154 651,00
2020/394	TRVX RESTRUCTURATION MISE EN SECURITE GPE SCOLAIRE SCHLUTHFELD STRASBOURG LOT 211 PARQUET BOIS	ES PARQUET PARQUET ANDLAUER	67400 ILLKIRCH	102 073,00
2020/395	TRVX RESTRUCTURATION MISE EN SECURITE GPE SCOLAIRE SCHLUTHFELD STRASBOURG LOT 212 REVETEMENTS MURAU	DECOPEINT	67840 KILSTETT	175 247,30
2020/396	TRVX RESTRUCTURATION MISE EN SECURITE GPE SCOLAIRE SCHLUTHFELD STRASBOURG LOT 215 ELECTRICITE	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	67118 GEISPOLSHEIM	548 000,00
2020/397	TRVX RESTRUCTURATION MISE EN SECURITE GPE SCOLAIRE SCHLUTHFELD STRASBOURG LOT 219 DEPLACEMENT BAT MODULAIRES	II VINCI CONCEPTS MODULAIRES	67600 BINDERNHEIM	33 248,00

2020/398	RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU HOHBERG RECONSULTATION LOT 10 CLOISON DOUBLAGE FAUX PLAFONDS CLOISONS DOUBLAGES FAUXPLAFOND	ETABLISSEMENTS ROBERT GEISTEL	67120 DUTTLENHEIM	548 884,90
2020/399	CREATION SALLES DE CLASSE ET MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE MATERNELLE GROUPE SCOLAIRE STOCKFELD SERRURERIE	STYLE METAL EST	67600 BALDENHEIM	21 387,53
2020/400	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE DU SCHLUTFFELD A STRASBOURG - PHASE 3 A 5 LOT 216 ASCENSEUR	ASCENSEUR MONTAGE SYSTEME	67370 WIWERSHEIM	26 580,00
2020/401	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE DU SCHLUTFFELD A STRASBOURG - PHASE 3 A 5 LOT 218 DEMOLITION DE BATIMENTS	PREMYS	68310 WITTELSHEIM	19 680,00
2020/408	MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE REFROIDISSEMENT ET INTERTAGE DES PUITS AU GROUPE SCOLAIRE DU RHIN GROUPE FROID	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LOHNER	67120 DUPPIGHEIM	33 000,00
2020/409	MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE REFROIDISSEMENT ET INERTAGE DES PUITS AU GROUPE SCOLAIRE DU RHIN INERTAGE DES PUITTS	POMPES A CHALEUR ROBERT MENTZLER	67230 HERBSHEIM	10 680,00
2020/410	CREATION DE SALLES DE CLASSE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE STOCKFELD PLATERIE FAUX PLAFOND	PLATRIERIE SCHAEFFER	67190 GRESSWILLER	220 136,00
2020/411	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUVOIS A STRASBOURG ASCENSEUR	OTIS	92800 PUTEAUX	33 500,00
2020/412	TRANSFORMATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON NATUREL EXISTANT EN AIRE DE GRANDS JEUX DE FOOTBALL EN GAZON REALISATION DE LA PLATEFORME	COLAS NORD EST	67540 OSTWALD	448 000,00
2020/413	TRANSFORMATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON NATUREL EXISTANT EN AIRE DE GRANDS JEUX DE FOOTBALL EN GAZON GAZON SYNTHETIQUE	ESPACES PAYSAGERS SPORTS ET LOISIRS	67380 LINGOLSHEIM	262 761,50
2020/414	TRANSFORMATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON NATUREL EXISTANT EN AIRE DE GRANDS JEUX DE FOOTBALL EN GAZON	SOC ELECTRICITE ECLAIRAGE ILLUMINATION	67207 NIEDERHAUSBER GEN	168 130,22
2020/415	TRANSFORMATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON NATUREL EXISTANT EN AIRE DE GRANDS JEUX DE FOOTBALL EN GAZON MAIN- COURANTE	SOCIETE NOUVELLE EQUIPEMENTS EXTERIEUR	88580 SAULCY SUR MEURTHE	64 000,00
2020/418	TRVX RESTRUCTURATION MISE EN SECURITE GPE SCOLAIRE GUSTAVE DORE - RECONSULTATION LOT 16 CLOISONS DOUBLAGES ISOLANTS	ETABLISSEMENTS ROBERT GEISTEL	67120 DUTTLENHEIM	688 185,02

2020/419	TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ECOLE GUSTAVE BRANLY 7 RUE DE L'ABBE WETTERLE A STRASBOURG - LOT 1 DESAMIANTAGE FACADE SUD	CARDEM DEMOLITION	67800 BISCHHEIM	93 000,00
2020/421	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU HALL JEAN NICOLAS MULLER	ATELIER ARCHITECTURE CHRISTOPHE CUNCI	67100 STRASBOURG	49 040,00
2020/422	CREATION DE SALLES DE CLASSE MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE MAT. GPE SCOLAIRE STOCKFELD - RECONSULTATION LOT 4 MENUISERIE EXT.	VOLLMER JEAN ET FILS	67270 MELSHEIM	51 060,00
2020/424	CREATION DE SALLES DE CLASSE MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE MAT. GPE SCOLAIRE STOCKFELD - LOT 7 CARRELAGE	DIPOL	67118 GEISPOLSHHEIM	21 016,71
2020/426	TX DE CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DU PORT DU RHIN PEINTURE	HITTIER ET FILS	67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER	42 053,00
2020/427	CREATION SALLES DE CLASSE ET MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE MATERNELLE GROUPE SCOLAIRE STOCKFELD MENUISERIE INTERIEUR BOIS	MENUISERIE JUNG SARL	67790 STEINBOURG	175 913,04
2020/428	TX DE RESTRUCTURATION MISE EN SECURITE GRPE SCOL SCHLUTHFELD STRASBOURG PHASE 3 A 5 DESAMIANTAGE	COBIGO	67440 MARMOUTIER	53 700,00
2020/434	COPRODUCTION SPECTACLE VIVANT "LE TEMOIN" DU 13/04 AU 16/04/2021	LA RECIDIVE	67000 STRASBOURG	5 000,00
2020/435	SPECTACLE VIVANT INTITULE "ACTUELLES XXII" DU 24/03 AU 28/03	ARTENREEL 1	67000 STRASBOURG	28 218,00
2020/439	REPLACEMENT DE LA TOITURE AMIANTEE DES SERRES ORANGERIE STRASBOURG - LOT 1 ECHAFAUDAGE	BURKART	67240 SCHIRRHEIN	9 500,00
2020/440	REPLACEMENT DE LA TOITURE AMIANTEE DES SERRES ORANGERIE STRASBOURG - LOT 3 FAUX-PLAFOND	ETABLISSEMENTS ROBERT GEISTEL	67120 DUTTLENHEIM	40 552,02
2020/442	INSTALLATION BATIMENTS MODULAIRES ESCALIERS PLATEFORMES D'ACCES PROVISOIRE AU GRPE SCOLAIRE FINKWILLER A STRASBOURG BATIMENTS MODULAIRES	ALGECO	71850 CHARNAY LES MACON	62 265,42
2020/443	RESTRUCTURATION ET EXTENSION EM GUTENBERG RETRAIT AMIANTE DEMOLITION	GAIAL	68000 COLMAR	78 200,00
2020/446	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE DU SCHLUTHFELD A STRASBOURG - PHASE 3 A 5 LOT 201 GROS OEUVRE	ZWICKERT	68000 COLMAR	486 186,46
2020/447	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE DU SCHLUTHFELD A STRASBOURG - PHASE 3 A 5 LOT 203	BECK COUVERTURE	67300 SCHILTIGHEIM	143 071,35

2020/448	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE DU SCHLUTFFELD A STRASBOURG - PHASE 3 A 5 LOT 204 MENUISERIES EXTERIEURES	VOLLMER JEAN ET FILS	67270 MELSHEIM	103 245,00
2020/449	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE DU SCHLUTFFELD A STRASBOURG - PHASE 3 A 5 LOT 209 CARRELAGE / FAIENCE	DIPOL	67118 GEISPOLSHEIM	82 227,50
2020/450	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE DU SCHLUTFFELD A STRASBOURG - PHASE 3 A 5 LOT 213 CHAUFFAGE /VENTILATION	PAUL HERRBACH	67600 SELESTAT	595 063,26
2020/451	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE DU SCHLUTFFELD A STRASBOURG - PHASE 3 A 5 LOT 214	PAUL HERRBACH	67600 SELESTAT	277 592,68
2020/452	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU BATIMENT DU CENTRE SOCIO CULTUREL ET DU MULTI ACCUEIL DE L'ELSAU ETANCHEITE	SMAC	67100 STRASBOURG	36 512,99
2020/462	MARCHE SIMILAIRE TRVX MISE EN SECURITE GPE SCOLAIRE REUSS LOT 7 PEINTURE SOLS	DECOPEINT	67840 KILSTETT	7 862,00
2020/465	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA RESTRUCTURATION ET LA MISE EN SECURITE DU GP SCOLAIRE DE SCHLUTHFELD A STBG	BUREAU ALPES CONTROLES	67202 WOLFISHEIM	8 511,40
2020/466	TRVX RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RUES D'ITTENHEIM ET DE PFULGRIESHEIM A STRASBOURG CRONENBOURG	SOGECA	67850 HERRLISHEIM	69 570,00
2020/468	TX DESAMIANTAGE DECONSTRUCTION MAISON ET ANNEXES 11 RUE ENGELBREIT 67200 STRASBOURG	CARDEM DEMOLITION	67800 BISCHHEIM	31 956,83
2020/470	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE ET DE L'ETANCHEITE DU GP SCOLAIRE GUSTAVE STOSKOPF A STBG PHASE 3	BILZ CHARLES	67114 ESCHAU	299 848,70
2020/474	CONSTRUCTION ABRIS VELOS ET TROTTINETTES COUR ECOLES ELEMEN CAMILLE HIRTZ A STRASBOURG GROS OEUVRE	LES BATISSEURS ASSOCIES	67800 HOENHEIM	21 600,00
2020/475	CONSTRUCTION ABRIS VELOS ET TROTTINETTES COUR ECOLES ELEMEN CAMILLE HIRTZ A STRASBOURG OSSATURE METAL/SERRURERIE	COPIN	67120 DUPPIGHEIM	55 000,00
2020/479	TX DESAMIANTAGE RESTAURANT PLACE DE LA BOURSE 1 PLACE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY A STRB MARCHE SIMILAIRE 1	CARDEM DEMOLITION	67800 BISCHHEIM	2 730,00
2020/480	TX DE RESTRUCTURATION MISE EN SECURITE GRPE SCOL SCHLUTHFELD A STRASBOURG MENUISERIE INT BOIS AGENCEMENT	STUTZMANN AGENCEMENT	67320 DURSTEL	463 818,51

2020/481	ORG ET PRESTA DE DEMENAGEMENT DE MACHINES OUTILS ET INSTALLA DE DEPOUSSIERAGES POUR LES MUSEES DE LA VDS MACHINES OUTILS ATELIERS TECH	AXAL	68126 BENNWIHR	10 620,00
2020/482	ORG ET PRESTA DE DEMENAGEMENT DE MACHINES OUTILS ET INSTALLA DE DEPOUSSIERAGES POUR LES MUSEES DE LA VDS INSTALLATION DE DEPOUSSIERAGE	SYDE SOLUTIONS	67500 HAGUENAU	20 485,00
2020/486	DECONSTRUCTION CHALET ET TERRAIN DE TENNIS 11 QUAI DU BRULIG 67200 STRASBOURG DECONSTRUCTION	CARDEM DEMOLITION	67800 BISCHEIM	11 598,83
2020/488	TRVX REFECTION DE SANITAIRES ECOLE MATERNELLE DE VINCI STRASBOURG - LOT 5 CHAUFFAGE - VMC	THERMO CONCEPTS	67470 SELTZ	23 300,00
2020/489	TX DE RESTRUCTURATION MISE EN SECURITE GRPE SCOL SCHLUTHFELD A STRASBOURG CLOISONS/DOUBLAGES/FX PLAFONDS	ETABLISSEMENTS ROBERT GEISTEL	67120 DUTTLENHEIM	567 350,30
2020/490	TX DE REFECTION DE 4 SANITAIRES ECOLE MATERNELLE L. DE VINCI A STRASBOURG ELECTRICITE	DOMOSELEC	67100 STRASBOURG	27 801,00
2020/493	TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU CHAUFFAGE URBAIN A LA HAUTE ECOLE DES ARTS DU RHIN (HEAR) A STRASBOURG GROS OEUVRE	CONCEPTEURS BATISSEURS ASSEMBLEURS	67550 VENDENHEIM	9 150,00
2020/494	TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU CHAUFFAGE URBAIN A LA HAUTE ECOLE DES ARTS DU RHIN (HEAR) A STRASBOURG CHAUFFAGE	ANDLAUER CHAUFFAGE	67560 ROSHEIM	142 500,00
2020/495	TRVX REFECTION DES SANITAIRES ECOLE MAT. LEONARD DE VINCI STRASBOURG - LOT 1 DEMOLITION DESAMIANTAGE	GCM DEMOLITION	67330 BOUXWILLER	27 000,00
2020/496	TRVX REFECTION DES SANITAIRES ECOLE MAT. LEONARD DE VINCI STRASBOURG - LOT 2 PLATRERIE	RUIU SARL	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	14 143,00
2020/497	TRVX REFECTION DES SANITAIRES ECOLE MAT. LEONARD DE VINCI STRASBOURG - LOT 6 MENUISERIE INT.	STUTZMANN AGENCEMENT	67320 DURSTEL	44 964,36
2020/498	TRVX REFECTION DES SANITAIRES ECOLE MAT. LEONARD DE VINCI STRASBOURG - LOT 8 PEINTURE	PEINTURE KORDE	67118 GEISPOLSHEIM	4 298,80
2020/499	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE SIS 24 RUE DE WASSELONNE A STRASBOURG-MARCHE SIMILAIRE 4 MENUISERIE INTERIEUR BOIS	STUTZMANN AGENCEMENT	67320 DURSTEL	19 821,40
2020/500	MOE POUR LES TRAVAUX DE MIS EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE REUSS A STRASBOURG - MARCHE SIMILAIRE 2	POULET	67200 STRASBOURG	13 347,50

2020/504	TRVX DE CURAGE 6 RUE DE LAUSANNE A STRASBOURG MARCHE SIMILAIRE	GAIAL	68000 COLMAR	25 000,00
2020/508	REPLACEMENT DE LA TOITURE AMIANTEE DES SERRES ORANGERIE LOT 2 DESAMANTAGE	BECK COUVERTURE	67300 SCHILTIGHEIM	183 123,81
2020/513	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE SCHLUTHFELD A STRASBOURG PHASE 3 A 5 LOT 210 SOLS SOUPLES	JEHU ET CIE	67800 HOENHEIM	32 745,00
2020/521	TRAVAUX DE REFECTION DE 4 SANITAIRES A L'ECOLE MATERNELLE LEONARD DE VINCI A STRASBOURG LOT 4 SANTAIRE	FRANCOIS	67300 SCHILTIGHEIM	90 216,39
2020/522	TRAVAUX DE REFECTION DE 4 SANITAIRES A L'ECOLE MATERNELLE LEONARD DE VINCI A STRASBOURG LOT 7 CARRELAGE / FAIENCE	COMPTOIR DES REVEITEMENTS	67412 ILLKIRCH CEDEX	24 620,99
2020/523	FOURNITURE POSE ET MISE EN SERVICE D'EQUIPEMENTS SCENIQUES A LA GRANDE SALLE DU PALAIS DES FETES DE STRASBOURG	LAGOONA STRASBOURG	67300 SCHILTIGHEIM	140 315,00
2020/528	TRAVAUX DE TRAITEMENT DE L'ENVELOPPE THERMIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE BRANLY A STRASBOURG	ETABLISSEMENTS ROBERT GEISTEL	67120 DUTTLENHEIM	70 343,50
2020/533	CREATION SALLE DE MUSCULATION GYMNASE ROTONDE LOT 1 GROS OEUVRE	SOTRAVEST	67110 OBERBRONN	67 287,48
2020/534	CREATION SALLE DE MUSCULATION GYMNASE ROTONDE LOT 2 COUVERTURE	SOPREMA ENTREPRISES	67026 STRASBOURG	6 500,00
2020/535	CREATION SALLE DE MUSCULATION GYMNASE ROTONDE LOT 3 MENUISERIE EXT.	ATALU	67151 ERSTEIN CEDEX	10 400,00
2020/541	CREATION SALLE DE MUSCULATION GYMNASE ROTONDE LOT 5 PLATRERIE	RUIU SARL	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	7 751,00
2020/544	CREATION SALLE DE MUSCULATION GYMNASE ROTONDE LOT 7 PEINTURE	DECOPEINT	67840 KILSTETT	11 962,40
2020/545	CREATION SALLE DE MUSCULATION GYMNASE ROTONDE LOT 8 CHAUFFAGE	FALIERES	67450 MUNDOLSHEIM	36 659,00
2020/546	CREATION DE 3 SALLES DE CLASSE EN MODULAIRE GROUPE SCOLAIRE GUTENBERG	II VINCI CONCEPTS MODULAIRES	67600 BINDERNHEIM	383 324,00
2020/547	TRVX RENOVATION DE LA CHAUFFERIEPAR REMPLACEMENT CTA VENTILATIONS DOUBLE GPE SCOLAIRE ZIEGELWASSER	THERMO CONCEPTS	67470 SELTZ	168 805,85
2020/548	CREATION D'UNE SALLE DE MUSCULATION A LA ROTONDE- LOT 4 SERRURERIE	COMEPOR EST	67100 STRASBOURG	15 227,00

2020/551	ARCHEOLOGIE PREVENTIVE GPE SCOLAIRE FINKWILLER	ARCHEOLOGIE ALSACE PAIR	67600 SELESTAT	415 299,00
2020/552	ACHAAT LIVRE EMBLEMES ANDRE ALICAT ED. WECHEL 1536 ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS ANCIENNES	LIBRAIRIE AMATEUR STEPHANE HAEGELI	67000 STRASBOURG	4 500,00
2020/553	DESAMIANTAGE DE L'ANCIEN RESTAURANT DU GYMNASIUM AGR A STRASBOURG	CARDEM DEMOLITION	67800 BISCHEIM	16 850,00
2020/555	MISSION DE DIAGNOSTIC ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	ANTIGONE	67000 STRASBOURG	16 746,92
2020/561	ACHAT DES OEUVRES "NACRES" ET "REDINGOTE" ARTISTE FRANCOISE SAUR	SAUR	68920 WINTZENHEIM	5 000,00
2020/572	STRASCULTURE A STRASBOURG LE 5 SEPTEMBRE 2020	PASSE MURAILLE	67000 STRASBOURG	34 850,00
2020/574	CONSTRUCTION D'UN ABRI VELO ET D'UN ABRI TROTINETTES DANS LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE CAMILLE HIRTZ A STRASBOURG-	WIEDEMANN ET FILS	67240 GRIES	23 906,22
2020/577	TRVX RESTRUCTURATION RESTAURANT SCOLAIRE BRIGITTE STRASBOURG - LOT 6 VENTILATION SANITAIRE	FALIERES	67450 MUNDOLSHEIM	63 053,40
2020/578	TRVX RESTRUCTURATION RESTAURANT SCOLAIRE BRIGITTE STRASBOURG - LOT 7 EQUIPEMENT DE CUISINE	AXIMA REFRIGERATION FRANCE	67800 BISCHEIM	89 000,00
2020/579	CREATION D'UNE SALLE DE MUSCULATION GYMNASIUM ROTONDE LOT 9 SANITAIRE ASSAINISSEMENT	SANICHAUF	57402 SARREBOURG CEDEX	13 645,24
2020/583	DESAMIANTAGE ET DEPOLLUTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REPLACEMENT DE LA COUVERTURE DE L'ETANCHEITE ET BARDAGE GUSTAVE STOSKOPF A STRASBOURG	LINGENHELD TRAVAUX SPECIAUX	67203 OBERSCHAEFFOL SHEIM	72 556,00
2020/584	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ANNEXE DE LA VILLA SCHUTZENBERGER - LOT 1 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	ZWICKERT	68000 COLMAR	112 270,33
2020/585	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ANNEXE DE LA VILLA SCHUTZENBERGER - LOT 2 STRUCTURE BOIS RAVALEMENT	WIEDEMANN ET FILS	67240 GRIES	16 677,95
2020/586	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ANNEXE DE LA VILLA SCHUTZENBERGER - LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES	MENUISERIE JUNG SARL	67790 STEINBOURG	24 841,00
2020/587	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ANNEXE DE LA VILLA SCHUTZENBERGER - LOT 4 MENUISERIE INTERIEURE	MENUISERIE JUNG SARL	67790 STEINBOURG	11 260,35

2020/588	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ANNEXE DE LA VILLA SCHUTZENBERGER - LOT 5 CLOISONS DOUBLAGE	OLRY CLOISONS	68230 TURCKHEIM	17 810,00
2020/589	TRAITEMENT ACOUSTIQUE DE L'ESPACE BEBES DE LA HALTE-GARDERIE RUE DE FLANDRE A STRASBOURG	STENGER PLATRE ET STAFF	67100 STRASBOURG	12 700,00
2020/590	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE BRANLY A STRASBOURG LOT 1 EQUIPEMENT DE CUISINE	SCHNELL GRANDE CUISINE	67300 SCHILTIGHEIM	50 000,00
2020/592	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE BRANLY LOT 8 ELECTRICITE	CEGELEC ALSACE	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	8 698,31
2020/594	CREATION D'UNE PISTE D'ATHLETISME REHABILITATION DE L'AIRE DE GRANDS JEUX DE FOOTBALL EN GAZON NATUREL STADE WALTER TERRAIN DE FOOT	HEGE	67160 STEINSELTZ	216 487,34
2020/595	CREATION D'UNE PISTE D'ATHLETISME REHABILITATION DE L'AIRE DE GRANDS JEUX DE FOOTBALL EN GAZON NATUREL STADE WALTER ECLAIRAGE	SOC ELECTRICITE ECLAIRAGE ILLUMINATION	67207 NIEDERHAUSBERGEN	312 758,23
2020/597	CREATION D'UNE PISTE D'ATHLETISME REHABILITATION DE L'AIRE DE GRANDS JEUX DE FOOTBALL EN GAZON NATUREL STADE WALTER MAIN COURANTE	SOCIETE NOUVELLE EQUIPEMENTS EXTERIEUR	88580 SAULCY SUR MEURTHE	61 677,00
2020/603	INSTALLATION ET GESTION D'UNE BASE NAUTIQUE URBAINE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS ET FESTIVITES ESTIVALES 2020 DELA VILLE	CONTRASTE	78380 BOUGIVAL	121 500,00
2020/604	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ALLEE DE L'ORPHELINAT ET DE LA PLACE HENRI WILL A STRASBOURG NEUDORF LOT 02 ECLAIRAGE PUBLIC	SOC ELECTRICITE ECLAIRAGE ILLUMINATION	67207 NIEDERHAUSBERGEN	190 765,00
2020/610	TRVX RENOVATION EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE GUTENBERG A STRASBOURG - LOT 6 ENDUIT PEINTURE EXT.	DECOPEINT	67840 KILSTETT	31 337,50
2020/611	TRVX RENOVATION EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE GUTENBERG LOT 10 REVETEMENT	DIPOL	67118 GEISPOLSHEIM	7 952,00
2020/616	REALISATION D'UN SITE DE FUTSAL AU GYMNASSE KARINE C A STRASBOURG HAUTEPIERRE - RECONSULTATION	SOCIETE DE TRAVAUX TENNIS ET SOLS	51350 CORMONTREUIL	60 000,00
2020/617	PRESTATION DE NETTOYAGE DANS DIVERSES ECOLES DE LA VILLE DE STRASBOURG LOT 1 GROUPE SCOLAIRE DE LA ROBERTSAU	REGIE DES ECRIVAINS	67300 SCHILTIGHEIM	148 742 + part à bons de commande
2020/618	PRESTATION DE NETTOYAGE DANS DIVERSES ECOLES DE LA VILLE DE STRASBOURG - LOT 2 GROUPE SCOLAIRE J. STURM	AU PORT UNES	67000 STRASBOURG	97310,62 + part à bons de commande

2020/619	PRESTATIONS DE NETTOYAGE DANS DIVERSES ECOLES DE LA VILLE DE STRASBOURG - LOT3 ECOLE MATERNELLE NEUHOF	SCOPROBAT	67020 STRASBOURG CEDEX	12 621,07 + part à bons de commande
2020/620	PRESTATION DE NETTOYAGE DANS DIVERSES ECOLES DE LA VILLE DE STRASBOURG - LOT 4 GROUPE SCOLAIRE DE LA MEINAU	MEINAU SERVICES REGIE DE QUARTIER	67100 STRASBOURG	110 739,2 + part à bons de commande
2020/621	TRVX CONSTRUCTION NOUVEAU RESTAURANT GPE SCOLAIRE DU SCHLUTHFELD A STRASBOURG - LOT 22 AGENCEMENT	MENUISERIE JUNG SARL	67790 STEINBOURG	145 554,30
2020/623	TRVX REAMENAGEMENT DE L'ANNEXE VILLAA SCHUTZENBERGER LOT 7 CHAUFFAGE VENTILATION	SANITECH	67300 SCHILTIGHEIM	32 000,00
2020/624	TRVX RESTRUCTURATION MISE EN SECURITE GPE SCOLAIRE G. DORE A STRASBOURG - LOT 6 CHARPENTE BOIS	SOC EXPL MENUIS CHARPENTE MARTIN FILS	67220 NEUBOIS	22 593,71
2020/625	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE BRANLY A STRASBOURG - LOT 2 GROS OEUVRE	ZENNA BATIMENT	68920 WINTZENHEIM	16 125,00
2020/626	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE BRANLY A STRASBOURG - LOT 9 CHAUFFAGE /VENTILATION	VONTHRON ENTREPRISES	67207 NIEDERHAUSBERGEN	35 981,77
2020/628	DESAMIANTAGE EN VUE DE LA CREATION DE SALLE DE CLASSE ET MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE MATERNELLE - GROUPE SCOLAIRE STO TRAVAUX DE DESAMIANTAGE	GAIAL	68000 COLMAR	79 437,00
2020/629	TIRAGE D'ART RENCONTRE DE L'ILLUSTRATION 2020	DUVAL	67000 STRASBOURG	650,00
2020/635	TRAVAU DE RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE GUTENBERG A STRASBOURG LOT 2 TERRASSEMENT	THIERRY MULLER	67118 GEISPOLSHHEIM GARE	62 136,60
2020/636	TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE GUTENBERG A STRASBOURG LOT 3 GROS-OEUVRE	SOTRAVEST	67110 OBERBRONN	414 300,00
2020/637	TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE COUVERTURE ETANCHEITE	SOPREMA ENTREPRISES	67026 STRASBOURG	68 084,09
2020/638	TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE GUTENBERG A STRASBOURG LOT 14 SANITAIRE	PAUL HERRBACH	67600 SELESTAT	90 458,39
2020/639	TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE GUTENBERG A STRASBOURG LOT 15 CHAUFFAGE /VENTILATION	FALIERES	67450 MUNDOLSHEIM	104 914,00
2020/642	TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE GUTENBERG A STRASBOURG LOT 16 ELECTRICITE	K3E	67470 MOTHERN	140 000,00

2020/644	TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE GUTENBERG A STRASBOURG LOT 12 PEINTURE INTERIEURE	HITTIER ET FILS	67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER	48 709,90
2020/649	MOE DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SPS POUR LA CREATION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE LA MEINAU - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	APAVE ALSACIENNE	68200 MULHOUSE	35 320,00
2020/65	GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT P3 DES HALLES A STRBG MARCHE SIMILAIRE	PARCUS	67200 STRASBOURG	605 501,00
2020/652	MOE DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SPS POUR LA CREATION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE LA MEINAU - MISSION CPCS	PRESENTS	69426 LYON	19 833,00
2020/653	TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE GUTENBERG A STRASBOURG MENUISERIE INTERIEUR BOIS	REIMEL MICHAEL	57370 PHALSBOURG	136 788,00
2020/654	TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE GUTENBERG A STRASBOURG LOT 9 CLOISONNEMENT	OLRY CLOISONS	68230 TURCKHEIM	55 831,16
2020/658	AMENAGEMENT DE BUREAUX IMMEUBLE 15 RUE DES JUIFS STRASBOURG MARCHE SIMILAIRE1 - LOT 3 ECHAFAUDAGE AU DROIT DU PIGNON	DECOPEINT	67840 KILSTETT	3 805,00
2020/661	ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEE T. UNGERER ACHAT DE PLANS MONTES DES ARTISTES J. EFFEL ET CABU	ANIMATION ART GRAPHIQUE AUDIOVISUEL	93100 MONTREUIL SOUS BOIS	2 500,00
2020/663	CREATION D'UNE SALLE DE MUSCULATION GYMNASSE ROTONDE LOT 10 ELECTRICITE	ELECTRICITE VINCENTZ NORD ALSACE	67118 GEISPOLSHHEIM	19 854,20
2020/667	TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE GUTENBERG A STRASBOURG LOT 11 REVETEMENT DES SOLS	LV SOLS	67200 STRASBOURG	41 119,10
2020/668	NETTOYAGE DES LOCAUX DU JARDIN D'ENFANTS ET DE LA HALTE GARDERIE DE LA CANARDIERE A STRASBOURG	MEINAU SERVICES REGIE DE QUARTIER	67100 STRASBOURG	46346,8 + part à bons de commande
2020/669	FOURN. D'UNE PELLETEUSE POUR LES CIMETIERES VDS	ROSFELDER MATERIEL T P	68230 TURCKHEIM	36 120,00
2020/67	TRVX DE CREATION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET DE MISE EN SECURITE AMELIORATION THERMIQUES ET ACCESSIBILITE	FRANCOIS	67300 SCHILTIGHEIM	84 531,62
2020/670	TRVX REAMENAGEMENT ANNEXE VILLA SCHUTZENBERGER LOT 6 REVETEMENT DE SOL	MAYART	67840 KILSTETT	17 191,31
2020/671	TRVX REAMENAGEMENT ANNEXE VILLA SCHUTZENBERGER LOT 8 ELECTRICITE	SCHORO ELECTRICITE	67116 REICHSTETT	32 830,00

2020/672	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'IMMEUBLE 5 PLACE DU CHATEAU A STRASBOURG- CENTRE D'INTERPRETATION - M. SIMILAIRE TRANSFORMATION GROS OEUVRE	SOTRAVEST	67110 OBERBRONN	50 431,82
2020/71	TRVX D'AMENAGEMENT DE BUREAUX DANS L'IMMEUBLE LE JOUVENCE AU 17 RUE SCHULMEISTER A STRASBOURG- LOT 1 ELECTRICITE	SOC ELECTRICITE ECLAIRAGE ILLUMINATION	67207 NIEDERHAUSBERGEN	56 425,25
2020/72	TRVX D'AMENAGEMENT DE BUREAUX DANS L'IMMEUBLE LE JOUVENCE AU 17 RUE SCHULMEISTER A STRASBOURG- LOT 3 SANITAIRE	FRANCOIS	67300 SCHILTIGHEIM	17 444,80
2020/74	TRVX D'AMENAGEMENT DE BUREAUX DANS L'IMMEUBLE LE JOUVENCE AU 17 RUE SCHULMEISTER A STRASBOURG- LOT 4 MENUISERIE	ATALU	67151 ERSTEIN CEDEX	21 814,00
2020/75	TRVX D'AMENAGEMENT DE BUREAUX DANS L'IMMEUBLE LE JOUVENCE AU 17 RUE SCHULMEISTER A STRASBOURG- LOT 5 PLATERIE	STENGER PLATRE ET STAFF	67100 STRASBOURG	69 195,98
2020/76	TRVX D'AMENAGEMENT DE BUREAUX DANS L'IMMEUBLE LE JOUVENCE AU 17 RUE SCHULMEISTER A STRASBOURG- LOT 8 PEINTURE	KRATZEISEN PEINTURE	67171 BRUMATH	12 462,66
2020/77	TRVX CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PORT DU RHIN A STRASBOURG - LOT 1 TERRASSEMENT	DENNI LEGOLL	67870 GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	114 571,70
2020/78	RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU HOHBERG- RECONSULTATION DU LOT 09 SERRURERIE	MEDER REMY	67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	439 899,85
2020/82	TRAVAUX DE RECONVERSION DU BATIMENT B DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU CONSEIL DES XV EN UNE MAISON DES SERVICES- LOT1 DEMOLITION/ GROS OEUVRE	WIMMER	67520 KUTTOLSHEIM	3 764,58
2020/83	TRVX DE CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL PORT DU RHIN A STRASBOURG - LOT6 MENUISERIES EXT.	HELLUY RENE	57400 SARREBOURG	350 885,00
2020/84	TRVX DE CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL PORT DU RHIN A STRASBOURG - LOT 12 CHAUFFAGE VENTILATION	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ENERGIE TECH	67270 HOCHFELDEN	192 904,21
2020/94	TRVX DE CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL PORT DU RHIN A STRASBOURG - LOT 13	OTIS	67200 STRASBOURG	23 040,00

Délibération au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Autorisation donnée aux représentants-es de la ville de Strasbourg au sein de diverses entreprises publiques locales(EPL) à se porter candidats-es aux fonctions de Président-e ou Vice-président-e et à percevoir une rémunération.

Délibération numéro V-2020-255

Le Conseil municipal, sur la base de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales désigne ses représentants-es au sein des organes dirigeants des Entreprises publiques locales (Sociétés d'économie mixte - Sem -, Sociétés publiques locales - Spl).

Conformément aux dispositions normatives, le Conseil est appelé à autoriser chacun-e de ces représentants-es à accepter, le cas échéant, les fonctions de Président-e ou de Vice-président-e qui pourraient lui être confiées.

Par ailleurs, l'article 42 de la loi relative à l'administration territoriale de la République (loi ATR du 6 février 1992) précise : *«Lorsque ces représentants (élus locaux agissant en tant que mandataires des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration ou de surveillance d'une société d'économie mixte locale) souhaitent exercer des fonctions entraînant la perception de rémunérations ou d'avantages particuliers, ils doivent y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés ; cette délibération fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient».*

Ces dispositions ont été codifiées à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Tout remboursement forfaitaire de frais ou avantage en nature quelconque pouvant être visé par cette obligation d'autorisation de l'assemblée délibérante, il est proposé d'adopter, pour l'ensemble des Présidents-es et Vice-présidents-es élus-es de SEM, une délibération cadre les autorisant à percevoir de tels «rémunérations ou avantages particuliers» dans la limite de 18 000 € net par année civile (soit 1 500 € net par mois) et par entreprise publique locale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
Vu les articles L 1524-5, L 2121-33 du Code général des Collectivités Territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
autorise

- *les représentants-es de la ville de Strasbourg au sein des entreprises publiques locales désignés-es par délibération du Conseil municipal à se porter candidat-e le cas échéant, aux fonctions de Président-e ou de Vice-président-e qui pourraient leur être confiées.*
- *les Présidents-es et Vice présidents-es élus-es des entreprises publiques locales à exercer les fonctions de Président-e ou Vice président-es et à percevoir, le cas échéant, les rémunérations ou «avantages particuliers» afférents à l'exercice de ces fonctions dans la limite de dix huit mille euros net (18 000 euros net) par année civile, (soit mille cinq cents euros net par mois) et par entreprise publique locale.*
Lorsque cette activité n'est pas exercée durant une année complète, la rémunération maximale est réduite au prorata temporis de l'exercice de ces fonctions.

Adopté le 31 août 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 2 septembre 2020

(Accusé de réception N°)

et affichage au Centre Administratif le 02/09/20

Délibération au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Désignations de représentants-es de la Ville au sein de diverses Entreprises Publiques Locales EPL (SEM,SPL...).

Délibération numéro V-2020-393

L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes* ».

En application de cet article et des statuts de chaque société, le Conseil est appelé à désigner ses représentants au sein des organes dirigeants des sociétés d'économie mixte, SPL ci-après :

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
vu les articles L.1524-5, L.2121-21 et L. 2121-33
du Code Général des Collectivités Territoriales*

a désigné pour le représenter au sein des sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales ci-dessous énumérées les conseillers suivants :

LOCUSEM

Assemblée générale : 1 membre

Syamak AGHA BABAEI

Conseil d'administration (3 membres)

Benjamin SOULET

Jean WERLEN

Pierre ROTH

PARCUS

Assemblée générale : (1 membre)

Anne-Marie JEAN

Conseil d'administration (1 membre)

Pierre OZENNE

SAMINS

Assemblée générale (1 membre)

Joel STEFFEN

Conseil d'administration (3 membres)

Pierre OZENNE

Marc HOFFSESS

Antoine NEUMANN

SERS

Assemblée générale (1 membre)

Jeanne BARSEGHIAN

Conseil D'ADMINISTRATION (4 membres)

Jean WERLEN

Suzanne BROLLY

Christelle WIEDER

Catherine TRAUTMANN

STRASBOURG-EVÉNEMENTS

Assemblée générale (1 membre)

JOEL STEFFEN

Conseil de surveillance (2 membres)

Salem DRICI

Marina LAFAY

HABITATION MODERNE

Assemblée générale (1 membre)

<i>Jean WERLEN</i>

Conseil d'administration (7 membres)

<i>Suzanne BROLLY</i>

<i>Lucette TISSERAND</i>

<i>Benjamin SOULET</i>

<i>Khadija BEN ANNOU</i>

<i>Salah KOUSSA</i>

<i>Floriane VARIERAS</i>

<i>Rebecca BREITMAN</i>

RESEAU GDS

Assemblée générale (1 membre)

<i>JEAN WERLEN</i>

Conseil d'administration (5 membres)

<i>Marc HOFFSSESS</i>

<i>Aurélie KOSMAN</i>

<i>Antoine DUBOIS</i>

<i>Syamak AGHA BABAEI</i>

<i>CHRISTEL KOHLER</i>

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DES DEUX-RIVES (SPL)

Assemblée générale des actionnaires (1 membre)

<i>Antoine DUBOIS</i>

Conseil d'administration (5 membres)

<i>Anne Marie JEAN</i>

<i>Jean WERLEN</i>

<i>Françoise SCHAEZEL</i>

<i>Rebecca BREITMAN</i>

<i>Pernelle RICHARDOT</i>

Comité de liaison stratégique et de contrôle (2 membres)

<i>Syamak AGHA BABAEI</i>

Benjamin SOULET

COMPAGNIE TRANSPORTS STRASBOURGEOIS (SPL)
(la ville n'est pas actionnaire mais détient un poste de censeur au CA).

1 censeur : Pierre OZENNE

Adopté le 31 août 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 2 septembre 2020
(Accusé de réception N°)

et affichage au Centre Administratif le 02/09/20

CONSEIL MUNICIPAL 31 AOUT 2020 - Point 5

Désignations de représentants-es de la Ville au sein de diverses Entreprises Publiques Locales EPL (SEM,SPL...).

Pour

62

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Sorhia, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Désignations des membres dans les commissions, scic, établissements publics, associations, organismes divers.

Délibération numéro V-2020-476

En application de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil est appelé à désigner ses représentants au sein des sociétés, scic, établissements publics, associations et organismes divers.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
vu les articles L 2121-21 et L 2541-8 du Code général des Collectivités territoriales
après en avoir délibéré

désigne

les représentants suivants au sein des instances désignées ci-après :

COMMISSION D'AMENAGEMENT ARCHIPEL

Présidente : Jeanne BARSEGHIAN

5 titulaires

<i>Suzanne BROLLY</i>
<i>Françoise SCHAETZEL</i>
<i>Pierre JAKUBOWICZ</i>
<i>Syamak AGHA BABAEI</i>
<i>Catherine TRAUTMANN</i>

5 suppléants-es

<i>Alain JUND</i>
<i>Pierre OZENNE</i>
<i>Anne Marie JEAN</i>
<i>Benjamin SOULET</i>
<i>Rebecca BREITMAN</i>

FRANCE URBAINE

Représentant légal + 3membres

La Maire ou son-sa représentant-e
<i>Syamak AGHA BABAEI</i>
<i>Alain JUND</i>
<i>Suzanne BROLLY</i>

ASSOCIATION ALIANCE DES COLLECTIVITES POUR LA QUALITE DE L'AIR

<i>FRANÇOISE SCHAEZEL</i>

OFSA (Organisme foncier solidaire d'Alsace) SCIC

Conseil d'administration

<i>1 membre : Suzanne BROLLY</i>

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Conseil d'administration : 5 membres

<i>Marie Dominique DREYSSE</i>
<i>Pierre ROTH</i>
<i>Benjamin SOULET</i>
<i>Christelle WIEDER</i>
<i>Jamila MAYIMA</i>

CENTRE SOCIO CULTUREL LUPOVINO

<i>1 membre : FLORIANE VARIERAS</i>

ADELE DE GLAUBNITZ : CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (dans le cadre du dispositif d'accompagnement et de soins coordonnés pour l'Autisme DASCA)

1 membre : Hervé POLÉSI

**Adopté le 31 août 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 2 septembre 2020**
(Accusé de réception N°)

et affichage au Centre Administratif le 02/09/20

CONSEIL MUNICIPAL 31 AOUT 2020 - Point 6

Désignations des membres dans les commissions, scic, établissements publics, associations, organismes divers.

Pour

60

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Sorhiah, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Ajustement du programme : Projets sur l'Espace Public de l'année 2020 paysage et éclairage public.

Délibération numéro V-2020-418

Par délibération en date du 21 octobre 2019, le Conseil municipal avait approuvé le programme 2020 des projets sur l'espace public dans son domaine de compétence : paysage et éclairage public.

Cependant, pour certaines opérations, la concertation ou encore les études de détail ont entraîné la nécessité de modifier la conception initiale des projets et donc de changer les éléments de programme, le coût d'objectif, les emprises,

Par ailleurs, d'autres opérations sont devenues prioritaires suite à la connaissance de problèmes de sécurité, à la dégradation de l'état d'entretien des équipements, à l'obligation d'accompagner des projets initiés par d'autres maîtres d'ouvrage.

De ce fait, il est proposé, par la présente délibération, d'adopter plusieurs ajustements à ce programme, **sans modification des crédits globaux de paiement y afférents** car certaines opérations initialement prévues ont été reportées ou même annulées ou encore parce que le coût d'objectif d'autres opérations a été revu à la baisse.

La liste des projets modifiés ou nouveaux est jointe en annexe :

- Annexe 1 : liste des projets paysage et éclairage public,
- Annexe 2 : liste des projets paysage et éclairage public renouvellement urbain.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur août 2020.

Pour des raisons opérationnelles, il est prévu un groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour l'étude du projet de la rue de la Ganzau dans le quartier du Neuhof à Strasbourg. Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes sont mentionnées dans la convention jointe en annexe 3.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

- *l'ajustement du programme 2020 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de la Ville de Strasbourg (paysage et éclairage public), tel que figurant sur les listes ci-annexées :*
 - *Annexe 1 : liste des projets paysage et éclairage public,*
 - *Annexe 2 : liste des projets paysage et éclairage public renouvellement urbain.*
- *la constitution d'un groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour l'étude du projet de la rue de la Ganzau dans le quartier du Neuhof à Strasbourg, jointe en annexe 3 ;*

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e :

- *à mettre en concurrence les missions de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et travaux, ainsi que les prestations de coordination « Santé-Sécurité » conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer les marchés y afférents,*
- *à constituer un groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour l'étude du projet de la rue de la Ganzau dans le quartier du Neuhof à Strasbourg (annexe 3),*
- *à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaire à la réalisation de ces projets,*
- *à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique,*
- *à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires,*
- *à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés),*

- à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets,

décide

d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2020 et suivants de la Ville de Strasbourg.

**Adopté le 31 août 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 2 septembre 2020**

(Accusé de réception N°)

et affichage au Centre Administratif le 02/09/20

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS PAYSAGE ET ECLAIRAGE

GARE KLEBER

Opération	2018GAR5036	GARE KLEBER				Suite études et travaux			1
Site projet	RUES DE LA BROUQUE ET DU BAN DE LA ROCHE								
Tronçon / tranche	3/3	<i>Début</i>	Complet		<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	410 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non	TTC
Paysage & Eclairage	Etat entretien		Réseaux et candélabres		Remplacement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
								70 000 €	
								Total délibéré Ville	70 000 €

KOENIGSHOFFEN - MONTAGNE-VERTE - ELSAU

Opération	2018KOE5071	KOENIGSHOFFEN - MONTAGNE-VERTE - ELSAU				Suite études et travaux			2
Site projet	RUES SINGRIST, KIRCHHEIM, DAHLENHEIM								
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet		<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	700 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non	TTC
Paysage & Eclairage	Coordination autre projet		Espaces verts et réseaux		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
								250 000 €	
								Total délibéré Ville	250 000 €

Opération	2013KOE4054	KOENIGSHOFFEN - MONTAGNE-VERTE - ELSAU				Suite études et travaux			3
Site projet	ENTREE DE KOENIGSHOFFEN								
Tronçon / tranche	3/3	<i>Début</i>	Complet		<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	927 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non	TTC
Paysage & Eclairage	Etat entretien		Réseaux et candélabres		Remplacement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
								300 000 €	
								Total délibéré Ville	300 000 €

NEUDORF PORT DU RHIN

Opération	2004NDF1674	NEUDORF PORT DU RHIN				Suite études et travaux			4
Site projet	PLACE HENRY WILL ET SES RUES PERIPHERIQUES								
Tronçon / tranche	5/5	<i>Début</i>	Complet		<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	1 458 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non	TTC
Paysage & Eclairage	Etat entretien		Place		Réaménagement complet		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
								378 000 €	
								Total délibéré Ville	378 000 €

NEUHOF STOCKFELD GANZAU

Opération	2020NH10	NEUHOF STOCKFELD GANZAU				Etudes et travaux			5
Site projet	PISTE CYCLABLE RUE DES CORPS DE GARDE								
Tronçon / tranche	1/2	<i>Début</i>	Rue Paul Dopff		<i>Fin</i>	Rue Guynemer			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non	TTC
Paysage & Eclairage	Etat entretien		Réseau & candélabre		Remplacement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
								15 000 €	
								Total délibéré Ville	15 000 €

Opération	2018NH5096	NEUHOF STOCKFELD GANZAU				Suite études et travaux			6
Site projet	RUE DE LA GANZAU								
Tronçon / tranche	2/3	<i>Début</i>	Avenue du Neuhof		<i>Fin</i>	Rue des Jésuites			
Mt Total Prévisionnel	300 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non	TTC
Paysage & Eclairage	Etat entretien		Réseau & candélabre		Remplacement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
								20 000 €	
								Total délibéré Ville	20 000 €

Opération	2017NH4777	NEUHOF STOCKFELD GANZAU				Suite études et travaux			7
Site projet	URBANISATION SCHULZENFELD / LIAISON KAMMERHOF / PAUL BOURSON								
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Chemin du Kammerhof		<i>Fin</i>	Rue Paul Bourson			
Mt Total Prévisionnel	70 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non	TTC
Paysage & Eclairage	Coordination autre projet		Espaces verts & réseaux		Pose		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
								20 000 €	
								Total délibéré Ville	20 000 €

ORANGERIE CONSEIL DES XV

Opération	2020ORA08	ORANGERIE CONSEIL DES XV				Etudes et travaux			8
Site projet	JARDINS DE LA HEAR								
Tronçon / tranche	1/2	<i>Début</i>	Complet		<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	490 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non	TTC
Paysage & Eclairage	Etat entretien		Parc		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
								30 000 €	
								Total délibéré Ville	30 000 €

ROBERTSAU WACKEN

Opération	2020ROB11	ROBERTSAU WACKEN		Etudes et travaux				9	
Site projet	LIAISON CYCLABLE MELANIE / POURTALES								
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Giratoire Himmerich		<i>Fin</i>	Voie verte			
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i> non	
TTC									
Paysage & Eclairage	Etat entretien		Réseau & candélabre	Remplacement		Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	20 000 €
Total délibéré Ville									20 000 €

Opération	2004ROB1586	ROBERTSAU WACKEN		Suite études et travaux				10	
Site projet	RUE HECHNER								
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Rue de la Thur		<i>Fin</i>	Impasse Nord			
Mt Total Prévisionnel	110 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i> non	
TTC									
Paysage & Eclairage	Etat entretien		Réseau & candélabre	Remplacement		Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	10 000 €
Total délibéré Ville									10 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2020STG10	PLUSIEURS SECTEURS		Travaux				11	
Site projet	FOUILLES ARCHEOLOGIQUES (Parcs, ...)								
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet		<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i> non	
TTC									
Paysage & Eclairage	Coordination autre projet		Espaces publics	Fouilles		Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	150 000 €
Total délibéré Ville									150 000 €

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS RENOUVELLEMENT URBAIN

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES HOHBERG

Opération	2020CRO11	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES HOHBERG		Suite études et travaux		1					
Site projet	MAILLE BRIGITTE - CHEMINEMENT PIETONNIER										
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Collège	<i>Fin</i>	Avenue Cervantès						
Mt Total Prévisionnel	250 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	ANRU	<i>AMO</i>	non		
TTC											
Paysage & Eclairage	Amélioration qualité		Cheminement		Création		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	160 000 €
Total délibéré Ville									160 000 €		

MEINAU PLAINE DES BOUCHERS

Opération	2020ME108	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS		Suite études et travaux		2					
Site projet	LIAISON DOUCE PROVENCE / BAGGERSEE										
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet						
Mt Total Prévisionnel	320 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	ANRU	<i>AMO</i>	non		
TTC											
Paysage & Eclairage	Création		Piste cyclable		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	140 000 €
Total délibéré Ville									140 000 €		

NEUHOF STOCKFELD GANZAU

Opération	2020NHF11	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Etudes et travaux		3					
Site projet	PARKING RUE RIBERAC										
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Rue Ribérac	<i>Fin</i>	Rue Solignac						
Mt Total Prévisionnel	60 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	ANRU	<i>AMO</i>	non		
TTC											
Paysage & Eclairage	Etat entretien		Réseau & candélabre		Remplacement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	60 000 €
Total délibéré Ville									60 000 €		

Opération	2016NHF4620	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite études et travaux		4					
Site projet	PLAINE MERMOZ / RUE SCHACH / JARDINS FAMILIAUX MARSCHALLHOF										
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet						
Mt Total Prévisionnel	617 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	ANRU	<i>AMO</i>	non		
TTC											
Paysage & Eclairage	Etat entretien		Réseau & candélabre		Remplacement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	250 000 €
Total délibéré Ville									250 000 €		

Annexe 3

Eurométropole
de Strasbourg

Ville
de Strasbourg

Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg

Articles L. 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique

PRESTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DIFFÉRENTS PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Vu le Code de la Commande Publique,

Entre

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS), représentée par Madame Pia IMBS, Présidente agissant en application d'une délibération du Conseil de Communauté du 15 juillet 2020.

et

La Ville de Strasbourg, représentée par Madame Jeanne Barseghian, Maire agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020.

Un groupement de commandes pour un groupement de commandes pour le lancement de consultations de prestations intellectuelles relatives à certaines opérations d'aménagement d'espace public.

SOMMAIRE

Préambule	3
Article 1 : Constitution du groupement	3
Article 2 : Objet du groupement	3
Article 3 : Organes du groupement	4
Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur	4
Article 5 : Responsabilité	5
Article 6 : Fin du groupement	5
Article 7 : Règlement des différends entre les parties	5

Préambule

PRESENTATION DU MARCHE ET DU CONTEXTE

Le groupement de commandes couvrira les besoins à la fois de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg. Le groupement de commandes associe les deux collectivités sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg et a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative lié au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- des économies d'échelle.

Le code de commande publique encadre les dispositions réglementaires du groupement de commandes.

Les deux partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes prévoyant que le coordonnateur signe et notifie le marché au nom de l'ensemble des adhérents des membres du groupement. Ainsi, en vertu de ce le coordonnateur met en œuvre la procédure de passation, signe et notifie les marchés. Par la suite, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Il est ainsi apparu opportun, d'un point de vue économique et fonctionnel de référer à cette demande

Article 1 : Constitution du groupement

Il est constitué entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg un groupement de commandes régi par le Code de la Commande Publique.

Article 2 : Objet du groupement

Le groupement de commandes constitué sur le fondement des articles L. 2113-6 à 8, ci-après désignés "*le groupement*" a pour objet la passation d'un marché public relatif à l'aménagement de l'espace public.

Les projets sont les suivants :

Référentiel	Site Projet	Montant Total Etudes délibéré	Part Etudes du Montant Eurométropole délibéré	Part Etudes du Montant VILLE délibéré
2018NHF5096	RUE DE LA GANZAU – avenue du Neuhof/rue des Jésuites	130 000 €	100 000 €	30 000 €

Chaque projet cité ci-dessus fera l'objet d'un marché. Ce dernier sera lancé, conformément aux différents seuils de la réglementation de la commande publique, soit en marché à procédure adaptée (MAPA), soit selon la procédure d'appel d'offres (AO).

Article 3 : Organes du groupement

Les membres du groupement, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg, ont convenu de désigner l'Eurométropole de Strasbourg en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier les marchés considérés, conformément aux dispositions de la commande publique.

Il est précisé que, dans le cadre d'une procédure adaptée, le coordonnateur est désigné pour choisir les titulaires du marché.

Par ailleurs, dans le cadre d'une procédure formalisée, la commission d'appels d'offres de l'Eurométropole de Strasbourg agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour choisir les titulaires des marchés.

Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation des marchés au nom des membres du groupement. Il transmet les marchés aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de la Ville de Strasbourg les informations relatives au déroulement des marchés. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultations des entreprises, réception des offres, analyses des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appels d'offres...) ;
- de communiquer, le cas échéant, à la Ville de Strasbourg, les documents nécessaires des marchés pour ce qui la concerne ;
- de signer et de notifier les marchés ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents de leur candidature ou de leur offre en application du Code de la Commande Publique ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informée l'autre collectivité membre du groupement sur les conditions de déroulement de la procédure d'évolution des marchés, en particulier à l'informer de tout dysfonctionnement constaté.

Article 5 : Responsabilité

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, l'autre collectivité membre du groupement pourra demander réparation de son préjudice au juge administratif.

Inversement, le coordonnateur pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par l'autre collectivité membre du groupement au regard des obligations qui incombent à cette dernière.

Article 6 : Fin du groupement

La présente convention, et corrélativement la mission du coordonnateur, prennent fin suite à la notification des marchés, chaque membre du groupement gérant l'exécution de ses marchés respectifs.

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant des marchés par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la réalisation de la dévolution des marchés.

Article 7 : Règlement des différends entre les parties

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 3 exemplaires originaux.

Strasbourg,

La Présidente de l'Eurométropole
de Strasbourg

La Maire de Strasbourg

Pia IMBS

Jeanne BARSEGHIAN

Délibération au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

**Ajustement du programme : Projets sur l'Espace Public de l'année 2020
voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement (Avis à donner - art
L 5211-57 du CGCT).**

Délibération numéro V-2020-419

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, il est proposé au Conseil municipal de donner son avis sur le projet de rapport au Conseil de l'Eurométropole du 28 août 2020 concernant l'ajustement du programme 2020 des projets sur l'espace public (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement) sur le territoire de la Ville de Strasbourg.

Par délibération en date du 25 octobre 2019, le Conseil de l'Eurométropole avait approuvé le programme 2020 des projets sur l'espace public dans son domaine de compétence. Cependant, pour plusieurs opérations, la concertation ou encore les études de détail ont entraîné la nécessité de modifier la conception initiale des projets et donc de changer les éléments de programme, le coût d'objectif, les emprises...

Par ailleurs, d'autres opérations sont devenues prioritaires suite à la connaissance de problèmes de sécurité, à la dégradation de l'état d'entretien des équipements, à l'obligation d'accompagner des projets initiés par d'autres maîtres d'ouvrage.

Le projet de rapport au conseil de l'Eurométropole relatif à l'ajustement du programme 2020 des projets sur l'espace public (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement) permet d'actualiser ce programme, **sans modification des crédits globaux de paiement y afférents**, car certaines opérations initialement prévues ont été reportées ou même annulées ou encore parce que le coût d'objectif d'autres opérations a été revu à la baisse.

Enfin, des opérations nouvelles complètent le programme 2020, après l'attribution d'une enveloppe complémentaire de 1,5 M€ relative aux aménagements cyclables pérenne.

La liste des projets modifiés ou nouveaux est jointe en annexe :

Annexe 1 : liste des projets à Strasbourg

Annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur août 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération :

*Le Conseil
Vu l'article L5211-57 du Code des Collectivités Territoriales
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré*

émet un avis favorable à l'ajustement du programme de l'Eurométropole 2020 des projets sur l'espace public, (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement) sur le territoire de la Ville de Strasbourg tel que figurant dans les annexes ci-jointes.

**Adopté le 31 août 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 2 septembre 2020**

(Accusé de réception N°)

et affichage au Centre Administratif le 02/09/20

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS A STRASBOURG

CENTRE

Opération	2018CEN5007	CENTRE		Suite études et travaux		1	
Site projet	BOULEVARD CLEMENCEAU						
Tronçon / tranche	3/3	<i>Début</i>	Rue de Phalsbourg	<i>Fin</i>	Avenue des Vosges		
Mt Total Prévisionnel	472 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type Marché	MAPA
							TTC
							15 000 €
Total délibéré EMS							15 000 €

Opération	2018CEN5010	CENTRE		Etudes et travaux		2	
Site projet	RUES MARBACH ET THOMANN						
Tronçon / tranche	2/4	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	700 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non
Eau	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type Marché	MAPA
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type Marché	MAPA
							TTC
							110 000 €
							70 000 €
Total délibéré EMS							180 000 €

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES HOHBERG

Opération	2018CRO5061	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES HOHBERG		Suite études et travaux		3	
Site projet	RUE DE BOERSCH						
Tronçon / tranche	3/3	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	230 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type Marché	MAPA
							TTC
							30 000 €
Total délibéré EMS							30 000 €

Opération	2020CRO08	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES HOHBERG		Suite études et travaux		4	
Site projet	RUE DE REUTENBOURG						
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Rue de Monswiller	<i>Fin</i>	Rue de Zehnacker		
Mt Total Prévisionnel	211 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type Marché	MAPA
							TTC
							120 000 €
Total délibéré EMS							120 000 €

Opération	2020CRO03	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES HOHBERG		Suite études et travaux		5	
Site projet	ROUTE D'OVERHAUSBERGEN						
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Route Marcel Proust	<i>Fin</i>	Rue Geneviève Anthonioz		
Mt Total Prévisionnel	261 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type Marché	MAPA
							TTC
							90 000 €
Total délibéré EMS							90 000 €

Opération	2020CRO14	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES HOHBERG		Etudes et travaux		6	
Site projet	ECHANGEUR DES FORGES						
Tronçon / tranche	1/3	<i>Début</i>	Echangeur	<i>Fin</i>	Echangeur		
Mt Total Prévisionnel	16 000 000 €		MOE	Externe	Tableau	PPi	AMO non
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Voie structurante	Création	Trx en profondeur	Type Marché	AO
							TTC
							50 000 €
Total délibéré EMS							50 000 €

Opération	2020CRO04	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES HOHBERG		Travaux		7	
Site projet	SQUARE SAINT-FLORENT						
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Voiries périphériques du square	<i>Fin</i>	Voiries périphériques du square		
Mt Total Prévisionnel	30 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
Voirie & équipements	Accompagnement autre projet		Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA
							TTC
							30 000 €
Total délibéré EMS							30 000 €

GARE KLEBER

Opération	2017GAR4813	GARE KLEBER		Suite études et travaux		8	
Site projet	RUE DE LA PORTE DE L'HOPITAL ET QUAI MENACHEM TAFFEL						
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Rue Porte de l'Hôpital : Complet	<i>Fin</i>	Quai Menachem Taffel : Localisé		
Mt Total Prévisionnel	345 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx sans tranchée	Type Marché	MAPA
							TTC
							15 000 €
Total délibéré EMS							15 000 €

Opération	2018GAR5038	GARE KLEBER		Suite études et travaux		9	
Site projet	PAPS/PCPI						
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 030 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non
Voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA
							TTC
							250 000 €
Total délibéré EMS							250 000 €

KOENIGSHOFFEN - MONTAGNE-VERTE - ELSAU

Opération	2020KOE05	KOENIGSHOFFEN - MONTAGNE-VERTE - ELSAU			Etudes et travaux			10
Site projet	RUE ABBE LEMIRE							
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	228 000 €			<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i> non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/branchements	Pose	Trx tranchée ouverte		Type Marché	MAPA
								100 000 €
								Total délibéré EMS
								100 000 €

Opération	2015KOE473	KOENIGSHOFFEN - MONTAGNE-VERTE - ELSAU			Suite études et travaux			11
Site projet	PLACE DES ROMAINS ET RUE OVIDE							
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	120 000 €			<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i> non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/branchements	Pose	Trx tranchée ouverte		Type Marché	MAPA
								30 000 €
								Total délibéré EMS
								30 000 €

Opération	2018KOE5071	KOENIGSHOFFEN - MONTAGNE-VERTE - ELSAU			Suite études et travaux			12
Site projet	RUES SINGRIST, KIRCHHEIM, DAHLENHEIM							
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	2 840 000 €			<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i> non
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur		Type Marché	MAPA
								180 000 €
								Total délibéré EMS
								180 000 €

Opération	2018KOE5072	KOENIGSHOFFEN - MONTAGNE-VERTE - ELSAU			Suite études et travaux			13
Site projet	RUE DE GEROLDSECK							
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Allée des Comtes	<i>Fin</i>	Rue de la Charmille			
Mt Total Prévisionnel	260 000 €			<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i> non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/branchements	Pose	Trx tranchée ouverte		Type Marché	MAPA
								40 000 €
								Total délibéré EMS
								40 000 €

Opération	2020KOE16	KOENIGSHOFFEN - MONTAGNE-VERTE - ELSAU			Travaux			14
Site projet	RUE DU CARAVAGE							
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	19 000 €			<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i> non
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte	Refection	Trx en faible profondeur		Type Marché	MAPA
								19 000 €
								Total délibéré EMS
								19 000 €

NEUDORF PORT DU RHIN

Opération	2020NDF09	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite études et travaux			15
Site projet	RUE DU LAZARET							
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	185 000 €			<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i> non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/branchements	Pose	Trx tranchée ouverte		Type Marché	0/1
								30 000 €
								Total délibéré EMS
								30 000 €

Opération	2018NDF5103	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite études et travaux			16
Site projet	RUE DE NOMENY							
Tronçon / tranche	3/3	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	148 000 €			<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte	Réfection	Trx en profondeur		Type Marché	MAPA
								10 000 €
								Total délibéré EMS
								10 000 €

Opération	2020NDF04	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite études et travaux			17
Site projet	PARVIS CSC PLACE DE L'HIPPODROME							
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €			<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	DUT	<i>AMO</i> non
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Parvis	Réaménagement	Trx en faible profondeur		Type Marché	MAPA
								60 000 €
								Total délibéré EMS
								60 000 €

Opération	2020NDF11	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite études et travaux			18
Site projet	RUE LEON DACHEUX							
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Rue du Lazaret	<i>Fin</i>	Rue Simonis			
Mt Total Prévisionnel	140 000 €			<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i> non
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/branchements	Chemisage	Trx sans tranchée		Type Marché	MAPA
								30 000 €
								Total délibéré EMS
								30 000 €

Opération	2020NDF19	NEUDORF PORT DU RHIN			Etudes et travaux			19
Site projet	RUE DE THANN							
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	250 000 €			<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i> non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/branchements	Pose	Trx tranchée ouverte		Type Marché	MAPA
								250 000 €
								Total délibéré EMS
								250 000 €

Opération	2015NDF4390	NEUDORF PORT DU RHIN				Suite études et travaux			20	
Site projet	RUE DE SOULTZ									
Tronçon / tranche	5/5	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet					
Mt Total Prévisionnel	1 920 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1	AMO	non	TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte		Réaménagement	Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	70 000 €
									Total délibéré EMS	70 000 €

Opération	2017NDF4774	NEUDORF PORT DU RHIN				Suite études et travaux			21	
Site projet	ROUTE DU POLYGONE NORD (magistrale piétonne)									
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Route de Vienne	<i>Fin</i>	Rue de Mulhouse					
Mt Total Prévisionnel	1 000 000 €		MOE	Externe		Tableau	T3	AMO	non	TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie piétonne		Réaménagement	Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	100 000 €
									Total délibéré EMS	100 000 €

Opération	2018NDF5039	NEUDORF PORT DU RHIN				Suite études et travaux			22	
Site projet	ROUTE DE VIENNE									
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Avenue Jean Jaurès	<i>Fin</i>	Avenue du Rhin					
Mt Total Prévisionnel	420 000 €		MOE	Externe		Tableau	-	AMO	non	TTC
Voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie de distribution		Réaménagement	Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	70 000 €
									Total délibéré EMS	70 000 €

Opération	2020NDF02	NEUDORF PORT DU RHIN				Suite études et travaux			23	
Site projet	RUE DE SIGOLSHEIM									
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet					
Mt Total Prévisionnel	240 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1	AMO	non	TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte		Aménagement	Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	10 000 €
									Total délibéré EMS	10 000 €

Opération	2004NDF1674	NEUDORF PORT DU RHIN				Etudes et travaux			24	
Site projet	PLACE HENRY WILL ET SES RUES PERIPHERIQUES									
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Rues périphériques	<i>Fin</i>	Rues périphériques					
Mt Total Prévisionnel	410 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1	AMO	non	TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte		Réaménagement	Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	410 000 €
									Total délibéré EMS	410 000 €

NEUHOF STOCKFELD GANZAU

Opération	2020NHF10	NEUHOF STOCKFELD GANZAU				Etudes et travaux			25	
Site projet	PISTE CYCLABLE RUE DES CORPS DE GARDE									
Tronçon / tranche	1/2	<i>Début</i>	Rue Paul Dopff	<i>Fin</i>	Rue Guynemer					
Mt Total Prévisionnel	270 000 €		MOE	Externe		Tableau	PPI	AMO	non	TTC
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Piste cyclable		Création	Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	270 000 €
									Total délibéré EMS	270 000 €

Opération	2018NHF5096	NEUHOF STOCKFELD GANZAU				Suite études et travaux			26	
Site projet	RUE DE LA GANZAU									
Tronçon / tranche	2/4	<i>Début</i>	Avenue du Neuhof	<i>Fin</i>	Rue des Jésuites					
Mt Total Prévisionnel	1 200 000 €		MOE	Externe		Tableau	T3	AMO	non	TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie distribution		Réaménagement	Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	50 000 €
									Total délibéré EMS	50 000 €

Opération	2020NHF01	NEUHOF STOCKFELD GANZAU				Etudes et travaux			27	
Site projet	RUE DE LA REDOUTE									
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Rue Kampmann	<i>Fin</i>	Rue du Châtelet de la forêt					
Mt Total Prévisionnel	615 000 €		MOE	Externe		Tableau	-	AMO	non	TTC
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/branchements		Pose	Trx tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	265 000 €
									Total délibéré EMS	265 000 €

ORANGERIE CONSEIL DES XV

Opération	2020ORA02	ORANGERIE CONSEIL DES XV				Suite études et travaux			28	
Site projet	RUE THEODORE DECK									
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet					
Mt Total Prévisionnel	130 000 €		MOE	Externe		Tableau	-	AMO	non	TTC
Eau	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Réhabilitation	Trx tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	20 000 €
									Total délibéré EMS	20 000 €

ROBERTSAU WACKEN

Opération	2020ROB11	ROBERTSAU WACKEN				Etudes et travaux			29	
Site projet	LIAISON CYCLABLE MELANIE / POURTALES									
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Giratoire Himmerich	<i>Fin</i>	Voie verte					
Mt Total Prévisionnel	480 000 €		MOE	Externe		Tableau	PPI	AMO	non	TTC
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Piste cyclable		Création	Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	480 000 €
									Total délibéré EMS	480 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2020EMS16	PLUSIEURS SECTEURS				Travaux			30
Site projet	FOUILLES ARCHEOLOGIQUES (Rues de l'Ecrevisse, de la Nuée Bleue, ...)								
Tronçon / tranche	1/1	<i>Debut</i>	Complet		<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	250 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non	
Voirie & équipements	Coordination autre projet	Espaces publics	Fouilles	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	TTC	250 000 €	
							Total délibéré EMS	250 000 €	

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS RENOUVELLEMENT URBAIN

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES HOHBERG

Opération	2020CRO11	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES HOHBERG		Etudes et travaux		1			
Site projet	MAILLE BRIGITTE - CHEMINEMENT PIETONNIER								
Tronçon / tranche	1/1	Début	Collège	Fin	Avenue Cervantès				
Mt Total Prévisionnel	340 000 €		MOE	Externe	Tableau	ANRU	AMO	non	
								TTC	
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Cheminement	Création	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	340 000 €	
								Total délibéré EMS	340 000 €

MEINAU PLAINE DES BOUCHERS

Opération	2020ME110	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS		Suite études et travaux		2			
Site projet	LIAISON DOUCE PROVENCE / BAGGERSEE								
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	170 000 €		MOE	Externe	Tableau	ANRU	AMO	non	
								TTC	
Voirie & équipements	Création		Piste cyclable	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	50 000 €	
								Total délibéré EMS	50 000 €

NEUHOF STOCKFELD GANZAU

Opération	2020NHF11	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Etudes et travaux		3			
Site projet	PARKING RUE RIBERAC								
Tronçon / tranche	1/1	Début	Rue Ribérac	Fin	Rue Solignac				
Mt Total Prévisionnel	140 000 €		MOE	Externe	Tableau	ANRU	AMO	non	
								TTC	
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Parking	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	140 000 €	
								Total délibéré EMS	140 000 €

Opération	2016NHF4620	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite études et travaux		4			
Site projet	PLAINE MERMOZ / RUE SCHACH / JARDINS FAMILIAUX MARSCHALLHOF								
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	245 000 €		MOE	Externe	Tableau	ANRU	AMO	non	
								TTC	
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	60 000 €	
								Total délibéré EMS	60 000 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Plan Canopée : la végétalisation de la ville par l'Arbre urbain.

Délibération numéro V-2020-428

Cette délibération est une déclinaison opérationnelle du plan Climat de la ville de Strasbourg, il s'agit notamment d'utiliser l'arbre urbain pour lutter contre le réchauffement climatique et l'îlot de chaleur urbain.

Le confort urbain à l'aune du réchauffement climatique

Dans un contexte d'augmentation de la population urbaine et de réchauffement climatique, les notions de préservation de la qualité du cadre de vie et de confort urbain revêtent une importance primordiale. D'ici 2050, plus de 66 % de la population mondiale vivra en ville et sera confrontée aux aléas climatiques propres au milieu urbain, notamment à la problématique de surchauffe estivale. Même constat à l'échelle nationale où près de 83 % de la population française vivra en milieu urbain d'ici 2025 contre 80.44 % en 2018¹.

Selon le rapport spécial du GIEC² de 2018 sur l'impact du réchauffement global, le réchauffement climatique devrait atteindre 1,5° C entre 2030 et 2052 par rapport à l'époque préindustrielle et pourrait atteindre 5,5° C à horizon 2100. À Strasbourg, les températures ont augmenté de 1,4° C depuis 1900, la hausse récente des températures est d'environ 0,3° C par décennie³.

Les fortes chaleurs estivales et le réchauffement climatique global mettent en évidence le phénomène de surchauffe urbaine appelé « îlot de chaleur urbain », ce terme caractérise un secteur urbanisé où les températures de l'air et des surfaces sont supérieures à celles de la périphérie rurale, notamment la nuit. À Strasbourg, une différence de température allant jusqu'à 7,5° C a été enregistrée entre l'aéroport d'Entzheim et le centre-ville de Strasbourg. Ceci s'explique par l'emménagement de la chaleur par les surfaces minérales – façades de bâtiments et voiries – qui est restituée la nuit.

Dans ce contexte, il apparaît vital de mettre en œuvre des politiques de lutte contre le réchauffement climatique et contre l'îlot de chaleur urbain. La végétation ayant un impact significatif sur l'atmosphère urbaine grâce à différents mécanismes, la démarche

¹ Source : <http://www.observationsociete.fr/population/donneesgeneralespopulation/la-part-de-la-population-vivant-en-ville-plafonne.html>

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

³ Source : Météo France

de végétalisation de l'espace urbain est donc une des réponses à apporter pour lutter contre l'îlot de chaleur et améliorer le confort thermique.

L'arbre au cœur de la stratégie verte de Strasbourg

Différentes études sont actuellement en cours afin de caractériser l'interaction entre l'arbre et le climat, les premiers résultats ont déjà mis en évidence que la végétalisation de l'espace public permet de créer un microclimat atténuant l'îlot de chaleur urbain. Des mesures de températures⁴ réalisées en juillet 2015 ont mis en évidence une différence de 5° C à 21h entre la place Kléber et le Jardin Universitaire. L'arbre s'avère être l'outil le plus efficace car il combine l'effet de l'ombrage et le mécanisme de transpiration⁵, ce qui engendre une baisse locale de température.

En outre, les espaces verts et le réseau d'arbres d'alignement participent également à l'amélioration du cadre de vie et apportent différents bénéfices à l'espace urbain, notamment des services écosystémiques comme la captation du carbone, la filtration des particules polluantes de l'air, l'infiltration des eaux pluviales et sont également supports de biodiversité. Enfin, la promenade sous un couvert arboré est source d'apaisement. Une grande partie de ces bénéfices contribue à la préservation de la santé physique et psychologique des habitants.

Pour que l'arbre apporte les bénéfices escomptés, il est néanmoins nécessaire qu'il puisse se développer dans les meilleures conditions possibles. Or, l'environnement urbain n'est pas favorable à son développement et sa pérennité. Il s'agit donc de fournir aux végétaux de bonnes conditions de vie en fournissant un sol de plantation de qualité – clé de leur pérennité – et en concevant l'espace public de manière à bien les intégrer pour assurer leur préservation.

Pour accentuer l'effet de régulation climatique de la végétation en ville et renforcer tous les services écosystémiques fournis par la végétation, il est donc nécessaire de planter massivement de nouveaux arbres et de renouveler le patrimoine déperissant.

Les objectifs de végétalisation de l'espace public et de plantations d'arbres ont été inscrits dans le Plan Climat de la Ville de Strasbourg et dans le Plan Climat Territorial de l'Eurométropole de Strasbourg. Pour décliner ces objectifs de façon opérationnelle comme l'ont fait d'autres grandes collectivités, il est proposé de créer un « plan Canopée » qui vise à étendre la strate arborée sur le territoire de Strasbourg, à renouveler plus activement le patrimoine déperissant et à faire évoluer les modes de gestion des arbres pour s'adapter aux nouvelles contraintes climatiques.

Objectif et mesures du plan Canopée

L'indice de canopée⁶ est aujourd'hui d'environ 26 % sur la globalité du territoire de la ville de Strasbourg mais on note une très forte disparité selon les quartiers. Un objectif de 30 %, pourrait être atteignable à l'horizon 2050 en mettant en œuvre une politique ambitieuse de plantation.

⁴ Laboratoire Icube Université De Strasbourg, France ; Faculté de Géographie et d'Aménagement, Université De Strasbourg, France

⁵ La transpiration des plantes permet l'évacuation d'eau sous forme de vapeur, elle s'effectue au niveau des stomates des feuilles. Ce phénomène sert de « moteur » pour faire monter la sève.

⁶ L'indice de canopée : rapport entre la surface de l'espace urbain couverte par la strate arborée et la surface de l'espace urbain.

Pour atteindre cet objectif quantitatif et améliorer le confort urbain, il sera nécessaire de mettre en œuvre un ensemble d'actions coordonnées qui sont rassemblées selon 4 axes de travail et 18 mesures :

- Axe 1 : La protection et la préservation du patrimoine arboré existant,
- Axe 2 : L'extension du patrimoine arboré,
- Axe 3 : La recherche et le développement en lien avec l'arbre urbain,
- Axe 4 : L'incitation au développement de la canopée du domaine privé.

Axe 1 : La protection et la préservation du patrimoine arboré existant

1. Des mesures de protection et de préservation du patrimoine existant.

Les arbres d'alignement sont protégés par le « règlement de voirie » de l'Eurométropole de Strasbourg et par la procédure mise en place par la collectivité suite à la parution de l'article L350-3 du code de l'environnement. Ces mesures ne s'appliquent en revanche pas aux arbres de la ville de Strasbourg.

Néanmoins, le patrimoine arboré peut être mis en péril par la réalisation d'un projet ou à l'occasion de travaux à proximité des arbres. Les mesures de protection ainsi que les « dispositions coercitives » du règlement de voirie doivent donc être étendues au patrimoine arboré de la ville de Strasbourg. À cette occasion, le mécanisme de protection seront révisés et modernisés conformément aux travaux de l'organisme « Plante-et-cités » dont Strasbourg est adhérente.

2. Le renforcement des dispositions réglementaires en faveur de la préservation et de la plantation d'arbres dans les documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur (PSMV) de Strasbourg intègrent des protections du patrimoine arboré dans leurs règlements écrits et graphiques. Certains arbres sont protégés et repérés, ils doivent être remplacés s'ils disparaissent. Par ailleurs, certaines zones du PLU imposent un pourcentage de terrain dédié aux aménagements paysagers et un nombre d'arbres à planter pour une surface donnée.

Des objectifs et orientations au profit de la canopée urbaine peuvent être intégrés dans des OAP⁷ et dans des articles des règlements des PLU et PSMV.

3. La Gestion durable du patrimoine arboré

Le patrimoine arboré de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg fait l'objet d'une attention particulière du service Espaces verts et de nature qui lui a consacré une entité spécifique : le département ARBRES. Tous les processus de gestion sont progressivement formalisés de façon à maintenir une gestion cohérente et durable des arbres. La base de données (SAPIN) de Strasbourg intègre tous les arbres « urbains » de la collectivité et permet un suivi étroit du patrimoine.

⁷ Orientation d'Aménagement et de Programmation, Cf. OPA Trame Verte et Bleue et OAP Air, climat, énergie du PLU.

Le service et le département sont aujourd'hui certifiés ISO 9001 et vont s'engager dans un processus de labélisation des modes de gestion.

Axe 2 - L'extension du patrimoine arboré,

Objectif => +10 000 arbres à horizon 2030 à Strasbourg .

4. Le projet « des arbres pour Strasbourg »

Le patrimoine arboré de la ville de Strasbourg est aujourd'hui de 42 000 arbres⁸ et évolue peu, les plantations réalisées chaque année ayant principalement vocation à renouveler le patrimoine déperissant. L'objectif du projet initié en 2019 consiste à planter dans les quartiers et les équipements publics peu pourvus en végétation. Ce projet vise à planter sur les sites en déficit de végétation pour un effet maximal sur l'îlot de chaleur. Les plantations sont réalisées dans les espaces verts existants et au sein des équipements publics : crèches, écoles⁹, centre sociaux-culturels, équipements sportifs, cimetières, etc.

En 2019/2020, un budget de 500 000€ avait été voté pour la plantation de 500 arbres. Le projet « des arbres pour Strasbourg » pourrait prolonger cette action jusqu'à 2030 sur la base de 300 arbres par an, soit un budget global estimé à 3 M€.

5. La réalisation de forêts urbaines

En complément de la végétalisation de l'espace public, il sera nécessaire de renforcer le maillage de forêts et boisements urbains. Cette typologie de végétation, peu répandue en dehors des grands massifs forestiers de Strasbourg et des ripisylves, permet de compléter la structure boisée existante en renforçant les corridors en « pas japonais »¹⁰. Elle contribue aux objectifs de couverture arborescence mais également à ceux de préservation de la biodiversité ou d'accueil du public en fonction de la nature de l'aménagement.

Un travail cartographique permettrait d'identifier des espaces non-bâti susceptibles d'accueillir des plantations massives. Un projet pilote pourrait être réalisé en 2020/2021 sur le « budget participatif » car des initiatives citoyennes sont proposées.

6. Le « Plan de renouvellement et d'extension des alignements d'arbres »

Sur l'espace public, les arbres sont soumis à une forte pression car leurs conditions de vie sont souvent peu favorables, on estime leur durée de vie entre 50 et 80 ans en moyenne selon les espèces. Ce patrimoine de compétence métropolitaine est aujourd'hui de 43 000 arbres. Le service Espaces verts et de nature renouvelle chaque année environ 300 arbres, ce qui permet de remplacer une partie des sujets morts mais il n'est pas possible d'engager des restructurations complètes d'alignements.

L'objectif du projet est d'élaborer un programme de renouvellement des alignements et d'en créer de nouveaux pour compléter le maillage existant. Un schéma directeur des alignements d'arbres est en cours d'élaboration à l'échelle de la métropole afin d'établir une priorisation des plantations.

⁸ Arbres de compétence ville de Strasbourg se trouvant dans les parcs, jardins et espaces verts d'équipements publics : crèches, écoles, équipements sportifs, etc.

⁹ Cf. Etude de la Direction de la construction et du patrimoine bâti : « Végétalisation et plantation d'arbres pour créer des îlots de fraîcheur - divers sites »

¹⁰ Se dit de milieux physiquement disjoints mais fonctionnellement interconnectés.

7. Le développement d'un « Indice de Canopée » afin de mieux intégrer et intensifier la végétalisation dans tous projets

Le développement d'un « indice de canopée des projets » permettra à la fois l'intégration d'un maillage d'arbres dans les projets urbains mais également d'introduire l'arbre dans tous projets d'aménagement d'espace public ou de de construction.

Cet indice serait accompagné de la réalisation de cahiers de prescriptions permettant une bonne intégration de l'arbre dans les projets en fonction des objectifs paysagers, patrimoniaux, et environnementaux (enjeux climatiques, de préservations de la biodiversité, d'infiltration des eaux pluviales, etc.)

8. Des plantations pour ombrer les façades et lutter contre la surchauffe des bâtiments

Les arbres contribuent à filtrer le rayonnement solaire et luttent ainsi contre la surchauffe estivale des bâtiments. Les projets de création d'équipements neufs ainsi que les projets de restructurations des bâtiments peuvent voir améliorer leurs performances énergétiques en tenant compte de la végétation existante et des plantations nouvelles.

Les nouveaux outils de SIG 3D permettent de modéliser la course du soleil sur les façades des bâtiments et d'intégrer en 3D les ouvrages dans leur environnement. Ces pistes pourront être explorées afin de participer à la régulation climatique et améliorer le confort thermique des bâtiments.

9. L'Objectif forme libre

Une réorientation de certains modes de gestion permettrait également d'étendre la couverture végétale. Certains arbres sont en effet gérés de façon à limiter leur gabarit, c'est ce qu'on appelle la « forme architecturée¹¹ » par opposition à la « forme libre¹² ». Un arrêt ou une modification des pratiques de taille de certains de ces arbres permettrait d'obtenir rapidement une augmentation de leur volume qui peut tripler dans certains cas.

Ce projet vise donc à convertir des alignements architecturés vers une des formes libres, conversion possible sous réserve de disposer de suffisamment d'espace disponible et que les arbres soient en bon état sanitaire. À Strasbourg, sur les 85 000 arbres répertoriés dans la base de données arbres, près de 9 000 arbres sont aujourd'hui conduits en forme architecturée et donc taillés régulièrement. Des centaines d'arbres pourraient être convertis en quelques années. À titre expérimental, plusieurs alignements l'ont été avec des résultats très probants, le projet pourrait être mis en œuvre rapidement sur de nombreux sites déjà identifiés.

Les mesures 4, 5, 6 et 7, vont contribuer à atteindre l'objectif de plantation de 10 000 arbres pendant la période 2020/2030. Pour cela, il s'agit de mobiliser tous les acteurs de l'aménagement et les services gestionnaires d'équipements de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg afin de planter 1000 arbres par an.

Axe 3 - La recherche et le développement en lien avec l'arbre urbain

¹¹ Forme d'arbre obtenue artificiellement pour limiter le gabarit d'un arbre, ces formes sont conservées par la mise en place d'une taille régulière

¹² Forme d'arbre dont la silhouette naturelle est conservée, les tailles pratiquées visent essentiellement à assurer la cohabitation avec les autres composantes de la ville

Différentes études ou projets de recherche et développement sont en cours à Strasbourg. Deux axes sont étudiés : l'influence de la végétation sur la climatologie urbaine d'une part et l'adaptation de la palette végétale aux problématiques de changement climatique et de préservation de la biodiversité d'autre part.

10. Le Projet Cooltrees - Le rafraîchissement des villes par les arbres

Quantification et modélisation pour le développement de villes durables. INRAe, ICUBE, Université de Strasbourg, Ville de Strasbourg.

L'objectif du projet est d'évaluer et de modéliser l'évapotranspiration des arbres urbains en relation avec leur environnement et de relier leur rôle dans le climat urbain à leurs traits structurels et fonctionnels en modélisant des processus à 3 échelles différentes : l'échelle des arbres, l'échelle du « canyon » et l'échelle de la ville.

Projet financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)

11. La thèse CIFRE : Etude de la contribution de la végétation et de la géométrie urbaine à la mitigation de l'îlot de chaleur urbain strasbourgeois.

Mesures, modélisation et prescriptions. Nathalia Phillips, laboratoire Icube (UMR 7357), équipe TRIO, Eurométropole de Strasbourg.

Obtention d'une analyse statistique détaillée de la variabilité spatio-temporelle de l'îlot de Chaleur Urbain strasbourgeois, doublée d'une cartographie du phénomène sur l'ensemble de la Métropole. Réalisation de modélisations micro-climatiques sur des zones à enjeux suivant différents scénarios d'aménagement et de végétalisation. Évaluation du rôle de la végétation et de la géométrie urbaine sur le confort thermique humain, réalisée entre autre via le calcul d'indices de confort thermique et de campagnes de mesures sur des zones définies.

12. La mesure du potentiel rafraîchissant de trois espèces différentes en ville.

Laboratoire Icube, Ville et Eurométropole de Strasbourg.

Comparaison du comportement de différentes espèces d'arbres face à la sécheresse et leurs apports respectifs en termes de rafraîchissement de l'air. Mesures sur trois essences différentes : tilleul (essence locale), platane (essence répandue en ville) et micocoulier (essence résistante à la sécheresse) ; comparaison des performances de résistance à la sécheresse et de rafraîchissement de chaque espèce.

13. La stratégies d'adaptation de la palette végétale et sa diversification pour plus de résilience.

La végétation urbaine est soumise à une forte pression inhérente au milieu urbain : compacité et pauvreté des sols, faible disponibilité en eau, pollution, dégradations ; elle subit également les aléas météorologiques et les conséquences du réchauffement climatique. Les arbres sont particulièrement fragiles car leur développement s'étend sur des décennies et ils sont sensibles aux changements du milieu.

Il est nécessaire de travailler avec une palette végétale résiliente pouvant s'adapter aux contraintes à venir tout en veillant à la préservation de la biodiversité. Le service Espaces verts et de nature va réaliser un guide pour formaliser la stratégie d'adaptation de la palette végétale à ces nouvelles contraintes.

14. Des expérimentations en faveur de l'adaptation au réchauffement climatique.

Le service Espaces verts et de nature réalise des plantations expérimentales sur certains sites pilotes afin d'étudier l'adaptation de certaines essences d'arbres au climat et aux sols de Strasbourg. Les essences font l'objet d'une fiche de suivi et intégrées à la base de donnée SAPIN.

Axe 4 - L'incitation au développement de la canopée du domaine privé,

Pour atteindre les objectifs de 30 % de canopée, il est indispensable de mobiliser les acteurs privés et les institutionnels du territoire de Strasbourg et inciter tous les propriétaires à planter sur leurs terrains.

15. La végétalisation de l'espace privé dans les quartiers en rénovation urbaine

Les projets de rénovation urbaine comportent des mesures de résidentialisation qui pourraient intégrer un volet de végétalisation des espaces non bâtis et intégrer des plantations d'arbres. Les bailleurs sociaux sont gestionnaires de surfaces considérables dont la plantation pourrait compléter le maillage arboré de l'espace public.

16. L'encouragement des initiatives privées

Le grand public est également concerné et peut contribuer à développer la couverture arborescente. Les particuliers n'ont pour autant pas forcément accès à des professionnels du paysage pour végétaliser un cœur d'îlot ou un jardin de petite dimension. Un arbre ou un groupe d'arbre bien placé peut concourir à compléter le maillage d'arbres existants du domaine public ou privé.

Des cahiers de recommandations seront réalisés sous forme de guides qui proposeront une démarche de végétalisation des cours et des petits jardins avec des conseils d'implantations d'arbres en fonction des contraintes du site. La démarche « Strasbourg ça pousse » pourrait intégrer et promouvoir la plantation d'arbres sur parcelle privée avec un mécanisme de subvention.

17. Des initiatives citoyennes en faveur de l'arbre

De nombreuses actions citoyennes sont organisées dans le cadre du « budget participatif » qui peut inclure des actions autour de l'arbre urbain. À ce titre, en 2020 les actions suivantes ont été proposées à la collectivité et parmi les projets on compte notamment : la plantation de mini-forêts, des végétalisations ponctuelles de l'espace public, des plantations d'arbres d'alignement, etc.

18. Des actions pédagogiques en faveur de l'arbre urbain

Dans la continuité du projet de valorisation des arbres remarquables, un parcours autour de l'arbre pourraient être imaginé et des visites sur le patrimoine développées. Par ailleurs, des plantations commémoratives sont réalisées et peuvent être encouragées notamment avec les services éducatifs de la collectivité. Des partenariats peuvent être imaginés afin de développer ces activités.

Des fiches détaillant les 18 actions du Plan Canopée seront rédigées progressivement.

Les travaux de végétalisation participent à la désimperméabilisation des sols urbains et contribuent ainsi à l'infiltration des eaux pluviales, ils peuvent donc faire l'objet de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Conclusion

Parmi les stratégies d'adaptation des villes au changement climatique et notamment aux événements de chaleur extrême, la réintroduction de la végétation en ville est une solution innovante et particulièrement efficace. Grâce à l'ombrage et au mécanisme de transpiration, les arbres ont un effet significatif sur l'îlot de chaleur urbain et améliorent le confort urbain. Ces bénéfices encore méconnus aujourd'hui s'ajoutent aux autres bienfaits de la végétation en ville : captation du carbone, amélioration de la qualité de l'air, infiltration des eaux pluviales, contribution à la qualité de l'espace urbains ; les espaces verts sont également source de bien-être et sont supports de biodiversité en établissant des continuités végétales de la périphérie jusqu'en centre-ville.

Le « plan Canopée » a vocation à mettre en œuvre un ensemble de mesures afin de passer d'un indice de canopée de 26% aujourd'hui à 30 % en 2050. Pour concourir à cet objectif, 10 000 devront être plantés sur le territoire de Strasbourg, prioritairement dans les quartiers en déficit de végétation. Cet effort de végétalisation devra être complété par une mobilisation des acteurs privés et institutionnels du territoire de Strasbourg en incitant tous les propriétaires à planter sur leurs terrains.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil,
sur proposition de la Commission plénière,
après en avoir délibéré
approuve*

le plan Canopée : la végétalisation de la ville par l'Arbre urbain.

**Adopté le 31 août 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

Rendu exécutoire après

**transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 2 septembre 2020**

(Accusé de réception N°)

et affichage au Centre Administratif le 02/09/20

CONSEIL MUNICIPAL 31 AOUT 2020 – Point 9

Plan Canopée : la végétalisation de la ville par l'Arbre urbain.

Pour

62

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Sorhia, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPPF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Délibération numéro V-2020-382

Il est proposé d'attribuer pour un montant total de 169 000 € les subventions suivantes :

Mémoires Vives	60 000 €
-----------------------	-----------------

Soutien aux actions de prévention et de lutte contre les discriminations destinées aux associations, jeunes et scolaires, proposées par l'association en 2020, essentiellement dans les quartiers classés prioritaires.

Salsa Loca	3 500 €
-------------------	----------------

Organisation de plusieurs animations pendant la saison estivale.

Association des Résidents des Poteries – ARP	1 000 €
---	----------------

Organisation de plusieurs animations dans le quartier des Poteries dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de l'association.

Association Côté Artistik	8 000 €
----------------------------------	----------------

Participation aux frais d'organisation de la Voie des Talents qui offre à des jeunes artistes strasbourgeois l'occasion de se produire devant le public, le 25 septembre 2020.

Association d'Éducation Populaire Saint Ignace	500 €
---	--------------

Organisation d'une marche gourmande en partenariat avec les artisans du quartier du Neuhof, le 20 septembre 2020.

Association de Gestion de la Maison des Associations	95 000 €
---	-----------------

Organisation de la rentrée des associations au Parc de la Citadelle, les 19 et 20 septembre 2020.

De nombreuses démonstrations, expositions et animations permettront aux 30 000 visiteurs attendus de découvrir les activités de plus de 300 associations réparties en villages thématiques.

Ces journées sont également l'occasion pour les dirigeants associatifs de se rencontrer et de développer des dynamiques inter-associatives.

Association des Résidents Etoile-Malraux – AREM	1 000 €
--	----------------

10ème anniversaire de l'association, le 31 janvier 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

<i>Mémoires Vives</i>	<i>60 000 €</i>
<i>Salsa Loca</i>	<i>3 500 €</i>
<i>Association des Résidents des Poteries – ARP</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Association Côté Artistik</i>	<i>8 000 €</i>
<i>Association d'Éducation Populaire Saint Ignace</i>	<i>500 €</i>
<i>Association de Gestion de la Maison des Associations</i>	<i>95 000 €</i>
<i>Association des Résidents Etoile-Malraux – AREM</i>	<i>1 000 €</i>

le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 169 000 € est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 347 666 €,

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté le 31 août 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 2 septembre 2020

(Accusé de réception N°)

et affichage au Centre Administratif le 02/09/20

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant alloué pour l'année n-1
Mémoires Vives	Subvention affectée	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Salsa Loca	Subvention affectée	3 500 €	3 500 €	
Association des Résidents des Poteries – ARP	Subvention affectée		1 000 €	
Association Côté Artistik	Subvention affectée	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Association d'Éducation Populaire Saint Ignace	Subvention affectée	1 000 €	500 €	500 €
Association de Gestion de la Maison des Associations	Subvention affectée	95 000 €	95 000 €	95 000 €
Association des Résidents Etoile-Malraux – AREM	Subvention affectée		1 000 €	

Délibération au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Convention financière entre la Ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Délibération numéro V-2020-401

L'Œuvre Notre-Dame (OND) est une fondation de droit local, administrée par la ville de Strasbourg dont le statut actuel est défini par l'arrêté consulaire du 3 frimaire an XII. L'article 1 de cet arrêté précise que les biens et revenus de cette fondation sont spécialement affectés à l'entretien et à la conservation de la Cathédrale Notre-Dame. Les ressources financières de la Fondation proviennent, pour sa majeure partie des revenus de son patrimoine immobilier et foncier et de l'exploitation de la plateforme, ainsi que des recettes issues des dons et legs, de la vente de produits dérivés et des opérations ciblées de mécénat.

Parallèlement à ces recettes propres, la ville de Strasbourg verse chaque année une subvention d'équilibre à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame dont l'utilisation est encadrée par une convention financière qui stipule que l'Œuvre Notre-Dame s'engage à utiliser les fonds octroyés conformément à l'objet social de la Fondation. La convention est annexée à cette délibération.

Les principaux projets développés pour la Cathédrale en 2020 concernent la phase finale de la restauration du Transept Sud, l'engagement des travaux de restauration du portail Saint Laurent, les études préalables pour le chantier de la Tourelle Sud Est de la Haute Tour ainsi que les travaux récurrents liés à l'entretien quotidien de la Cathédrale.

Le budget primitif 2020 de la Fondation affiche en section de fonctionnement des dépenses pour 3 600 000 € et des recettes à hauteur de 2 400 000 €, complétées par une subvention de la ville de Strasbourg de 1 200 000 € qui permet l'équilibre de la section.

La crise liée au Covid-19 a mis l'OND dans l'obligation de fermer l'accès à la plateforme de la cathédrale du 14 mars au 12 juin 2020. Le manque à gagner sur cette période de fermeture conjugué à une prévision de fréquentation touristique revue à la baisse ont conduit l'OND à devoir réajuster la prévision de recette annuelle à 600 000 € au lieu de 1 200 000 €. La baisse de 600 000 € peut être compensée en partie par des économies de fonctionnement (150 000 €) mais nécessite un complément de subvention de la part de la ville de Strasbourg à hauteur de 450 000 € pour équilibrer le budget.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le versement d'une subvention complémentaire à hauteur de 450 000 € à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2020,

décide

l'imputation de la dépense de 450 000 € sur la ligne FP05B 65738 OND, sous réserve du vote des crédits du budget supplémentaire 2020

autorise

Mme l'Adjointe à la Maire en charge des arts et cultures à signer la convention annexée à la présente délibération.

**Adopté le 31 août 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 2 septembre 2020**

(Accusé de réception N°)

et affichage au Centre Administratif le 02/09/20

CONVENTION FINANCIERE

Entre :

La Ville de Strasbourg, représentée par Madame Anne Mistler Adjointe à la Maire en charge des arts et des cultures

et

La Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, 3 place du Château à 67000 Strasbourg, représentée par Madame Jeanne BARSEGHIAN, Maire de la Ville de Strasbourg et Administratrice de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, ci-après dénommée "la Fondation".

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1^{er} : Objet de la convention.

La Fondation a pour mission "la gestion de ses biens et revenus qui continueront à être spécialement affectés à l'entretien et à la conservation de la cathédrale de Strasbourg" (cf. article 1^{er} de l'arrêté consulaire du 3 frimaire an XII).

Afin de soutenir l'activité de la Fondation, la Ville de Strasbourg a décidé de lui octroyer une subvention d'équilibre pour l'exercice 2020.

Consécutivement à la crise liée au Covid19, l'OND ne peut que constater une forte baisse des recettes d'exploitation du circuit de visite de la plateforme de la cathédrale de Strasbourg, sa principale ressources propre. La prévision de moindre recette pour l'année est évaluée à 600 000 euros et, malgré les économies de fonctionnement recherchées, un complément de subvention de 450 000 euros s'avère nécessaire pour permettre l'équilibre du budget de l'OND.

Article 2 : Versement de la subvention.

La Ville de Strasbourg s'engage à verser une subvention de 450 000 € dont le montant a été fixé et approuvé par le Conseil municipal.

Article 3 : Engagements de la Fondation.

En signant la présente convention, la Fondation s'engage à utiliser les fonds octroyés conformément à son objet.

De manière générale, elle facilite le contrôle par les services de la collectivité de la bonne utilisation de la subvention accordée, notamment en permettant l'accès aux documents administratifs et comptables.

Article 4 : Exécution.

Le comptable assignataire de la dépense est Monsieur le Receveur des finances de Strasbourg – CS 71022 – 67076 Strasbourg cedex.

Fait à Strasbourg le

Pour la Ville de Strasbourg

Anne Mistler

Adjointe à la Maire en charge
des arts et cultures

Pour la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame

Jeanne Barseghian

Maire de Strasbourg
Administratrice de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame

Communication au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Communication des actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes Grand Est concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Strasbourg.

Délibération numéro V-2020-254

Le code des juridictions financières dispose, dans son article L. 243-9, que « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. ./.* »

On rappellera ici que la chambre régionale des comptes :

- a informé le maire de Strasbourg, par lettre du 6 septembre 2017, d'un début de contrôle concernant la gestion de la Ville pour les exercices 2012 et suivants,
- a notifié au maire, le 11 octobre 2018, le rapport d'observations provisoires (ROP) relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Strasbourg,
- a envoyé au maire le 11 mars 2019 le rapport d'observations définitives (ROD1),
- a transmis au maire, le 17 avril 2019, le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la commune de Strasbourg concernant les exercices 2012 et suivants ainsi que les réponses qui y ont été apportées (ROD2).

Ce rapport, qui concerne essentiellement la gestion financière, les Bains municipaux et le patrimoine privé de la commune a été présenté à l'Assemblée délibérante le 29 avril 2019.

Il appartient ainsi à la maire de Strasbourg de présenter à l'Assemblée délibérante les suites données aux recommandations et rappels du droit -qui ne concernent que la gestion financière et la gestion du patrimoine privé de la commune- qui sont formulés dans le rapport d'observations définitives de la chambre. Le document joint à cette communication explicite l'avancement de chacune de ces actions.

*Le Conseil,
vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L 243-9,*

Après en avoir débattu,

- *prend acte des actions entreprises par la Ville de Strasbourg à la suite du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Grand Est présenté et débattu au Conseil municipal de Strasbourg le 29 avril 2019,*
- *est informé que ce rapport sera communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués, laquelle synthèse sera présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmettra cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9.*

**Communiqué le 31 août 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 2 septembre 2020**

(Accusé de réception N°)

et affichage au Centre Administratif le 02/09/20

Actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes Grand Est concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Strasbourg

3. La qualité de l'information budgétaire et comptable

3.1. La prise en compte des contentieux

La Chambre rappelle « *qu'aux termes de l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la provision constituée doit être ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque ; elle doit être reprise lorsque ce dernier est écarté. Il découle de ce qui précède que la provision pour hausse des prix constituée en 1987 d'un montant de 648 708 euros est devenue sans objet et doit être soldée. La chambre prend note de l'engagement de l'ordonnateur à reprendre la provision constituée dans le cadre de l'affaire du Parc de Pourtalès en 2019.* »

Rappel du droit n°1 : En application de l'article R. 2321-2 du CGCT, reprendre les provisions devenues sans objet.

➔ Action entreprise par la Ville de Strasbourg :

Les provisions constituées pour la hausse des prix en 1987 (provisions dites « foires et marchés ») ainsi que celles constituées dans le cadre de l'affaire Pourtalès ont été reprises et ainsi réajustées en fonction du risque, en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

La provision de 648 708€ constituée pour la hausse des prix des foires et marchés a été reprise en totalité sur deux exercices, et est désormais nulle :

- une reprise de 50 000€ a été votée au budget supplémentaire 2018 ;
- une reprise de 598 707,54€ a été votée au budget supplémentaire 2019.

La provision de 3 100 078,20€ constituée dans l'affaire Pourtalès a fait l'objet d'une reprise de 2 846 888,73€ dans la délibération du 16 décembre 2019. Cette reprise a permis de procéder aux versements au fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions suite aux appels de fonds reçus par la Ville.

Par conséquent, un solde de 253 189,47€ existe en 2020 sur la provision Pourtalès. Ce solde est justifié par l'identification du risque de dégradation de l'état de santé de victimes, pour lequel la Ville pourrait être amenée à financièrement participer (aménagement de locaux, achat d'équipements, ...)

5. Les Bains municipaux

La Chambre n'a émis sur ce volet que des observations en forme de constats, sans recommandation ni rappel du droit. Il n'y a ainsi pas eu lieu d'engager d'actions particulières suite au contrôle de la chambre.

6. Le patrimoine privé de la commune

6.2.1.3. Les baux à réhabilitation

La Chambre précise que « *en définitive, la gestion du patrimoine privé par la commune est empreinte d'une certaine inadéquation entre les formes juridiques retenues et l'occupation du bien. Elle se caractérise en outre par une forte implication dans le logement social. Une réflexion sur l'avenir de certains biens (vente, location ou rénovation) et sur la pertinence de certaines gratuités accordées apparaît souhaitable. Enfin, la collectivité doit définir une stratégie patrimoniale permettant d'utiliser les formules juridiques les mieux adaptées aux situations à traiter.* »

Recommandation n°1 : Procéder progressivement à un toilettage des baux de longue durée qui, pour certains, ne sont pas dans un cadre juridique adapté.

→ Action entreprise par la Ville de Strasbourg :

La Ville a pris acte des remarques de la CRC sur la qualification juridique de certains baux de longue durée qui ne correspondent plus à la réglementation en vigueur et s'est engagée à procéder à un toilettage réglementaire de ces baux au fur et mesure des modifications de leurs dispositions notamment lors des renouvellements.

Il en est ainsi pour les baux emphytéotiques qui présentent la particularité de fixer un montant de redevance intégralement subventionnée par la Ville de Strasbourg jusqu'à l'échéance du bail. Le Conseil municipal du 10 février 2020 a consenti un avenant au bail emphytéotique à la SA HLM NEOLIA (initialement SA HLM LOGIEST) en prenant en compte les recommandations de la CRC, en substituant le mécanisme de la redevance intégralement subventionnée par le versement par l'emphytéote d'une redevance annuelle symbolique de 15 euros. L'avenant motivé par les travaux de réhabilitation du parc de 123 logements à caractère social de la Cité Spach à Strasbourg prolonge le bail de 25 ans, le portant jusqu'au 31 décembre 2070.

Par ailleurs, le renouvellement du bail emphytéotique du bowling de l'Orangerie dont le terme du bail arrive à échéance en 2021 s'inscrira dans un cadre juridique adapté et actualisé avec le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt en 2020.

Recommandation n°2 : Adopter un plan de gestion stratégique du patrimoine privé de la commune et se doter d'un outil de gestion permettant d'en assurer un suivi financier précis.

→ Action entreprise par la Ville de Strasbourg :

La structuration d'un nouveau plan stratégique de cession et de valorisation du patrimoine adossé au nouveau mandat municipal est en cours d'élaboration avec comme objectifs suivants :

- Assurer une gestion performante grâce aux revenus des immeubles maintenus dans le patrimoine,
- Réaffecter prioritairement le produit de ces ventes à la valorisation du patrimoine conservé par la collectivité, (ce qui est théorique, du fait de la non affectation des recettes aux dépenses)
- Asseoir les décisions stratégiques et apporter de la crédibilité aux décisions,
- Assurer un suivi financier détaillé,
- Répondre à de nouveaux enjeux (plan climat),

- Avoir une vision projective,
- Faciliter les arbitrages en matière de cession (mise en œuvre du plan de cession patrimonial de la Ville).

Ce plan stratégique de valorisation du patrimoine immobilier sera présenté en début de mandat en Conseil municipal.

En parallèle, un outil de gestion financier sera également élaboré pour accompagner la mise en œuvre du plan stratégique et de valorisation du patrimoine privé de la ville.

6.3. La gestion du patrimoine déléguée à HM

La Chambre précise « qu'en application de l'article D. 1611-32-2 du CGCT, le comptable se prononce au regard des projets de documents contractuels qui lui sont soumis. A l'expiration d'un délai d'un mois à compter de sa saisine, il est réputé avoir rendu un avis conforme. Lorsque l'avis est négatif, il doit être motivé et notifié à l'ordonnateur. Or, le comptable n'a été saisi dans aucun des cas précités et n'a pas, par là même, donné d'avis. »

La chambre « rappelle l'obligation, en application de l'article L. 1611-7-1 du CGCT, de saisir le comptable afin d'obtenir son avis préalable à l'encaissement par un organisme public ou privé de loyers pour le compte de la collectivité. La chambre prend note de l'engagement de l'ordonnateur de solliciter l'avis formel et conforme du comptable public lors du renouvellement des mandats de gestion en 2020 ».

Rappel du droit n°2 : En application de l'article L. 1611-7-1 du CGCT, solliciter l'avis préalable du comptable public, pour que la SAEML Habitation Moderne puisse encaisser les loyers au nom et pour le compte de la commune.

➔ Action entreprise par la Ville de Strasbourg :

La Ville de Strasbourg va lancer un nouvel appel d'offres ou une procédure concurrentielle avec négociations pour le marché de gestion locative concernant le patrimoine privé dont la gestion est aujourd'hui externalisée auprès de la SAEML HABITATION MODERNE et qui arrive à son terme le 31 décembre 2020. Un mandat financier de recouvrement des recettes sera formalisé et soumis à visa conforme de la Recettes des Finances en application de l'article L1611-7-1 du CGCT avant publication du marché.

Interpellation au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER: "Stop à la prolifération des rats dans nos quartiers".

Délibération numéro V-2020-591

La salubrité et l'hygiène sont une condition essentielle de la qualité de vie, dans tous les quartiers de Strasbourg, et du respect porté à leurs habitants, or, les années passent et dans de nombreux quartiers, et plus particulièrement dans ceux dédiés à l'habitat social, la prolifération des rats devient une constante, envahissante et inquiétante, qui marque une régression dans ce qu'une ville doit être en capacité d'assurer à ses habitants, la salubrité et l'hygiène.

La prolifération des rats installe un sentiment d'abandon d'autant plus marqué que plus on s'éloigne géographiquement des centres décisionnels, pire est la situation ; l'adage « loin des yeux, loin du cœur », semble hélas se vérifier.

Les constats faits sur le terrain sont accablants, et seule une stratégie d'envergure peut y remédier efficacement et durablement.

Pour cela, encore faut-il partager ce constat. Les vidéos disponibles sont hélas édifiantes, confirmées par une observation sur le terrain.

Cette prolifération disqualifie les nombreux secteurs touchés, plonge les habitants dans l'inquiétude et dans l'angoisse, car les rats s'incrument partout : sur les aires de jeux, dans les voitures dont ils rongent les câbles, dans les caves, dans les lieux de stockages de déchets ménagers, dans les espaces verts, j'en ai même vu qui rongeaient les façades en polystyrène des immeubles, où ils creusaient des galeries, pour rentrer dans les logements par les balcons...

La place des rats, des souris, en ville, peut certes relever de la biodiversité, et nous y sommes tous sensibles, mais sans pour autant devoir être envahissante et insalubre.

Quelques paroles de compassion ne suffisent plus. Il faut une cartographie des secteurs à traiter, un diagnostic, une méthode de traitement, des objectifs et des délais, puis en rendre compte.

La capacité à prendre en compte les problèmes du quotidien donne la mesure, auprès des habitants, de l'attention que leur porte l'action publique.

J'espère qu'il ne faudra pas, en dernier recours, solliciter le joueur de flûte de Hamelin, « der Rattenfänger von Hammeln », pour débarrasser Strasbourg de cette prolifération de rats qui désespère les habitants des secteurs les plus touchés et installe en eux un sentiment de relégation.

Faire croire à la dignité, au respect, au progrès c'est une chose, mais comment s'étonner du détachement grandissant des habitants par rapport à la vie publique, quand une forme de surdité, de cécité voudrait reléguer ce problème crucial dans une périphérie trop éloignée pour s'y consacrer ?

L'assainissement et la salubrité étaient des progrès du 20ème siècle, qu'il ne faut pas négliger au 21ème siècle.

Ma question est simple : quel plan, quelle méthode, dans quel délai agir pour faire cesser la prolifération des rats dans nos quartiers ?

Je vous remercie de votre attention.

Réponse :

M. Soulet :

Merci Mme la Maire, chers collègues, M. Maurer,

Nous partageons le constat quant à l'importance du phénomène d'infestation des rats et l'urgence de proposer des mesures qui soient à la fois efficaces et durables.

Cette question de la prolifération des rats touche l'ensemble du territoire national et de ses grandes agglomérations. En effet, à Strasbourg, on observe une problématique récurrente, même durable de présence des rats dans différents types de secteurs de la ville. C'est à la fois dans les espaces verts, le long des quais, dans certains secteurs qui concentrent aussi des activités de restauration, c'est dans des grands ensembles d'habitats collectifs, sociaux, mais aussi fortement dans des copropriétés dégradées.

Notre priorité c'est de réduire significativement la présence de ces rats. A la fois pour des questions de préjudices matériels qui touchent des installations industrielles ou domestiques (dégâts sur les bâtiments, dégâts sur l'isolation, dégâts sur les câbles électriques ...). C'est aussi fortement pour des questions évidentes d'hygiène, de salubrité, de dignité des conditions d'habitat et de risques sanitaires. Les rongeurs, à travers leurs urines, leurs excréments, exceptionnellement des morsures, peuvent transmettre

des pathologies. Heureusement c'est très rare mais cela est possible : la leptospirose, la toxoplasmose à l'homme, mais aussi des maladies à d'autres animaux.

Un autre élément de contexte. Cette visibilité accrue du phénomène est en partie liée à une perturbation de notre éco-système urbain, structurel et conjoncturel.

Structurellement, le réchauffement climatique qui n'est pas prêt de s'arrêter, des hivers plus doux, un printemps plus précoce qui sont propices à une plus forte reproduction des rongeurs.

Et, également conjoncturellement, le confinement. Pendant le confinement, les gens ont beaucoup plus consommé de repas en leur lieu d'habitat et le volume des déchets a fortement progressé. Face à des conteneurs qui étaient déjà un peu limités ou saturés, une baisse du système de collecte.

Il y a même des questions aussi de déplacements des rats, justement dans les restaurants, par exemple qui n'étaient plus là, des rats ont dû se déplacer aussi pour trouver de l'alimentation. Il y avait aussi des phénomènes de personnes qui n'avaient pas envie, avec le COVID, de toucher les poubelles, donc qui posaient à côté des poubelles.

Et, ensuite, il y a eu un déconfinement avec réappropriation de l'espace public, énormément de picnics ici ou là, donc voilà, le confinement et le déconfinement ont aussi accentué ce phénomène.

Alors, il faut agir maintenant vite et en profondeur. Alors, immédiatement nous allons renforcer les opérations de dératisations ciblées à la fois avec des traitements chimiques, mais aussi des piègeages mécaniques. Cela est très nécessaire à court-terme, mais le traitement chimique est très nuisible pour l'environnement, on le sait. Les appâts contenant des bio-cides contaminent le sol, ils contaminent l'eau, ils tuent des animaux « non-ciblés ». Voilà, donc c'est vraiment, je dirais, toutes les limites du traitement chimique. Il faut aller plus en profondeur.

La priorité cela va être de traiter, de rechercher les causes et de les résorber, de résorber les causes profondes du phénomène. S'attaquer aux causes, dans un plan d'actions qui ne soit pas néfaste pour l'environnement et pour la biodiversité, et qui prenne en compte les préoccupations d'éthiques concernant la vie animale.

La première priorité, c'est de limiter l'accessibilité aux déchets alimentaires pour les rats. Réduire l'offre en nourriture, travailler sur les voies de passage, c'est au cœur du problème, c'est le phénomène le plus important.

Et la réponse ne peut être que collective. Elle engage l'acteur public en premier lieu et en transversalité. Là, il faut qu'on arrive à travailler ensemble, au sein déjà de l'acteur public et de la collectivité, nos directions de territoires, le service hygiène et santé mais qu'il doit travailler davantage, avec ce service de l'eau et de l'assainissement, avec la propreté, avec l'habitat, voilà donc, déjà l'acteur public, mais aussi les gestionnaires de patrimoines, les restaurateurs, les habitants, les locataires, et puis alors les tous les usagers de la Ville. C'est

vraiment une approche qui doit être collective et une réponse qui doit aussi être intégrée parce qu'elle touche à différents champs qui font la ville et le vivre ensemble.

C'est à la fois de renforcer la gestion urbaine de proximité et de renforcer les rythmes et le système de collecte des déchets. Cela peut être de travailler à moderniser, à réparer des canalisations, les raccordements des égouts. Cela peut être de fermer aussi des ouvertures qu'on constate trop souvent dans les locaux, que cela soit les caves, que cela soit les locaux à poubelles.

Justement, ces poubelles, cela peut être de les multiplier déjà en nombre, en pensant les espaces de fortes densités de populations, de fortes fréquentations, mais c'est aussi de penser le type des poubelles, d'être un peu innovant sur les types de poubelles, c'est-à-dire penser des poubelles fermées, des conteneurs enterrés, qui sont hermétiques pour les rats. Cela demande également de renforcer localement, mais aussi de repenser le rythme des collectes. Il faut que le rythme soit augmenté dans certains endroits, il faut aussi qu'il soit repensé en termes de calendrier. Les gens consomment beaucoup le week-end, il faut que lundi les poubelles soient ramassées, c'est essentiel de penser également ces questions.

Et plus largement, la gestion urbaine de proximité, la renforcer dans tous les secteurs qui en ont le plus besoin, et c'est bien la priorité aussi de notre politique de recentrer notre action, nos investissements dans les secteurs qui ont le plus de besoins. L'équité territoriale c'est avant tout le quotidien des strasbourgeoises et des strasbourgeois.

Alors, deuxième plan, c'est de travailler sur les questions de l'usage de l'espace public, déjà le comprendre. Quels sont les flux de populations ? Quelles sont les densités ? Quelles sont les attentes des habitants ? C'est un travail aussi avec la participation citoyenne. Cela peut être aussi des choses simples : l'ergonomie, par exemple, des poubelles. On me dit : « c'est vrai que souvent parfois les enfants sortent les poubelles ». Si le conteneur est beaucoup trop haut, voilà on pose en bas. La question des personnes âgées aussi qui peuvent avoir des difficultés, donc travailler sur l'usage.

Dès l'automne va être mis en place une campagne de sensibilisation, de communication, d'information auprès des habitants et des acteurs. Je ne nourris pas les animaux, je ne mets pas du pain pour les oiseaux parce que, un, cela tue les oiseaux ; deux, cela nourrit les rats. Je ne mets pas de poubelles, je ne dépose pas de déchets dans l'espace public. Si le rat a le choix entre un appât empoisonné, un bout de pizza, le rat il est malin le rat. Il a aussi des goûts et voilà, ratatouille.

S'appuyer sur ensuite sur des politiques structurantes de notre projet politique. Le plan de rénovation de 8 000 logements par an. C'est cela aussi l'habitat dégradé qui permet aux rats de s'incruster. On a des leviers sur le nouveau plan de rénovation urbaine avec les opérations destructions, reconstructions, le travail sur l'espace public.

Le plan de végétalisation de la Ville dont on vient de parler, il y a des arbustes qui favorisent les terriers, et bien mettons-les moins. A l'inverse, sur les opérations ciblées mettons des plantes qui sont plus répulsives pour les rats : la citronnelle, la menthe, le poivre. Donc, il y a aussi ce traitement plus doux.

Et ensuite, une politique de réduction des déchets. Accélérer le zéro déchet, collecte des biodéchets, le compostage, l'expérimentation d'une tarification incitative. Donc, toutes ces actions-là maintenant doivent être pensées dans une stratégie de gestion du rat en milieu urbain qui est à la fois pensée Ville et Eurométropole.

On partage avec vous le constat et l'enjeu. Donc, qu'est-ce qu'on propose ? On propose déjà de faire un état des lieux, un diagnostic précis de la situation, d'aller voir des experts, de décliner un plan d'actions rapide dans les 6 mois, or pour que cela se structure plusieurs élus ont proposé à Mme la Maire de mettre en place une Mission d'information et d'évaluation qui sera peut-être une délibération au prochain Conseil. On va techniquement voir les choses dans les prochains jours, en tout cas, l'objectif dans les 6 mois : diagnostic précis et engager des actions qui soient le plus efficace et le plus durable pour répondre à ce problème d'infestation.

Je vous remercie.

S'ensuit un bref échange

Interpellation au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Interpellation de Madame Rebecca BREITMAN: "Un plan d'urgence pour les associations et les étudiants".

Délibération numéro V-2020-583

Madame la Maire,

Dans la continuité de ma dernière interpellation et suite à l'article des DNA du 17 août intitulé « le budget des étudiants plombé par le coronavirus », je me permets de vous redemander quelles seront les aides et les accompagnements que notre municipalité pourra apporter aux plus démunis et notamment aux étudiants ainsi qu'aux associations qui les soutiennent.

Il y a urgence à agir. Notre ville bénéficie d'un tissu associatif riche et engagé et d'une vie universitaire importante qui participe au rayonnement de Strasbourg, il est donc de notre devoir de protéger ces forces vives et de les soutenir.

Comme je l'indiquais en juillet, nous devons prendre soin de ceux qui prennent soin des autres et permettre à toutes et tous de trouver sa place et un niveau de vie correct pendant cette crise sanitaire. Plusieurs pistes existent et peuvent être confirmées et développées comme par exemple un fond de soutien aux associations, le renforcement du service civique, des bourses aux stages ou encore faciliter les accès aux équipements et services publics.

Madame la maire, les inquiétudes grandissent au sein des associations caritatives, étudiantes et pour les bénéficiaires et c'est à nous, ici dans cet hémicycle, d'en faire une priorité.

Enfin Madame la Maire, comment allez-vous soutenir ces acteurs associatifs afin que « Demain commence aujourd'hui » pour les plus démunis aussi ?

Réponse :

M. LIBSIG :

Merci de votre question qui me donne l'occasion de présenter succinctement le travail mené avec les services par Caroline Zorn vice-Présidente à la vie étudiante, Floriane Varieras adjointe aux solidarités et moi-même.

En complément des soutiens et services maintenus et développés suite au confinement que j'ai décrit lors du précédent Conseil municipal, l'aide sociale communale a été mobilisée pour répondre aux besoins urgents des personnes précarisées par la situation sanitaire.

La qualité de couverture et d'attention des dispositifs mis en place se vérifie depuis, via l'augmentation des prises de contacts avec des nouveaux publics non connus. Cette augmentation s'illustre entre autres par une hausse des soutiens pour l'aide alimentaire de 80 000€ depuis début 2020. Cette augmentation est également complétée par les initiatives grandissantes d'associations et de collectifs en terme de maraude et de distribution de repas.

Nous avons entre autres récemment rencontré les collectifs de maraude à vélo pour répondre à leurs questions en terme de soutien, structuration et développement.

Un travail au long cours est depuis initié avec ces acteurs de terrains pour les accompagner.

Ces augmentations confirment que le soutien et les réponses doivent à la fois considérer l'urgence et le long terme. C'est particulièrement vrai dans le sujet de la précarité étudiante.

Dès le début de notre mandat, et pour répondre dans le long terme à cette précarité grandissante, nous avons confirmé la coopération entre Ville, Université, Crous et Eurométropole avec entre autres la poursuite du dialogue pour l'affectation de la subvention de 60 000 € versée par l'Eurométropole pour aider les étudiants les plus en difficultés.

Sur l'urgence de cette précarité étudiante nous travaillons actuellement à :

- 1 aide exceptionnelle à l'AFGES pour soutenir les actions de distributions gratuites aux étudiants qui vont se poursuivre à la rentrée une fois chaque fin de mois,
- un partenariat avec le collectif Envie pour la fourniture d'équipements informatiques revalorisés pour permettre aux étudiants confinés sans moyens de suivre les cours en ligne,
- la création d'un suivi dédié aux besoins de logements pour les étudiants qui se retrouvent à la rue, comme ça a été le cas 10 étudiants internationaux. Ce suivi passe par un soutien à l'action menée par l'AFGES qui va prendre en charge le coût des chambres grâce aux fonds reçus par la Fondation Unistra, mais qui ne pourra pas assurer seul cette charge très longtemps pour une demande grandissante.

Concernant l'insertion professionnelle pour les plus jeunes, un travail de développement d'un volet apprentissage via le fonds d'aide aux jeunes pour favoriser le recours aux contrats payés, les chantiers d'insertion et les services civiques dont une centaine de recrutements sont lancés pour notre collectivité dès septembre.

Face à l'ensemble des causes et contraintes de cette crise, il n'y aura pas de solution unique, seul un travail global et partenarial permettra d'avancer mais néanmoins si des membres de cet hémicycle ont connaissance d'associations caritatives en souffrance n'ayant pas encore fait part de leur situation je me tiens à leur disposition pour les recevoir, merci.

S'ensuit un échange

Interpellation au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Interpellation de Madame Rebecca BREITMAN: "Prévention et formation, la Ville doit s'engager contre les violences sexistes et sexuelles dans la rue".

Délibération numéro V-2020-584

Madame la Maire,

L'actualité strasbourgeoise de l'été a été particulièrement marquée par les violences sexistes et sexuelles dans la rue. Cette situation insupportable a poussé des citoyens et habitants à se mobiliser pour offrir aux femmes des solutions concrètes telles que des applications pour appeler à l'aide ou des groupes de soutien et d'écoute. Je ne peux que soutenir et féliciter leur engagement et leur solidarité face à ces violences devenues ordinaires et quotidiennes.

Madame la Maire, vous avez annoncé l'ouverture de 50 places d'hébergement d'urgence supplémentaires et vous avez décidé de tripler le budget de la Ville dédié à la défense des droits des femmes et je vous en remercie.

Il est essentiel que la force et l'action publiques se saisissent du problème des violences de rue et aident les femmes à ne plus devoir se défendre seule. Pour cela, la sensibilisation et la prévention sont indispensables pour lutter concrètement contre les violences faites aux femmes. Pourquoi ne pas généraliser la sensibilisation sur la notion de consentement dans les écoles ou les administrations, ainsi que la promotion de programme culturel d'art féministes et d'art de rue ou encore la pérennisation de l'arrêt à la demande de la CTS mis en place par Alain Fontanel ?

Il est de notre devoir de donner un cadre et un élan afin de rassembler, d'impliquer, de mobiliser chaque citoyen pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes afin de prévenir et d'endiguer à minima les violences de rue. La prévention doit se faire à chaque étape de nos vies, que ce soit à l'école, au bureau, dans les transports, dans la rue etc.

Ainsi, Mme la Maire, nous devons faire de Strasbourg une ville exemplaire en termes d'égalité femmes et hommes grâce à des politiques publiques audacieuses qui démontrent le soutien et la protection de toutes et tous dans l'espace public.

Les initiatives citoyennes sont nécessaires et louables, mais elles ne peuvent être les seules à l'écoute des habitantes et des habitants de notre ville.

Ainsi, et parce qu'il vaut mieux prévenir que guérir, ma question est : quelles actions concrètes verront le jour avec ce nouveau budget ? Je vous remercie.

Réponse :

Mme Wieder :

Merci Mme la Maire, chers collègues, Mme Breitman,

Merci de souligner l'engagement de notre équipe municipale en faveur des droits des femmes, et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Vous avez justement mentionné les 50 places d'hébergements supplémentaires pour les femmes victimes de violences. Nous nous y sommes attelés dès cet été avec une réponse à l'appel d'offres qui devrait arriver au début du mois de septembre. Cela consistera à apporter une véritable bouffée d'oxygène pour les nombreuses associations dont les centres d'hébergements sont à saturation depuis bien trop longtemps.

Donc, nous avons aussi été très réactifs avec ma collègue, Nadia Zourgui, Adjointe à la tranquillité publique puisque nous avons rencontré très rapidement les jeunes femmes qui étaient à l'initiative de ce groupe Facebook recueillant des témoignages de violences sexuelles et sexistes de rue. Nous avons rencontré 5 jours après la création de ce groupe Facebook et nous leur avons proposé une rencontre le 11 août, ici, à la Cité administrative, avec des représentants des forces de police, avec des représentants des services, avec des associations d'aides aux victimes.

Le harcèlement de rue gâche le quotidien de trop nombreuses femmes, en particulier des étudiantes, et comment est-ce qu'elles réagissent à cette...vous avez parlé justement de banalisation de ces actes, et bien elles restreignent leurs sorties, elles réfléchissent à leurs trajectoires, elles les modifient, et donc leurs accès, leurs droits à la ville s'en trouvent évidemment diminués.

Lorsque nous les avons entendu, et bien ce fût évidemment très très émouvant. Elles ont été courageuses de partager ces épisodes traumatisants avec nous. Et, quelques faits nous ont paru extrêmement saillants à Mme Zourgui et à moi-même. La première des choses c'est que, selon moi, le mot « harcèlement de rue » constitue une forme d'euphémisme puisque nous avons entendu des faits qui allaient largement au-delà de l'outrage sexiste. Il ne s'agissait pas simplement de dragues lourdes, d'insultes, mais nous avons entendu des témoignages qui faisaient mention d'exhibitions, de menaces, de courses-poursuites dignes des pires films d'horreur, voire de viols. Donc, nous avons, collectivement, pu prendre conscience de la gravité des faits que les chiffres de la police ne laissent pas transparaitre puisque les jeunes femmes sont malheureusement peu nombreuses à déposer plainte ou à déposer une main courante, moins de 10 %, ce qui fait écho aussi aux chiffres nationaux.

Et d'ailleurs, celles qui sont venues témoigner nous ont dit que le fait de franchir la porte d'un commissariat parfois constitue un deuxième traumatisme et que l'accueil des forces de police reste parfois problématique.

Enfin, le dernier point qui nous a vraiment frappé c'est que toutes ces jeunes femmes avaient un point commun. Elles ne venaient pas raconter un épisode qui leur serait arrivé, mais c'est un épisode parmi tant d'autres. Elles ont toutes dit qu'elles auraient eu 10 fois plus de choses à venir partager avec nous, et c'est bien malheureusement cette banalisation, le fait que cela devienne presque quotidien pour elles qui a été également bouleversant.

Vous soulignez que notre budget est renforcé et vous nous interrogez sur les mesures concrètes. Alors, je vais commencer par le renforcement du budget. Actuellement, et ici c'est un chiffre qui va sans doute parler à tout le monde puisque nous commençons à prendre la mesure de ce qui est un budget municipal, le budget annuel de la mission droits des femmes est et a été pendant de nombreuses années de 130 000 euros par an. 130 000 euros cela représente 0,04 % du budget annuel de la municipalité. Alors c'est 4 fois mieux que ce fait l'Etat, vous avez sans doute lu que le budget consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes, au niveau de l'Etat, est de 0,01 %, donc nous faisons légèrement mieux, mais il va de soi que cette nouvelle ambition budgétaire est plus que bien venue pour déployer des actions en faveur notamment des associations. Sur ce budget de 130 000 euros, 30 000 euros sont alloués traditionnellement aux colloques, et 80 000 euros sont fléchés vers des associations. Des associations nombreuses et des associations qui ont l'importance du planning dont tout le monde reconnaît par exemple l'importance pour sensibiliser aux questions de consentement dont vous faisiez mention, donc aller vers un budget plus ambitieux c'est aussi soutenir ces associations et donc multiplier les initiatives envers les jeunes femmes et les femmes de façon plus générale.

Ici, en ce qui concerne les mesures les plus concrètes, et notamment la sensibilisation, l'éducation à l'égalité, et bien on sait qu'il y a des textes cadres, des textes nationaux, des textes européens, des conventions, le code de l'éducation, tous ces textes appellent à une éducation à l'égalité, mais nous savons que la France n'est malheureusement pas bonne élève en la matière.

Notre collectivité, notre municipalité peut et doit donc compenser ce manque. Cela peut passer, et cela passera par un plan de formation, notamment des personnels de la petite enfance et des ATSEMS puisque les stéréotypes de genre prennent, se développent très très tôt, dès la prime enfance. Ensuite, nous allons accueillir vraisemblablement le train de l'égalité avec la fondation des femmes et l'association « Stand'UP » qui est une branche de la fondation des femmes qui propose des formations très intéressantes et de la prévention contre le harcèlement ou plutôt il faudrait dire les violences sexistes et sexuelles de rue. Elles seront déployées à l'UNISTRA à titre d'expérimentation et je suis certaine qu'elles sauront convaincre et qu'elles seront ensuite déployées au sein d'un plan un peu plus massif.

Ensuite, toujours parmi les solutions concrètes, il convient de communiquer, et donc une campagne de communication publique sera pensée assez rapidement et je souhaiterais qu'elle sensibilise sur le fait que nous sommes tous et toutes concernés en tant que témoin,

et donc appelés à une mobilisation collective et citoyenne contre ces violences sexuelles et sexistes de rue.

Vous avez aussi mentionné l'arrêt à la demande de la CTS qui est une excellente initiative qui mérite d'être déployée. Pour l'instant elle existe sur une seule ligne, et ce dispositif a été mobilisé 4 fois seulement, devrais-je dire, en 1 an, ce qui est un peu dommage. Il faudrait peut-être faire en sorte que ce dispositif soit mieux connu et qu'il soit étendu en partenariat avec la CTS. Les idées sont aussi nombreuses et elles émanent du tissu associatif dont les associations ont été réunies dans cette salle des Conseils mercredi dernier. Les idées sont nombreuses, notamment en lien avec les transports en commun, et d'ailleurs peut-être qu'une enquête devrait être nécessaire pour mieux cerner l'ampleur du phénomène dans ces transports en commun.

Enfin, j'aimerais aussi tracer un lien entre ces différents thèmes. Du harcèlement sexiste et des violences sexistes, sexuelles de rue jusqu'aux violences conjugales, il existe un continuum des violences faites aux femmes. Ces violences sont une façon de contrôler la vie des femmes et de les soumettre, et aujourd'hui, ce ne sont pas seulement avec des mots que nous nous attaquons à ces violences, mais aussi avec des moyens supplémentaires et une forte volonté politique partagée par l'ensemble de l'équipe qui m'entoure.

S'ensuit un échange

Interpellation au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Interpellation de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ: "Porter l'égalité et la fierté de tous les quartiers de Strasbourg".

Délibération numéro V-2020-582

Madame la Maire,

A l'occasion du Conseil municipal du 27 juillet, j'ai déposé une interpellation qui appelait à ne pas faire de l'écologie un privilège laissant sur le bord de la route nos concitoyens et nos quartiers les plus en difficulté. Cette interpellation a donné lieu à un débat de fond et de qualité que nous souhaitons approfondir.

Nous devons en effet porter l'ambition d'une ville réconciliée. Porter l'égalité et la fierté de tous nos quartiers. Tout doit être fait pour ne pas laisser une ville à deux vitesses s'installer entre les différents quartiers que cela soit en termes d'aménagement et d'entretien des espaces publics, d'accès aux transports, d'accès à la sécurité ou encore à un environnement de qualité.

Strasbourg est une mosaïque de quartiers et d'habitants divers qui font à la fois sa beauté mais aussi sa force. Pendant plusieurs décennies ces différentes facettes de notre ville se sont complétées et enrichies mutuellement.

Pourtant aujourd'hui plusieurs Strasbourg semblent mener des vies parallèles, en se rencontrant de moins en moins, en s'unissant de moins en moins. A beaucoup d'endroits ce qui était richesse est devenue fracture et ce qui était vécu comme un avantage, l'est à présent comme une faiblesse.

Les habitants de certains quartiers de notre ville disent « aller à Strasbourg » lorsqu'ils se rendent au centre-ville. Nous ne pouvons-nous s'y résigner. Strasbourg ce n'est pas que la Grande Ile, c'est l'ensemble des quartiers qui forgent son identité.

Les strasbourgeois sont préoccupés par leur avenir, leur sécurité, les enjeux environnementaux et de santé qu'ils induisent. Ils veulent savoir et maîtriser dans quelle ville grandiront leurs enfants ou vieilliront leurs parents. La proximité doit être la colonne vertébrale de l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par la municipalité.

Porter l'égalité, une égale considération et la fierté de tous nos quartiers passe bien sûr par des politiques de fond au long terme mais aussi par des mesures symboliques ou plus

facile à mettre en œuvre et ce rapidement. C'est dans un état d'esprit constructif que nous souhaitons verser à la réflexion commune quelques propositions concrètes, autour de 3 axes :

AXE 1 : Donner à tous les quartiers les mêmes moyens : faire en sorte que chaque quartier dispose d'une grande fête annuelle en lien avec ses associations ; mettre à l'honneur tous les 6 mois un autre quartier de Strasbourg et y organiser des animations, des conférences, des expositions... attirant tous les strasbourgeois ; faire en sorte que chaque quartier de Strasbourg dispose de son marché, notamment au Vieux Cronembourg et au Port du Rhin ; construire un cœur de quartier apaisé dans chaque quartier en lien avec les habitants et les associations et développer la valorisation du patrimoine de chaque quartier, notamment avec la multiplication de circuits touristiques alternatifs.

AXE 2 : Une action municipale plus proche : délocaliser le Conseil municipal, tous les 6 mois, donc 2 fois par an, dans un autre quartier de Strasbourg. Renforcer les missions des Conseils de quartier notamment en matière d'aménagements urbains et d'environnement. Repenser le rôle des Mairies de quartier et des directions de proximité pour leur donner plus de responsabilités et mettre en place des Veilleurs de quartier.

AXE 3 : Promouvoir l'engagement citoyen dans chaque quartier : organiser dans chaque quartier une journée citoyenne autour de projets définis par les habitants et mettre en place une coopérative des associations.

Mme la Maire, chaque quartier de Strasbourg est un maillon indispensable de la chaîne qui constitue l'âme et la force de notre ville. Les 6 prochaines années seront stratégiques pour ressouder les liens qui les unissent et éviter le creusement de fractures sociales, territoriales et environnementales

Nous vous appelons à mettre ce souci de l'égalité et de la fierté de tous nos quartiers au cœur de vos priorités et à faire en sorte que la gouvernance politique territoriale que vous avez mise en œuvre ne se traduise pas par une perte d'efficacité et de lisibilité pour nos concitoyens, car au final ce qui compte le plus ce sont les politiques publiques concrètes et les actions concrètes qui pourront être mises en œuvre.

Je vous remercie.

Réponse :

M. Polsesi :

Mme la Maire, chers collègues,

Qu'est-ce qu'une Ville ? De cette interrogation je ne veux retenir ici qu'un seul élément de réponse au service de mon propos : le fait urbain a pour corollaire la segmentation

des espaces. Sans pilotage fort, les communautés humaines et les activités tendent à se regrouper. Sans volonté politique de régulation, les dynamiques collectives amènent à la création de véritables archipels urbains. Strasbourg n'a pas échappé à ce phénomène, dramatiquement même, puisqu'il s'agit d'une des villes les plus inégalitaires de France.

Ce constat fait partie des éléments qui nous motivent depuis le début à inscrire notre programme dans la perspective d'une urgence sociale et démocratique outre l'urgence climatique. Oui, tous les strasbourgeois et toutes les strasbourgeoises ont droit à la même considération et à la même qualité de vie, quel que soit leur lieu de résidence. Oui, tous et toutes doivent profiter des luttes que nous allons mener contre les conséquences du réchauffement climatique. Oui, tous et toutes doivent voir naître et prospérer en eux la conviction qu'ils et elles sont des citoyens à part entière.

La création du Pôle Territoire, l'augmentation du nombre d'élu.e.s référents de quartier, la mise en place d'une coordination et d'une délégation à l'équité territoriale sont autant de traduction de notre préoccupation. Ce point a déjà été exposé ici, mais je souhaite compléter et illustrer. Les adjoints en charge de thématiques seront périodiquement invités ensemble sur les différents territoires, afin de rencontrer la population et de peser au mieux les effets des politiques publiques qu'ils mènent. Les élu.e.s référents de territoire ont défini qu'ils prendraient eux également le temps de se déplacer collectivement sur les différents quartiers afin de croiser regards et expériences au contact du public. Et enfin, à l'image de ce qui a déjà été fait à HautePierre, Mme la Maire sera périodiquement invitée à se rendre au contact des habitant.e.s et des acteurs de proximité. Nous allons mener une politique forte de lutte contre les effets les plus délétères de la segmentation urbaine.

Mais je n'aimerais pas qu'on entende par-là que rien n'a été fait jusqu'ici et je voudrais rendre un hommage appuyé aux services qui, dans des contextes politiques parfois défavorables, ont maintenu la flamme de l'action publique dans les quartiers. Je pense entre autres au service d'accueil des populations. Je pense entre autres aux équipes des directions de territoire. Ces efforts sont aujourd'hui soutenus et accompagnés par un Exécutif qui partage l'ambition de servir tous les strasbourgeois.

Notre projet est également construit autour d'une conviction : nous n'avons pas toutes les réponses. Une autre des constantes du fait urbain est en effet de voir un petit segment de la population s'arroger le droit de penser sans recul ce qui est bon pour les autres. Il est ainsi fréquent que des personnes, bien dotées en capital culturel, social ou économique, vivant dans les espaces les plus privilégiés de la ville, décident des bonnes réponses à apporter à partir de leur représentation de quartiers dans lesquels ils ne mettent jamais les pieds. Dans le meilleur des cas, cette façon de faire ne change rien. Dans le pire des cas, elle amène à une gentrification incontrôlée, qui finit par pousser littéralement dehors les populations les plus précaires. Nous ne croyons pas aux réponses toutes faites, idéologiques ou symboliques. Ce que nous voulons, c'est joindre nos forces résolues à ceux et celles qui, déjà, luttent et travaillent au quotidien pour que tous les strasbourgeois et toutes les strasbourgeoises vivent au mieux de ce que peut offrir une grande et belle ville comme Strasbourg.

Notre programme comptait déjà certaines mesures, comme la délocalisation des Conseils municipaux. Nous aurons à cœur de soumettre toutes les mesures envisagées, les nôtres

comme celles proposées par l'opposition, au jugement des premiers concernés parce que notre action s'inscrit autour de trois urgences, mais également autour de trois valeurs fondamentales, au premier rang desquelles la liberté.

La liberté d'entreprendre, de faire association, de construire des projets, de choisir ou refuser des aménagements. La liberté d'aller et venir, de préférer fréquenter le marché d'un quartier voisin. La liberté de vivre son quartier sans en être le détenu. Cette liberté, nous devons l'accompagner, l'outiller, la nourrir, la rendre possible et effective. C'est notamment la charge de Carole Zielinski. Ensuite l'égalité, l'égalité non seulement en droits, mais en jouissance effective de ces droits. L'égalité devant l'effort consenti par la collectivité en termes financiers et humains. L'égalité en termes de considération de la part de l'acteur public majeur qu'est la ville. C'est la charge de Benjamin Soulet, qui veillera à l'équité territoriale de l'action publique. Et enfin la fraternité, ce socle de conduite qui nourrit chez chacun et chacune le sentiment d'avoir son entière place dans le collectif. Ce défi du quotidien ne se décrète pas, ne se mesure pas. La fraternité n'est la charge de personne. C'est notre charge à tous. C'est la charge du recruteur qui ne repousse pas un CV simplement parce que la personne habite tel ou tel quartier. C'est la charge des acteurs publics nationaux dont nous ne devons plus accepter qu'ils négligent certains territoires. C'est la charge des élu.e.s de cette assemblée, qui ne doivent pas nourrir les idées faciles, comme celle qui associe pauvreté et délinquance.

Au prix de ces trois valeurs, au prix somme toute dérisoire du respect que nous porterons à chaque strasbourgeois et à chaque strasbourgeoise, nous parviendrons à inscrire chez tous la conviction d'être pleinement citoyens de la ville de Strasbourg, capitale Européenne, sans renier la légitime fierté de l'attachement au quartier, ces quartiers dont nous croyons authentiquement qu'ils sont parts intégrantes de la richesse de notre communauté, et dont la crise sanitaire a révélé combien ils étaient forts d'initiative et de générosité. Je vous remercie.

S'ensuit un échange

Interpellation au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Interpellation de Madame Isabelle MEYER: "Ne laisser pas mourir les créateurs d'emplois".

Délibération numéro V-2020-585

Madame la maire,

J'aimerais après ces quelques heures, mettre le doigt sur le problème économique qui doit être aussi un point fort...

La situation sanitaire bien entendu, nous laisse dans une urgence économique inédite.

Pendant ces quelques mois nous avons dû nous réinventer pour préserver nos commerces et tous les emplois qui les accompagnent.

Nous avons resserré les horaires d'ouverture, nous avons diminués les jours de travaux, nous avons utilisé le chômage partiel au mieux, et nous avons été contraints d'abandonner certain projets d'embauches, notamment étudiant, on en revient à ce qui a été dit précédemment. Des contrats courts, des contrats longs et essentiellement des contrats d'apprentissages et vont prendre effet maintenant. On se posait la question, si on devait les valider ou non.

Septembre arrive avec toute cette incertitude et l'absence d'une présentation de plan d'action nous laisse dans un manque de confiance et sans cette confiance nous ne pouvons pas nous dire si nous allons réembaucher ou nous allons décider d'embaucher. Nous avons dû nous réinventer et nous vous demandons aujourd'hui de réinventer un fonctionnement de cette activité du centre de Strasbourg, justement pour nous donner cette confiance et pouvoir retravailler dans un peu plus de confiance.

Strasbourg s'est installée dans une indolence qui a été portée par un tourisme de masse et aujourd'hui ce tourisme d'existe plus, il y a eu les gilets jaune, il y a eu tous ce contexte. Nos locaux ont également déserté Strasbourg donc Strasbourg se retrouve avec ce souci de devoir se réinventer. C'est un cri d'urgence que nous vous faisons aujourd'hui et nous avons fait quelques petites propositions dont on avait parlé avec M. OZENNE et M. STEFFEN pour trouver des solutions à cette crise, des solutions qui étaient déjà présentes auparavant.

- La création au centre-ville, d'un d'accueil pour les enfants afin de permettre aux parents de faire leurs courses avec des lieux sécurisés.
- La création d'un lieu de consigne pratique et innovant pour déposer les achats, pouvoir passer sa journée à Strasbourg et pouvoir y faire des achats sans être encombré sur la journée.
- La création de nouveaux parkings à vélos et une réglementation un peu plus stricte de la circulation, qui fait peur souvent aux personnes âgées, aux personnes qui se promènent avec des poussettes et des petits enfants.
- La mise en place d'une réglementation des locaux vacants avec une sanction pourquoi pas.
- La mise en place d'une meilleure signalétique qui pourrait indiquer des toilettes publiques ainsi que leur mise en accessibilité et la création de toilettes aussi, parce que lorsqu'on a tous ces touristes qui viennent, appart aller dans des cafés, il n'y a pas tellement de choses qui existent.
- Une création d'un service de navettes électriques pour les personnes à mobilité réduite.
- De faciliter le stationnement avec des tarifs intéressants pour faire connaître aux visiteurs les différentes offres de parking, je ne parle pas de gratuité entre midi et 14 heures bien entendu.
- Un accès et un stationnement facilités pour les médecins, les infirmiers et surtout des solutions de stationnement pour les personnes qui interviennent pour faire des travaux dans la journée, pour la rénovation ou de la maintenance, ou lorsqu'il y a des nouveaux commerces qui s'installent pour ne pas avoir toute cette problématique.
- La remise en cause du fonctionnement de steeteo dont vous aviez déjà parlé parce que c'est assez compliqué.

En conclusion nous vous demandons d'être à nos côtés pendant cette période, nous, formateurs d'apprentis, créateurs d'emplois et créateurs de richesse de Strasbourg. Nous avons besoin de voir notre Maire dans la ville de Strasbourg, merci.

Réponse :

M. STEFFEN :

Cher.es collègues,

Oui les commerçants et artisans sont un moteur et une force indissociables de notre ville. Oui nous sommes aux côtés des acteurs économiques pour maintenir cela. Nous sommes aussi aux cotés des acteurs associatifs, culturels, événementiels, et citoyens, qui comme les acteurs économiques rendent notre ville vivante, en font un lieu d'échange, de découverte et d'ouverture aux autres qui attire des personnes venues de toute la région et bien au-delà malgré le contexte de crise.

De tous temps et particulièrement depuis le début de cette crise, les commerçants et artisans ont montré de manière admirable leur capacité d'adaptation, j'ai envie de dire

de créativité, et leur sens des responsabilités. Parce que réorganiser l'activité, gestion des ressources humaines dans ce contexte, mettre en œuvre des consignes sanitaires, mener les démarches administratives, digitaliser, inventer de nouvelles activités, ces mois écoulés ont été éprouvants pour les acteurs que nous rencontrons. Les difficultés cumulées et l'incertitude sur l'avenir restent toujours inquiétantes bien sûr.

Pour sauvegarder les activités et accompagner les changements, plusieurs dispositifs d'aide sont mis en œuvre de notre côté. Nous l'avons évoqué vendredi dernier en conseil métropolitain, il y a aujourd'hui un véritable panel de solutions constitué avec l'intervention de l'État, de la Région, du Département, des Chambres consulaires auquel on ajoute des dispositifs de la Ville et de l'Eurométropole.

Sur notre territoire ont notamment été mis en place des mesures d'exonération de loyers pour les locaux appartenant à la ville de Strasbourg, une exonération partielle de la contribution financière des entreprises (CFE), l'extension des terrasses pour les restaurateurs, la contribution de l'Eurométropole au fonds de Résistance qui est animé par la Région et un programme d'aide à la digitalisation dont on a parlé également au Conseil métropolitain, qui rencontre un vif succès en partenariat avec les chambres consulaires.

Et vendredi dernier, nous continuons à compléter le dispositif, nous avons adopté la gratuité des transports en commun et des parkings relais, qui permettent aux personnes de monter sur le réseau des transports en communs pour ceux qui viennent en voiture tous les samedis jusqu'au 3 octobre inclus, ainsi qu'un fonds d'urgence qui complète les dispositifs existants pour les petites structures et les associations et les TPE.

Nous le savons également, le commerce et l'artisanat doivent faire face à des enjeux qui dépassent la crise sanitaire actuelle. La baisse de certaines formes de tourisme qu'on constate du fait que les gens télétravaillent d'avantage sont peut-être conjoncturels, mais on en est pas sûr c'est que le développement de la vente en ligne, des zones commerciales extérieures, et les nouvelles attentes des consommateurs nous obligent à repenser les modèles. Pour passer sur une considération plus positive, nous savons que Strasbourg a des atouts pour développer un tourisme et une activité commerciale durables.

Nous sommes un pôle commercial particulièrement stable, dynamique, notre ville a des bases solides, qu'un certain nombre études démontrent régulièrement. Une étude menée en début d'année a démontré que 85% du budget des ménages de notre agglomération est dépensé à Strasbourg même. Notre ville est aussi régulièrement mise à l'honneur par les palmarès des centre villes et encore récemment. Dans ce cadre les atouts que nous avons, que soulignent ces études, c'est notamment notre vaste plateau de piétonniers, pour ne pas parler des autres modes de déplacements à ce stade. Et aussi de nos animations urbaines comme celles de l'été par exemple, des innombrables événements qui commencent maintenant avec la rentrée et qui vont s'écouler sur tout le mois de septembre jusqu'à octobre et évidemment nous poursuivons ces efforts dans les prochains mois parce que nous savons que c'est fondamental pour l'attractivité, pour tous les acteurs de la Ville pas seulement commerçants et artisans, pour tous.

Evidemment nous nous adaptons aux contraintes sanitaires qui évoluent en plus au fur et à mesure et nous avons comme point de mire central notre célèbre marché de Noël au sujet duquel nous continuerons à échanger.

Pour faire face à la situation qui est en cours pour construire de nouvelles dynamiques, je ne souhaite pas simplement faire des effets d'annonce, ce que nous faisons depuis que nous avons été élus, c'est que nous proposons aux acteurs de travailler ensemble. De travailler en coopération avec le manager de centre-ville, avec les associations des commerçants, que nous sommes en train de rencontrer une à une. Nous travaillerons ensemble à l'animation du centre-ville, à la diversification de l'offre, à l'accompagnement des projets d'avenir, aux aménagements urbains, à la végétalisation on en a parlé, à l'embellissement de la ville, à la conception de nouveaux services utiles et surtout attractifs pour les visiteurs.

Je vous remercie ainsi Madame MEYER, de votre approche constructive qui va dans ce sens. Plusieurs de vos propositions rejoignent bien entendu les nôtres, comme le développement du stationnement vélo, un meilleur partage de la voirie en faveur des piétons, l'amélioration de la signalétique pour les automobilistes et les piétons, l'ajout de toilettes faciles d'accès, etc. je ne veux pas entrer dans les détails. Nous échangerons durant les rencontres avec les différents acteurs.

D'autres propositions que vous formulez sont envisagées depuis plusieurs années et nous souhaitons les étudier, du point de vue de la faisabilité et nous échangerons prochainement à nouveau dessus, comme les solutions d'accueil des enfants, un système de consigne que vous avez évoqué sur lequel nous avons échangé et la possibilité d'une navette à travers le centre-ville.

Dès notre élection, nous avons engagé les échanges avec les partenaires et commerçants sur ces différents sujets, et nous les poursuivrons dans les prochaines semaines à venir afin d'établir un cadre de travail commun et durable, un plan d'action si vous voulez. Nos objectifs sont clairs: préserver le rôle de centralité de notre ville, soutenir la créativité de nos commerçants et artisans, valoriser le cadre exceptionnel de notre ville, rendre des services de qualité à nos habitants comme à nos visiteurs. Toutes ces actions seront menées à travers nos trois prismes « écologique, social et démocratique » pour développer des offres de services qui soient à la fois écoresponsable, des enseignes éthiques, soutenir l'artisanat et la production locale ainsi que des initiatives qui soient issues de l'économie sociale et solidaire.

Je vous remercie.

S'ensuit un échange

Interpellation au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Interpellation de Monsieur Alain FONTANEL: "Le projet de Maison européenne du dessin satirique et du dessin de presse : une vraie chance pour Strasbourg".

Délibération numéro V-2020-581

Mme la Maire. Comme vous le savez, Maryse Wolinski, le dessinateur Riss et Julien Sérignac de « Charlie Hebdo » ont initié un projet de Maison européenne du dessin satirique et du dessin de presse. Ce projet connaît ces jours-ci une actualité particulière. Une actualité d'abord sur le plan symbolique puisque demain débute le procès des complices des attentats de Janvier 2015, en particulier de l'attentat de « Charlie Hebdo ». Une actualité sur le plan décisionnel. Un rapport proposera, courant septembre à la Ministre de la Culture, une ville d'accueil pour cette Maison européenne du dessin satirique et du dessin de presse.

Ce projet me semble être une véritable opportunité pour notre Ville, territoire de l'illustration à bien des égards. Elle lui permettrait de renforcer son double statut de capitale culturelle et de capitale des droits de l'homme. Humaniste par le cœur comme par l'histoire, Strasbourg est viscéralement attachée à la liberté d'expression et accorde une place essentielle aux débats d'idées, comme en témoignent différentes manifestations importantes comme bien sûr les bibliothèques idéales qui démarreront dans quelques jours, ou encore le forum mondial de la démocratie qui a justement accueilli l'an dernier l'équipe de « Charlie Hebdo » au grand complet, ici, à Strasbourg.

Les rencontres internationales de l'illustration 2021 devraient par ailleurs rendre un hommage appuyé dans notre ville à « Charlie Hebdo » et à ces dessinateurs, invités d'honneur de cette manifestation.

Ce projet de Maison européenne du dessin satirique et du dessin de presse doit plus que jamais pouvoir se concrétiser dans notre ville. Le Président du centre national du livre, M. Vincent Monadé, qui s'est vu confier par le précédent Ministre de la Culture une mission de préfiguration m'avait indiqué en juin dernier que les villes de Bordeaux et de Strasbourg lui semblaient les mieux à même d'accueillir ce projet.

La nouvelle équipe municipale de Bordeaux venant de renoncer à sa candidature, il me semble important que notre ville réaffirme son intérêt pour ce projet qui recontribuera à la reconnaissance et à la transmission auprès du grand public du rôle du dessin de presse,

du dessin satirique tout en renforçant le rayonnement culturel de notre ville. C'est ici, à Strasbourg, que ce projet fera pleinement sens.

La dimension européenne du projet, sa résonance avec les valeurs de Strasbourg défenseur de la liberté d'expression et de la presse, la richesse historique, comme la vitalité de dessins et de l'illustration dans notre ville, au travers notamment de ses Musées, comme le centre de l'illustration Tomi Ungerer ou le Cabinet des Estampes, ou encore la BNU, la tradition alsacienne de la satire, et bien sûr la présence de la HEAR et du CUEJ lient comme une évidence Strasbourg et ce beau projet.

Votre prédécesseur, Mme la Maire, avait confirmé auprès de l'équipe de « Charlie » et de M. Monodé la volonté de Strasbourg d'accueillir cette Maison européenne du dessin satirique et du dessin de presse.

Il me semble important, au moment même où le Président du centre national du livre s'apprête à rendre son rapport à la Ministre, que vous confirmiez cette candidature de notre ville. La défense de la liberté de la Presse et le rayonnement européen de notre ville doivent pouvoir bénéficier, avec ce projet, et au nom de l'intérêt général de notre ville une continuité républicaine. Je vous remercie.

Réponse :

Mme Mistler :

Merci Mme la Maire. Oui, évidemment, tout ce qui vient d'être dit est dans le sens de ce que nous espérons tous, pouvoir développer et réaffirmer, en terme de capitale européenne, de capitale des droits de l'homme et de grande capitale culturelle qu'est Strasbourg.

On a tous en mémoire, malheureusement, effectivement, les assassinats de Cabu, Charb, Honoré, Tignous, Wolinski lors des attentats contre « Charlie Hebdo », mais on a aussi en mémoire, lors des attentats de décembre 2018 le décès, parmi les victimes, de Barteck qui a été un des fondateurs du festival Strasbulles.

Donc, la sensibilité qui est la nôtre, je crois que nous la partageons tous, sur la nécessité absolument impérieuse de défendre la liberté de penser, la liberté d'expression, la liberté de la presse.

Vous l'avez rappelé, le prédécesseur de la Ministre actuelle a effectivement, dans le cadre et la perspective de cette ouverture de ce procès, identifié des villes qui pourraient accueillir cette Maison européenne du dessin satirique et du dessin de presse. Avait été identifié Bordeaux, comme vous l'avez rappelé, mais aussi Châlons-en-Champagne, Limoges, Paris et donc Strasbourg.

M. le Président du centre national du livre, effectivement, a fait le tour de ces villes, et je crois que vous l'avez rencontré effectivement au mois de juin dernier, et il

a pu effectivement découvrir l'ensemble des richesses que recèle Strasbourg qui a effectivement une légitimité absolue à pouvoir accueillir cette Maison.

La tradition d'impertinence de Strasbourg, effectivement, elle est réelle, la satire aussi, et tout l'ensemble des Musées des collections que vous avez rappelées, l'attestent absolument.

Donc, Strasbourg, effectivement, a une légitimité. Elle est légitime à recevoir cette Maison, cependant, et j'ai eu M. Monadé à plusieurs reprises aussi, j'ai eu des contacts avec lui, il y a quand même un certain nombre d'incertitudes, c'est-à-dire que ce qui nous est demandé c'est de confirmer effectivement la manifestation d'intérêt que M. le Maire, Roland Ries, avait manifesté fin avril pour porter la candidature de Strasbourg pour accueillir cette Maison.

Certaines incertitudes demeurent sur, par exemple, le statut même de cette Maison, sur le financement qui serait celui de cette Maison, sur les investissements indispensables en termes de création éventuellement d'équipements ou de fonctionnement.

Vous aviez identifié le lieu du Shadok comme lieu possible susceptible d'accueillir cette Maison du dessin satirique et du dessin de presse. Il se trouve qu'actuellement c'est un projet d'une autre définition qui concerne le Shadok et sur lequel travaille notre collègue, Céline Geissmann. Donc, cela veut dire qu'il faudra réidentifier un autre lieu, un nouveau lieu.

Et, s'agissant des équipements muséos à Strasbourg, nous avons quand même 11 Musées auxquels va se rajouter un douzième équipement qui est celui des réserves à la COOP, que des investissements sont mobilisés sur un certain nombre de Musées, dont le Musée zoologique, qu'il y aura aussi des interventions à faire sur le Musée alsacien, sur un équipement sur une salle d'exposition mutualisée pour les Musées, et à un moment donné, il faudra aussi se poser la question des interventions sur le Palais Rohan.

Encore une fois, la légitimité et l'intérêt des missions qui seraient confiées à cette Maison sont absolument légitimes et intéressants, et ces missions on peut complètement les partager, évidemment, puisqu'il s'agit d'éduquer, il s'agit de sensibiliser à l'importance de la liberté de penser, la liberté d'expression, la liberté de la presse.

Les missions qui seraient confiées à cette Maison sont de réunir et d'être un lieu de débats, lieu de débats qui serait souhaité, enfin en tout cas dans la manière dont M. Monadé avait présenté les choses, et qu'on comprend parfaitement, lieu de débats dans une ville évidemment capitale européenne, au cœur des institutions européennes, lieu de débats réguliers, lieu d'accueil, éventuellement aussi de refuge pour des dessinateurs ou pour des journalistes qui seraient en situation plus que délicate.

Donc, en fait, toutes ces missions on peut les partager. Par contre, restent vraiment des interrogations qu'il faudrait pouvoir lever avant de pouvoir confirmer une candidature de la ville de Strasbourg pour accueillir cette structure qui viendrait effectivement compléter l'ensemble des structures qui ont pour objet, d'une façon ou d'une autre, et toute l'histoire de Strasbourg va d'ailleurs dans ce sens, sur les questions de libertés fondamentales.

Le dialogue n'est absolument pas clos, et j'ai demandé à ce qu'on puisse creuser plus avant cette question, mais pour l'instant, au stade où nous sommes c'est prématuré de pouvoir prendre un engagement ferme de candidature pour accueillir une structure, encore une fois légitime, mais dont on ne sait pas à l'heure actuelle si nous serions en capacité effectivement de l'accueillir. Voilà. Je vous remercie.

S'ensuit un échange

Motion au Conseil Municipal du lundi 31 août 2020

Motion d'engagement du Conseil municipal de Strasbourg.

Délibération numéro V-2020-637

Mercredi dernier, en pleine journée, rue Léon Blum, à Strasbourg, un jeune graffeur, (mandaté par la ville dans le cadre d'un projet porté par la Ville) a été agressé au seul motif que son tee-shirt a comme inscription au milieu d'autres noms de pays, celui d'Israël.

Les élu.e.s du Conseil municipal de Strasbourg réuni.e.s le lundi 31 août 2020 condamnent à l'unanimité et sans équivoque cette agression inadmissible et le message haineux qui l'accompagne.

Élu.e.s de Strasbourg, nous avons sans nul doute une responsabilité particulière par l'histoire même de notre ville, capitale européenne, siège du Palais des Droits de l'Homme.

Cette agression clairement antisémite perpétrée contre une personne missionnée par la ville vient s'ajouter à une longue liste de profanations de cimetières, de croix gammées gravées sur des portes ou véhicules de particuliers, de tags sur des plaques d'avocats, d'inscriptions et d'insultes aux relents antisémites sur les murs de domiciles privés d'élu.e.s de la République, d'insultes à répétition.

Nous n'accepterons jamais d'importer les conflits extraterritoriaux, dont celui du Proche-Orient, quels qu'ils soient, sur le territoire français, nous refusons de nous faire enfermer dans ces débats et refusons toutes les formes d'extrémismes politiques et religieux.

Nous refusons la banalisation de cette nouvelle agression antisémite comme de tout acte raciste, homophobe et islamophobe.

Au-delà de notre légitime indignation, les élu.e.s de la Ville de Strasbourg prendront, dans le mois de septembre, à travers la création d'une commission présidée par la Maire de Strasbourg, l'engagement de mettre en œuvre sans attendre des politiques publiques de soutien aux associations et défenseurs des droits, en direction des plus jeunes citoyen.ne.s de notre Ville afin d'être en capacité de ne plus être uniquement dans l'indignation mais pour lutter de manière concrète contre tout acte raciste, xénophobe, homophobe et islamophobe.

Adopté le 31 août 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 2 septembre 2020
(Accusé de réception N°)

et affichage au Centre Administratif le 02/09/20

CONSEIL MUNICIPAL 31 AOUT 2020 -
Motion d'engagement du Conseil municipal de Strasbourg.

Pour

51

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOSMAN-Aurélie, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OULDJI-Sorhia, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Motion à l'ordre du jour :

Motion d'engagement du Conseil municipal de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 51+1 (*)

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Mme TRAUTMANN, qui avait une procuration de vote de M. MASTELLI a rencontré un problème avec le boîtier de ce dernier et souhaitait voter pour en son nom.